Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

62867

# LA FILIERE COTON DE CÔTE D' IVOIRE

**Africa Region Working Paper Series No. 130 (b)**

**juin 2010**

## Abstract

Ce rapport est le produit final d'une étude de cas réalisée dans le cadre de l'étude comparative de l'organisation et des performances des filières cotonnières en Afrique subsaharienne, une étude publiée par la Banque mondiale en 1988. L'objectif de l'étude globale était de mener une analyse comparative des relations entre la structure et l'organisation institutionnelle des filières, d'une part, et les résultats et performances observés d'autre part, ceci sur un échantillon de neuf des principaux pays exportateurs de coton d'Afrique subsaharienne, puis de tirer des leçons de l'expérience de chacun des pays pour fournir des orientations utiles pour les décideurs, les acteurs des filières et les agences de développement intéressées pour la conception de programmes de réforme futurs. Ce document décrit et passe en revue la situation de la filière coton de Côte d'Ivoire, ainsi que les réformes que le secteur a connues depuis le milieu des années 1990.

Au début de la décade actuelle, des réformes structurelles profondes ont été mises en oeuvre dans la filière, notamment la création d'un système de zonage géographique durant une période transitoire (2000-2002) et l'introduction de la libre concurrence entre égreneurs (principalement privés) à partir de 2002. Toutefois, ces réformes ont eu lieu dans le contexte des troubles socio-politiques majeurs que le pays a connus à partir de 2002. Ces évènements ont eu un impact négatif sur l'économie globale du pays et donc sur les opérations dans la filière coton, ce qui rend particulièrement difficile l'évaluation de l'influence que ce contexte a pu avoir sur le résultat des réformes mises en œuvre dans la filière. En dépit de cette difficulté, l'analyse de la filière coton ivoirienne est intéressante du fait de la voie de réforme originale – du moins en Afrique de l'Ouest – que le pays a décidé de suivre.

Un processus de restructuration est actuellement en cours, qui implique un noyau d'opérateurs professionnels, et qui se combine avec le retour à un système d'intégration verticale par les compagnies cotonnières. Le rapport conclut qu'une évolution vers des zones d'exclusivité pour l'achat du coton-graine, que défendent certaines sociétés cotonnières, n'est ni faisable ni souhaitable, alors que le bon fonctionnement du système actuel, concentré mais néanmoins concurrentiel, requiert des améliorations critiques au niveau du cadre régulateur de la filière

## Author Affiliation and Sponsorship

**Gérald Estur, World Bank Consultant**
**Nicolas Gergely, Consultant**

The Africa Region Working Paper Series expedites dissemination of applied research and policy studies with potential for improving economic performance and social conditions in Sub-Saharan Africa. The Series publishes papers at preliminary stages to stimulate timely discussion within the Region and among client countries, donors, and the policy research community. The editorial board for the Series consists of representatives from professional families appointed by the Region's Sector Directors. For additional information, please contact Paula White, managing editor of the series, (81131), Email: pwhite2@worldbank.org or visit the Web site: http://www.worldbank.org/afr/wps/index.htm.

**The findings, interpretations, and conclusions expressed in this paper are entirely those of the author(s), they do not necessarily represent the views of the World Bank Group, its Executive Directors, or the countries they represent and should not be attributed to them.**

# Analyse Comparative De L'Organisation Et Des Performances Des Filières Cotonnières Africaines

## La Filière Coton de Côte D'Ivoire

*Par*

**Nicolas Gergely**

**Juin 2010**

# Table des matières


**1. INTRODUCTION ..... 1**

1.1. Intérêt de L'étude de Cas sur la Filière Coton de Côte d'Ivoire ..... 1

1.2. Importance du coton dans l'économie ivoirienne ..... 1

**2. LE PROCESSUS DE RÉFORME DE LA FILIÈRE ..... 2**

2.1. Historique de la filière et fonctionnement jusqu'à la réforme ..... 2

2.2. Le schéma institutionnel avant les réformes ..... 3

2.3. Objectifs et raison d'être des réformes de la filière ..... 4

2.4. Historique et contenu des réformes ..... 5

*2.4.1. Privatisation partielle de la CIDT ..... 5*
*2.4.2. La phase transitoire (1998-2000) ..... 5*
*2.4.3. La libéralisation et la mise en place de l'interprofession (2000) ..... 6*
*2.4.4. Le rôle croissant des organisations de producteurs et l'atelier de Yamossoukro ..... 7*
*2.4.5. L'aggravation des dysfonctionnements et la faillite de LCCI ..... 8*

**3. DESCRIPTION DE LA FILIÈRE ..... 9**

3.1. Evolution de la production et zones de production ..... 9

*3.1.1. Evolution de la production ..... 9*
*3.1.2. Les zones de production ..... 10*

3.2. Evolution du cours du coton et du taux de change ..... 10

3.3. Sociétés cotonnières et égreneurs ..... 11

*3.3.1. Evolution depuis la privatisation partielle de la CIDT ..... 11*
*3.3.2. Capacité et activité d'égrenage ..... 13*
*3.3.3. Le paysage actuel et le mode de fonctionnement des égreneurs ..... 14*

3.4. Les organisations de producteurs ..... 15

3.5. Les Exploitations cotonnières ..... 17

*3.5.1. Nombre et taille des exploitations; évolution récente ..... 17*
*3.5.2. Place du coton dans l'exploitation et évolution ..... 19*

3.6. Encadrement, Approvisionnement en intrants et crédit ..... 20

*3.6.1. La mise en place des intrants et leur financement ..... 20*
*3.6.2. L'encadrement ..... 23*
*3.6.3. Le remboursement du crédit intrants ..... 24*

3.7. La commercialisation du coton-graine et le paiement des producteurs ..... 25

*3.7.1. Organisation et dysfonctionnements de la commercialisation ..... 25*
*3.7.2. Paiement des producteurs ..... 25*

3.8. La recherche et l'approvisionnement en semences ..... 26

3.9. Coordination de la filière, associations professionnelles et cadre réglementaire ..... 27

*3.9.1. Les Associations professionnelles ..... 27*
*3.9.2. L'interprofession (Intercoton) ..... 28*
*3.9.3. L'autorité de régulation du coton et de l'anacarde (ARECA) ..... 29*
*3.9.4. Le suivi des flux physiques de coton-graine ..... 29*

3.10. La fixation du prix au producteur ..... 30

3.11. Les activités en aval (trituration et filature) ..... 32

**4. PERFORMANCES DE LA FILIÈRE ..... 33**

4.1. Performances en termes de production et de rendement ..... 33

*4.1.1. Evolution des superficies et des rendements ..... 33*

*4.1.2. Rendement par type d'exploitation et niveau d'équipement ..... 35*

4.2. Prix payé au producteur ..... 37

4.3. Taux d'égrenage ..... 39

4.4. Qualité du coton et primes de qualité ..... 39

4.5. Efficience des sociétés cotonnières ..... 40

4.6. Impact fiscal (sur les finances publiques) ..... 42

4.7. Revenu des producteurs et rémunération de la journée de travail ..... 43

*4.7.1. Consommation et prix des intrants ..... 43*

*4.7.2. Marge après paiement des intrants ..... 44*

*4.7.3. Rémunération de la journée de travail et rentabilité du coton ..... 45*

4.8. Impact du coton sur la pauvreté et impact de la crise cotonnière ..... 47

**5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ..... 48**

5.1. Bilan de l'évolution de la filière et causes des dysfonctionnements ..... 48

5.2. Options possibles pour la réorganisation de la filière : vers une stratégie de sortie de crise. 50

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition régionale de la production en 2001 et 2006 ..... 10
Tableau 2 : Répartition de la production par usine ..... 13
Tableau 3 : Evolution du nombre de planteurs encadrés par Ivoire Coton et la CIDT ..... 19
Tableau 4 : Répartition par taille des exploitations cotonnières en 2005/06 ..... 19
Tableau 5 : Superficies cultivées dans les exploitations encadrées par CIDT ..... 20
Tableau 6 : Paramètres du prix payé aux producteurs depuis 1999 ..... 31
Tableau 7 : Destination de la graine ..... 33
Tableau 8 : Evolution de la production, de la superficie et du rendement depuis la réforme ..... 33
Tableau 9 : Evolution du taux d'équipement en culture attelée dans la zone Ivoire Coton ..... 36
Tableau 10: Répartition des rendements et des superficies par niveau de producteur (zone Coton) 36
Tableau 11: Répartition des rendements et des superficies par niveau de producteur (zone CIDT) .. 37
Tableau 12: Evolution du pourcentage de premier choix et de fibres de tête ..... 40
Tableau 13: Coûts des sociétés cotonnières ivoiriennes en 2007 ..... 41
Tableau 14: Evolution du coût des intrants ..... 44
Tableau 15: Evolution de la marge après paiement des intrants chez Ivoire Coton ..... 44
Tableau 16: Estimations des temps de travaux ..... 45
Tableau 17: Compte des producteurs sur base des prix et coûts 2006/07 ..... 46

## Liste des illustrations

Graphique 1 : Evolution de la production et du rendement avant les réformes ..... 3
Graphique 2 : Evolution de la superficie et de la production ..... 9
Graphique 3 : Répartition de la production (campagne 2006/07) ..... 10
Graphique 4 : Evolution des cours du coton en dollars et FCFA (index A) ..... 11
Graphique 5 : Zone d' achat et implantation des usines ..... 12
Graphique 6 : Evolution des rendements ..... 34

Graphique 7 : évolution de la production, des superficies et des rendements depuis les réformes.. 34
Graphique 8 : Corrélation prix producteur et superficie coton ..... 35
Graphique 9 : Evolution du rapport prix producteur/indice A ..... 37
Graphique 10: Comparaison des prix au producteur en Côte d'Ivoire et dans les pays limitrophes... 38
Graphique 11: Comparaison du rapport moyen prix producteur/valeur FOT du coton ..... 39
Graphique 12: Évolution du rendement à l'égrenage (%)..... 39
Graphique 13: Comparaison des coûts intermédiaires sortie usine ..... 42
Graphique 14: Comparaison de la rémunération des producteurs en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays africains (base 2006/07 pour la Côte d'Ivoire; base 2005/06 pour les autres pays)..... 47

# Liste des sigles et abréviations

| | |
|---|---|
| ACE | Audit Conseil et Expertise |
| AFFICOT-CI | Association des faîtières de la filière coton en Côte d'Ivoire |
| ANADER | Agence Nationale de Développement Rural |
| APROCOT-CI | Association professionnelle des sociétés cotonnières en Côte d'Ivoire |
| ARECA | Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde |
| BID | Banque Islamique de Développement |
| CFDT | Compagnie Française de Développement des fibres textiles |
| CIDT | Compagnie Ivoirienne de Développement des fibres Textiles |
| CNRA | Centre National de Recherche Agricole |
| CSSPPA | Caisse de Stabilisation et de Soutien aux Prix des Produits Agricoles |
| DOPA | Département des Opérations Agricoles |
| FCFA | Franc de la Communauté financière africaine |
| GVC | Groupement à vocation coopérative |
| IC | Ivoire Coton |
| IDESSA | Institut des Savanes |
| IRCT | Institut de Recherche sur le Coton et les fibres Tropicales |
| LCCI | Le Coton de Côte d'Ivoire |
| OPA | Organisations professionnelles agricoles |
| SC | Société cotonnière |
| SICOSA | Société Ivoirienne de Coton S.A. |
| URECOS-CI | Union Régionale des entreprises coopératives de la zone des Savanes de Côte d'Ivoire |
| USD | US Dollar |

# Remerciements

Ce rapport a été rédigé dans la cadre de l'étude comparative des filières cotonnières en Afrique sub-saharienne, une étude menée par une équipe de la Banque mondiale dirigée par Patrick Labaste (Lead Agricultural Economist, SD Department, Africa Region, World Bank) et comprenant David Tschirley (Michigan State University), Colin Poulton (Imperial College London), Nicolas Gergely (consultant), John Baffes (DEC, World Bank), Duncan Boughton (Michigan State University) et Gérald Estur (consultant en qualité et commercialisation).

L'étude a été financée par la Banque mondiale et par des contributions de fonds fiduciaires bilatéraux particulièrement de Belgique (BPRP), des Pays-Bas (BNPP/CRMG) et du Secrétariat Suisse pour les Affaires Économiques (CRMG), ainsi que du Programme Tous-ACP pour les Produits Agricoles de Base (AAACP) de l'Union Européene.

Une première version de ce rapport a été préparée à la suite d'une mission de l'auteur sur le terrain en Côte d'Ivoire en octobre 2008. Ce rapport a été ultérieurement révisé et finalisé au cours du premier semestre 2009, suite aux commentaires reçus sur le premier rapport.

L'auteur remercie particulièrement Abdoulaye Touré (Banque Mondiale) pour ses conseils, Philippe Mangenot, qui a participé au travail de terrain et à l'élaboration du rapport, Daniel Sellen et Jean Paul Chausse (Banque Mondiale) et tous les acteurs de la filière qui ont accepté de recevoir la mission et de lui communiquer leur point de vue, notamment: Albert Ducroquet, Conseiller technique au Ministère de l'Agriculture, Seydou Soro, Président de SICOSA, Nicolas N'Guetta Kouadio, Secrétaire exécutif d'Intercoton, Vamissa Diomandé, Directeur Général d'Ivoire Coton, Malamine Sanogo, Directeur Général d'ACE, et Mamadou Coulibaly, Directeur Général adjoint de CIDT.

# Résumé analytique

Bien que n'étant pas le principal produit agricole d'exportation du pays, le coton a joué, depuis les années 1970, un rôle particulièrement important dans le développement rural du Nord de la Côte d'Ivoire, où il représentait traditionnellement le poumon de l'économie rurale.

La filière cotonnière ivoirienne a connu, au début de la décennie actuelle, des réformes de structure particulièrement importantes et profondes. Ces réformes se sont cependant déroulées dans une période de graves troubles socio-politiques qui en ont affecté le bon déroulement et ont gravement déstabilisé la filière. Jadis une des plus prospères d'Afrique de l'Ouest, la filière cotonnière ivoirienne s'est brutalement dégradée à partir de 2002, à la fois du fait de la situation politique et de lacunes dans la mise en place et le suivi des réformes, dans un contexte d'autre part marqué par une dégradation de la conjoncture cotonnière mondiale. Il est, de ce fait, particulièrement difficile d'évaluer les effets qu'aurait pu avoir la réforme de la filière en l'absence des troubles socio-politiques qu'a traversés le pays. Malgré cette difficulté, l'analyse de la filière ivoirienne apparaît particulièrement intéressante, du fait de la voie de réforme originale (au moins en Afrique de l'ouest) choisie par le pays, et peut contribuer à alimenter les réflexions sur l'avenir de la filière, confrontée à une nécessaire restructuration.

La filière ivoirienne était, jusqu'en 1998, organisée autour d'une société para-publique (la CIDT) verticalement intégrée et disposant d'un monopole pour l'achat du coton-graine et la commercialisation de la fibre et de la graine. Les réformes, mises en œuvre en 1998, ont consisté essentiellement à privatiser une partie des usines de la CIDT, vendues à deux opérateurs privés (Ivoire Coton et LCCI) et à l'abolition du monopole de la CIDT, chacune des deux sociétés cotonnières privées étant libre, à l'issue d'une période transitoire de deux ans, d'acheter le coton-graine à des producteurs auxquels elle aurait préalablement fourni intrants (à crédit) et encadrement technique. Le reste des usines de la CIDT (appelée CIDT Nouvelle ou résiduelle) était appelée à être privatisé ultérieurement.

Cette privatisation assortie d'une libéralisation s'inscrivait dans une politique globale de désengagement de l'Etat des activités productives, et répondait, dans le cadre d'un programme d'ajustement sectoriel soutenu par les institutions de Bretton Woods, aux contraintes financières fortes qui pesaient à l'époque sur les finances publiques du pays. Elle s'est déroulée dans un climat peu passionné et a fait l'objet d'un large consensus parmi les acteurs, notamment les organisations de producteurs. A l'époque de sa privatisation, la CIDT dégageait une rentabilité attrayante, ce qui a permis d'obtenir un prix de vente élevé lors de la privatisation.

L'évolution de la filière après la privatisation a été marquée par les principaux événements suivants:

- La volonté de la principale fédération de producteurs[1], l'URECOS-CI, de profiter de la libéralisation pour permettre aux producteurs de prendre le contrôle de la filière, à travers la prise en charge par la faîtière de l'approvisionnement en intrants et de l'encadrement (ce dont elle n'avait pas les moyens), et à travers la construction d'une usine d'égrenage propre, en 2002.
- L'instabilité politique à partir de 2000, puis l'éclatement d'un conflit entre le Nord et le Sud (en 2002), qui a abouti à la partition de fait du pays et à la perte de contrôle par le pouvoir central sur la zone cotonnière, située essentiellement au Nord
- Les problèmes internes de gestion de LCCI, qui a très tôt cessé de payer régulièrement les producteurs.

La conjonction de ces trois événements a conduit à une crise profonde de la filière à partir de 2002:

- Le mouvement coopératif, naguère bien structuré, a véritablement implosé, avec une prolifération d'organisations faîtières, un délitement du contrôle social et du lien entre les faîtières, les coopératives et leurs membres, le rendant incapable de jouer le rôle qu'il ambitionnait en matière de distribution des intrants et de récupération du crédit.
- Les difficultés financières de LCCI, puis de CIDT Nouvelle et de SICOSA (l'usine appartenant au mouvement coopératif) ont conduit à des retards considérables de paiement aux producteurs, d'où l'intervention d'intermédiaires (qui achètent le coton-graine comptant, mais à un prix très inférieur au prix officiel) et le découragement des producteurs
- L'effondrement du système coopératif, le développement des intermédiaires, le délitement du système d'encadrement et surtout le non-paiement des producteurs a fortement perturbé le remboursement du crédit intrants, entraînant le retrait des banques commerciales du secteur, l'accumulation d'impayés et l'intervention répétée de l'Etat pour maintenir un minimum d'approvisionnement en intrants
- Les troubles ont d'autre part entraîné la destruction de la station de recherche, désorganisant la production de semences, ainsi que celle de la salle de classement, rendant impossible le classement homogène de la production ivoirienne.

Du fait de ces événements, la production a fortement chuté, passant de 400 000 tonnes en 2000 à moins de 150 000 tonnes au cours des deux dernières campagnes, tandis que les rendements ont subi une évolution irrégulière, mais tendanciellement baissière. Les petits producteurs n'ayant pas accès à la culture attelée ont été les

[1] Volonté qui s'est manifesté notamment à l'occasion de l'atelier de Yamossoukro, en 2002 (voir §2.4.4)

premiers à abandonner la filière, le mouvement tendant à se généraliser à partir de 2006. Cette chute de la production a entraîné une sous-utilisation désastreuse de l'outil industriel (taux d'utilisation de 23% en 2007/08) et une flambée des charges fixes des sociétés cotonnières.

Si la détérioration de la situation est largement due aux événements, il n'en reste pas moins qu'elle a été aggravée par un certain nombre d'actions ou de décisions malheureuses: (a) le choix malencontreux d'un opérateur peu scrupuleux (LCCI) lors de la privatisation et l'absence de réaction du Gouvernement aux premiers signes de défaillance de LCCI; (b) la stratégie de l'URECOS-CI, qui n'avait pas les moyens de ses ambitions et s'est trouvée fortement fragilisée par la crise politique; (c) l'absence de règles du jeu précises garantissant le respect des liens contractuels entre les producteurs et les égreneurs qui les approvisionnent en intrants et les encadrent; (d) le caractère inopérant du mécanisme de régulation mis en place, comprenant à la fois une agence de régulation sans pouvoir réel et une interprofession paralysée par ses dissensions internes.

Dans ce contexte, la comparaison des performances de la filière ivoirienne avec celles d'autres filières[2] ne peut que faire apparaître un certain nombre de désavantages pour le Côte d'Ivoire:

- Les prix payés au producteur, bien que souvent subventionnés par l'Etat, sont, depuis 2000, systématiquement moins élevés que ceux payés dans les autres pays cotonniers de la sous-région,
- Le rapport du prix au producteur à la valeur sortie usine de la graine (qui mesure la capacité de la filière à maximiser la rémunération du producteur) est inférieur à ce qu'il est dans les pays à monopole national (Burkina Faso, Mali, Cameroun) ainsi que dans les pays à système concurrentiel (Tanzanie, Ouganda)
- Ces médiocres performances sont dues aux coûts élevés supportés par les sociétés cotonnières, du fait de la sous-utilisation de l'outil industriel, des prélèvements importants (légaux et illégaux) exercés sur la filière, et, dans le cas d'Ivoire Coton, du coût élevé de l'encadrement. Le coût d'intervention des sociétés cotonnières se révèle le plus élevé de l'échantillon, ce qui conduit à constater que la filière n'a pas profité de la mise en concurrence des opérateurs.
- Le coton ivoirien a perdu la prime de qualité qu'il obtenait traditionnellement sur le marché, du fait de la destruction physique de la salle de classement, de la mauvaise qualité des semences et du manque de traçabilité du à la prolifération des intermédiaires

[2] Comparaison sur la base de l'étude comparative de la Banque mondiale menée en 2008, distinguant trois groupes de filières: celles avec monopole d'achat (Burkina Faso, Mali, Cameroun), celle totalement ouvertes à la concurrence entre opérateurs (Tanzanie, Ouganda) et celles fonctionnant de façon concentrée, avec un petit nombre d'opérateurs (Zambie, Zimbabwe)

- Malgré la baisse constatée, les rendements ivoiriens restent parmi les meilleurs de l'échantillon (notamment parmi les pays de la sous-région, à système monopolistique), et dépassent très largement les rendements moyens obtenus dans les systèmes concurrentiels et les systèmes concentrés
- La rémunération de la journée de travail du producteur est finalement inférieure à celle observée dans les pays à monopole (en raison de prix au producteur inférieurs), et se situe dans la moyenne des performances des systèmes concurrentiels et concentrés d'Afrique de l'Est et du Sud.

La liquidation de LCCI et la vente, en 2008, de ses usines à trois opérateurs (dont un nouveau venu, OLAM) marque une amorce de recomposition de la filière, qui compte désormais des acteurs de type très divers:

- deux sociétés cotonnières privées solides et verticalement intégrées, disposant d'une zone naturelle d'influence autour de leurs usines (Ivoire Coton, et, à partir de la campagne 2009, OLAM);
- une société cotonnière (COIC) également verticalement intégrée et disposant de son réseau de producteurs, mais sans zone d'influence géographiquement délimitée
- d'autres opérateurs disposant d'usines et plus ou moins marginalisés: la CIDT Nouvelle, en proie à des problèmes de trésorerie particulièrement aigus, qui ne doit sa survie qu'au soutien de l'Etat; SICOSA, proche de la cessation de paiement et DOPA, qui tente de se constituer un réseau de producteurs contractuels, mais doit également faire face à des difficultés de trésorerie
- enfin une faîtière, UCAP-CI, qui continue à préfinancer les intrants de quelques coopérative affiliées et usine à façon chez SICOSA, pour exporter la fibre et la graine.

On assiste donc à un mouvement de recomposition, actuellement en cours, autour d'un noyau dur de quelques opérateurs professionnels. On assiste également à un retour à l'intégration verticale des sociétés cotonnières, qui ont compris que, pour s'assurer un approvisionnement, elles doivent elles-mêmes fournir les intrants des producteurs qu'elles encadrent. On assiste enfin à une individualisation des relations entre ces sociétés et les producteurs (faute de coopératives solides), et au développement des groupements informels pour organiser sur le terrain les marchés de collecte et la distribution d'intrants, sous le contrôle des sociétés cotonnières.

L'évolution vers des zones d'exclusivité, souhaitée par certaines sociétés, n'apparaît, dans ce contexte guère praticable, du fait de la répartition géographique des usines, et peu souhaitable, dans la mesure où elle créerait un rapport de force déséquilibré entre sociétés cotonnières et producteurs. Le maintien d'un système concurrentiel, dans lequel le producteur ou le groupement villageois a une certaine liberté de choix de la société cotonnière apparaît souhaitable, à condition qu'il soit assorti d'une régulation efficace pour assurer la sécurisation du crédit intrants. Cette régulation passe vraisemblablement par: (a) la contractualisation des relations entre sociétés cotonnières et producteurs individuels ou groupements villageois, (b) la mise en place d'une coordination entre sociétés, de sorte que les liens contractuels entre

groupements et sociétés cotonnière soient connus de tous, (c) l'établissement de règles claires de bonne conduite pour les sociétés cotonnières et des moyens institutionnels d'en contrôler la mise en oeuvre, (d) l'interdiction des pisteurs.

Une étude récente financée par l'UE ouvre une piste alternative intéressante pour résoudre le problème de l'endettement chronique de la filière, en proposant de remplacer le crédit intrants par une "épargne intrants": les producteurs placeraient, au cours d'une année donnée, une partie de revenus de la vente de coton sur un compte d'épargne, utilisé la campagne suivante pour l'achat au comptant des intrants. Une telle approche mérite d'être approfondie et testée.

L'assainissement de la situation actuelle appelle également une clarification des rôles respectifs de l'interprofession (Intercoton) et de l'autorité de régulation de la filière (ARECA). Elle doit être accompagnée d'actions de l'Etat et des bailleurs visant à restaurer l'outil de recherche cotonnière et de production de semences, et d'une action de refondation du mouvement coopératif à partir des groupements villageois existants, de sorte à renforcer le pouvoir de négociation des producteurs au sein des instances interprofessionnelles. La question de l'avenir de la CIDT Nouvelle et de sa souhaitable privatisation reste également posée

Il est enfin intéressant de constater que des alternatives à la culture du coton semblent se développer spontanément, en l'absence d'appui spécifique à la reconversion. L'anacarde s'est en particulier fortement développée dans une partie de la zone cotonnière, et procure désormais à la population rurale des revenus globalement trois fois supérieurs à ceux du coton.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Intérêt de L'étude de Cas sur la Filière Coton de Côte d'Ivoire

La filière ivoirienne était, jusqu'à la fin des années 90, organisée selon le modèle, classique en Afrique francophone, d'une société cotonnière para-publique unique intégrant toutes les fonctions de la filière. La Côte d'Ivoire est, avec le Bénin, le pays où les réformes ont été les plus radicales, portant à la fois sur la libéralisation de la vente du coton-graine et sur la privatisation d'une grande partie de l'outil de production de la société cotonnière, tandis que les producteurs, représentés par une association puissante, se sont investis dans la filière à la faveur de la libéralisation en cours. Cette approche était profondément originale par rapport à celle adoptée au Bénin quelques années auparavant, et mérite donc à ce titre un examen spécifique.

La filière ivoirienne était une des filières cotonnières les plus performantes d'Afrique de l'Ouest jusqu'à l'époque des réformes. A partir de 2003, la situation de la filière s'est brutalement et profondément dégradée, tandis que le pays connaissait, immédiatement après la mise en œuvre de ces réformes, une période de graves troubles socio-politiques, conduisant à une partition de fait du pays, et laissant la zone productrice de coton hors du contrôle du gouvernement. Il est de ce fait difficile d'apprécier les effets qu'auraient pu avoir les réformes en l'absence de ces événements.

Malgré cette difficulté, il apparaît particulièrement intéressant, dans le contexte de l'analyse comparative des réformes des secteurs cotonniers en Afrique, d'analyser le contenu des réformes entreprises, la façon dont elles ont été mises en œuvre, et les conséquences qu'elles ont eu (ou qu'elles auraient pu avoir en l'absence d'événements exogènes) dans le fonctionnement du secteur. Cette analyse est d'autant plus utile que le paysage de la filière coton en Côte d'Ivoire est en train de se recomposer depuis la faillite d'un des principaux opérateurs. Dans la mesure où l'évolution de la situation politique du pays et la conjoncture internationale le permettent, la filière cotonnière ivoirienne peut être rebâtie sur des bases assainies. Le présent rapport a donc aussi pour ambition de contribuer à la réflexion sur les voies possibles d'évolution de la filière, tirant parti des échecs, mais aussi des quelques succès des expériences passées.

## 1.2. Importance du coton dans l'économie ivoirienne

Jusqu'au milieu de la décennie actuelle, le coton jouait un rôle important dans l'économie agricole de la Côte d'Ivoire, bien qu'il ne vienne qu'en troisième position parmi les produits agricoles d'exportation, derrière le café et le cacao. La filière représentait en 2001 environ 7% des exportations du pays et générait un chiffre d'affaires en devises de l'ordre de 53 milliards FCFA. Par ailleurs, elle constituait le poumon de l'économie des campagnes du Nord de la Côte d'Ivoire, et faisait vivre directement 180 000 producteurs, soit environ 2,5 millions d'habitants. La part du

coton dans l'économie n'a toutefois cessé de diminuer depuis 2003, du fait de la baisse de la production et de celle des cours du coton.

# 2. LE PROCESSUS DE RÉFORME DE LA FILIÈRE

## 2.1. Historique de la filière et fonctionnement jusqu'à la réforme

Dès avant la colonisation, le coton était cultivé traditionnellement dans le Nord du pays pour les besoins de tissage locaux. Les premières actions de développement de la culture du coton ont débuté vers 1902, à l'initiative des filateurs français, et la première usine d'égrenage mécanique voit le jour en 1912. Les premières stations expérimentales sont installées à Ferkéssédougou et à Bouaké en 1926, sous l'égide de l'Institut Français de Recherche sur le coton et des fibres textiles (IRCT).

A partir de 1963, la Côte d'Ivoire indépendante confie à la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT) la responsabilité du développement de la production cotonnière (encadrement des producteurs, collecte et égrenage du coton-graine, vente de la fibre). C'est à partir de ce moment que la culture du coton prend véritablement son essor. Le 1er octobre 1973, l'Etat de Côte d'Ivoire crée la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT) dans laquelle la CFDT est actionnaire à hauteur de 30% (contre 70% pour l'Etat) et conserve un rôle d'assistance technique

La production a connu une croissance régulière au cours des années 1970 et 1980, du fait d'une amélioration des rendements et surtout d'un accroissement des superficies. Cette croissance a été en partie soutenue par une politique d'investissements publics massifs et des subventions aux intrants, mis à la disposition des producteurs par la CIDT à un prix inférieur au coût de revient. Les ressources financières nécessaires à la CIDT pour mener cette politique ont été principalement apportées par la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA), qui encaissait des revenus importants sur la filière cacao, lesquels lui permettaient de financer le développement agricole du pays.

Ce modèle de développement s'essouffle à la fin des années 1980, époque à laquelle les cours mondiaux subissent une baisse importante et à laquelle les pays de la zone franc subissent une perte de compétitivité due à la surévaluation du franc CFA: la CIDT accuse une perte cumulée de 14 milliards de FCFA en 1990, dans un contexte de crise économique nationale, tandis que les rendements et la production régressent. Face à cette crise, le Gouvernement décide d'assigner à la CIDT, dans le cadre d'un programme de restructuration, un objectif d'équilibre financier, qui s'est traduit par la signature d'une convention cadre, pour une période de 5 ans (1991-1996), par laquelle la société s'engage à améliorer ses performances et à rétablir son équilibre financier, en vue de sa future privatisation. Le programme des restructuration avait également pour objet d'améliorer la transparence d'une société à laquelle on reprochait parfois de se comporter comme "un Etat dans l'Etat". Parallèlement à la mise en œuvre de ce programme est créé un fonds de garantie, qui devait être alimenté par les excédents futurs de la filière. Cette stratégie a été

couronnée de succès, et les comptes de la CIDT se sont redressés au cours des années suivantes, aidés en cela par la dévaluation de 1994, et son fort impact sur la production.

A la fin des années 1990, la production atteint un pic de 400 000 tonnes de coton-graine, et les rendements sont parmi les plus élevés d'Afrique, atteignant 1400 kg de coton-graine/ha.

**Graphique 1 : Evolution de la production et du rendement avant les réformes**

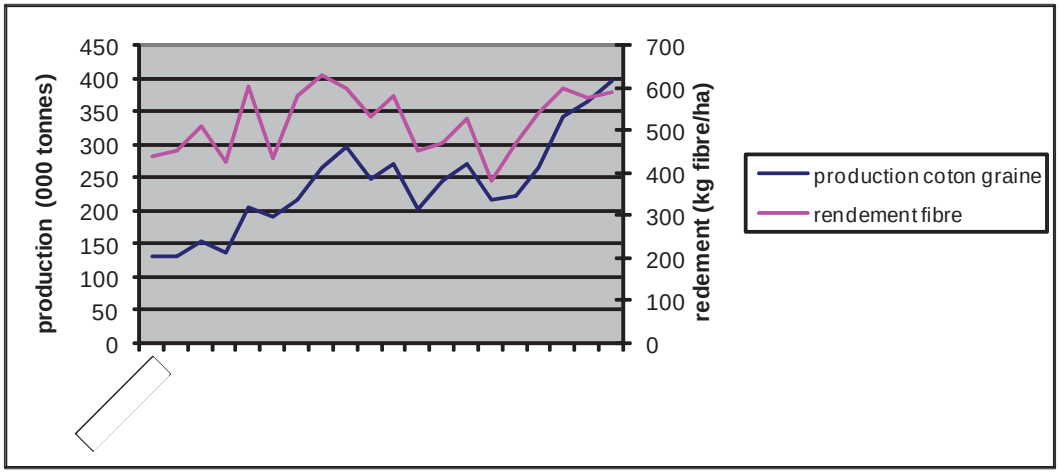


## 2.2. Le schéma institutionnel avant les réformes

Le mandat de la CIDT avant les réformes dépassait celui d'une simple société cotonnière et recouvrait une mission de développement rural au sens large dans toute la partie Nord du pays. La CIDT était chargée notamment de :

- La promotion de la culture cotonnière
- La modernisation des exploitations par le conseil agricole et la promotion de la culture attelée
- L'approvisionnement en intrants (semences, engrais, insecticides, matériel agricole); cette activité était assurée par l'intermédiaire des coopératives, chargées de l'estimation des besoins, de la passation des commandes auprès de la CIDT, puis de la distribution des intrants aux producteurs et du recouvrement du crédit lors de la commercialisation du coton-graine
- L'achat, le transport, l'égrenage du coton-graine sur l'ensemble de la zone cotonnière; la collecte du coton-graine était également effectuée à travers les coopératives, qui géraient les marchés villageois et percevaient une ristourne pour ce service; le coton-graine était enlevé par la CIDT, l'enlèvement du coton étant, en général, couplé avec l'approvisionnement en intrants, afin de minimiser les frais de transport.
- La commercialisation de la fibre et de la graine de coton
- La création et l'entretien des pistes rurales.

## 2.3. Objectifs et raison d'être des réformes de la filière

Les premières discussions sur la privatisation de la CIDT sont anciennes: elles ont eu lieu vers le milieu de la décennie 80, à une époque où le Ministère de l'Agriculture cherchait à renforcer son contrôle sur les toutes puissantes sociétés d'Etat intervenant dans les principales cultures de rente. La CIDT a d'autre part traversé différentes périodes de crise financière (en 85/86, puis en 91/92) liées à des périodes de basse conjoncture cotonnière, qui ont posé à chaque fois le problème de la gestion de la société et de son éventuelle privatisation.

La crise économique qui sévit dans le pays au début de la décennie 1990 (et qui s'aggrave vers milieu de la décennie) conduit la Côte d'Ivoire à entrer dans un processus d'ajustement structurel, appuyé par un crédit à l'Ajustement du Secteur Agricole, octroyé par la Banque mondiale en 1994. La privatisation des nombreuses entreprises d'Etat intervenant dans le secteur agricole (huile de palme, caoutchouc, sucre, riz, coton…) faisait partie des conditionnalités de ce programme de réformes. En ce qui concerne la CIDT, la privatisation était prévue à l'issue d'une période de cinq ans (à partir de 1991), au cours de laquelle la société devait préalablement être restructurée pour être plus attrayante aux investisseurs. En 1996, époque à laquelle les finances publiques se trouvaient sous forte contrainte pour rembourser les dettes vis-à-vis des bailleurs de fonds internationaux, la privatisation de la CIDT est décidée.

Il est important de noter que les réformes de la filière, si elles ont lieu dans un contexte général de forte contrainte économique et budgétaire dans le pays, n'a pas été effectuée dans un contexte de crise de la filière, qui avait, au contraire atteint à cette époque des performances record aussi bien en termes de rendement que de production et de rentabilité.

La privatisation de la société cotonnière, qui suivait celle de nombreuses autres sociétés d'Etat intervenant dans les filières agricoles (sucre, riz, palmier à huile, caoutchouc, ….), ne semble pas avoir soulevé dans son principe de fortes objections, les débats ayant été beaucoup plus vifs sur d'autres filières présentant des enjeux économiques plus importants, notamment sur la filière cacao et le rôle de la Caistab. Le fait que le débat sur la privatisation de la société avait lieu depuis déjà une décennie a sans doute également permis de mûrir et de dépassionner la réflexion à ce sujet.

La forme de la privatisation a fait en revanche débat, entre les tenants d'une privatisation en bloc, qui permettait de conserver l'intégration verticale de la filière et ceux d'une privatisation par usine (par cession d'actifs), qui conduisait à l'instauration d'une concurrence entre opérateurs. Les institutions de Bretton Woods ont fortement insisté pour la deuxième option, tandis que la CIDT et le Ministère de l'Agriculture préféraient la première. La décision d'une privatisation par usine a conduit la CFDT, actionnaire minoritaire dans la CIDT et fortement opposée à ce qu'elle considérait comme un démantèlement de la filière , à revendre à l'Etat sa

participation[3]. Le dossier de privatisation, confié à une banque (Société Générale Finances), a été examiné par le Conseil des Ministres en septembre 1996, lequel a retenu une privatisation en deux étapes: (a) première étape: cession d'une partie des actifs de la CIDT répartis en deux lots; (b) deuxième étape: privatisation de ce qui resterait de la CIDT.

## 2.4. Historique et contenu des réformes

La privatisation partielle de la CIDT a bien eu lieu, conformément au planning initial, en 1998. Le cahier des charges de la vente des actifs de la CIDT prévoyait une période transitoire de deux ans, qui s'est déroulée comme prévu. A l'issue de cette période, on a assisté à une tentative de prise de contrôle de la filière par les organisations de producteurs (notamment lors de l'Atelier de Yamossoukro), à la faveur de la libéralisation, tandis qu'une des sociétés cotonnières privées connaissait de graves difficultés financières du fait d'une gestion hasardeuse. En outre, la fin de la période transitoire a coïncidé avec l'exacerbation des tensions politiques dans le pays, qui a fortement perturbé le fonctionnement de la filière coton, la zone de production échappant au contrôle du gouvernement légal.

### *2.4.1. Privatisation partielle de la CIDT*

La privatisation des deux lots identifiés par l'étude de la Société Générale a été effectuée mi 1998, suite à un appel d'offres international, remporté par deux groupes:

- Ivoire Coton, contrôlée par IPS, une entreprise du groupe Agha Khan "Foundation For Economic Development" avec une participation du négociant Paul Rheinhardt, se voyait attribuer le lot Nord Ouest comprenant trois usines et les unités d'encadrement respectives (pour un montant de 24 milliards FCFA)
- LCCI, contrôlée par le groupe suisse l'Aiglon, appartenant à Cheikna Kagnassi, et avec une participation du groupe Bolloré Albatros et de la société de négoce international Shorex Investments, se voyait attribuer le lot Nord Est comprenant également trois usines (pour un montant de 29 milliards FCFA).

Les quatre autres usines de la CIDT sont restées au sein de la société d'Etat, renommée "CIDT Nouvelle", qui devait être privatisée courant 2000.

La vente des usines a été une bonne affaire pour l'Etat, suite à une surenchère entre candidats. Ce prix élevé, en partie justifié par les bonnes performances de la CIDT au cours des années précédentes, a, en réalité, fortement grevé les comptes des sociétés repreneuses au cours des années suivantes.

### *2.4.2. La phase transitoire (1998-2000)*

La privatisation partielle a été suivie par une période transitoire de deux ans (prévue dans les textes contractuels), au cours de laquelle la filière devait rester fortement

[3] Pour un montant de 18 milliards FCFA

administrée, la CIDT continuant à jouer un rôle de coordination jusqu'à ce que les nouvelles structures soient mises en place. Au cours de cette période s'achevant fin avril 2000 la filière était gérée par un Comité Tripartite créé par décret et composé de quinze membres représentant l'Etat, les Sociétés Cotonnières (SC), les producteurs et les filateurs. Ce comité était chargé de la fixation du prix du coton-graine, des allocations du coton-graine entre les trois sociétés et de la mise en place des Fédérations des Producteurs (AFFICOT-CI) et des Egreneurs (APROCOT-CI) et enfin de la création de l'organe de l'interprofession, Intercoton.

Durant cette période, le fonctionnement de la filière se caractérisait par les aspects suivants :

1. L'exclusivité de l'encadrement des producteurs était dévolue à la seule CIDT sur toute la zone cotonnière (une convention d'encadrement entre la CIDT, Ivoire Coton et la LCCI est signée à cet effet).
2. La collecte du coton-graine et son paiement étaient totalement assurés par la CIDT, qui cèdait ensuite le tiers des volumes collectés à chacune des deux autres sociétés
3. Le préfinancement des intrants était réalisé conjointement par les trois sociétés sur la base d'un appel d'offre national qui regroupe tous les besoins ; les trois sociétés finançaient également à parts égales les charges de l'encadrement (assuré par CIDT)
4. La CIDT assurait le classement du coton fibre de l'ensemble de la production [4]
5. Chaque société assurait l'égrenage et la commercialisation de son coton et de sa graine
6. Chaque société participait au Comité Tripartite mis en place.
7. Il était en outre prévu qu'au cours de cette période, aucune nouvelle construction d'usine ne serait autorisée.

### *2.4.3. La libéralisation et la mise en place de l'interprofession (2000)*

Les documents d'appel d'offres pour la cession d'actifs de la CIDT (qui avaient valeur d'engagement contractuel de l'Etat vis-à-vis des repreneurs) prévoyaient qu'à l'issue de la période transitoire le monopole de la CIDT disparaîtrait et que la filière serait entièrement libéralisée, ce qui impliquait la liberté de fixation du prix et la liberté de collecte du coton-graine. Une interprofession devait être créée, et les égreneurs deviendraient responsables de l'encadrement (ou de son financement) et de la collecte du coton-graine dans leur zone d'activité. Il était prévu que l'implantation de nouvelles usines par des intervenants extérieurs serait possible, si ces investisseurs

[4] Effectué par l'unité de classement sise à Bouaké, propriété de la CIDT. Une convention de gestion de l'Unité de classement, d'application pendant la période de transition, avait été signée entre la CIDT, IC et LCCI. Cette convention prévoyait un transfert de la propriété de l'Unité de classement de la CIDT à l'organisation professionnelle des égreneurs qui allait être constituée. Par ailleurs, les Parties s'engageaient à mettre en place et à maintenir, après la période transitoire, un instrument unique, sous contrôle de l'organisation professionnelle des égreneurs, de classement du coton fibre produit par leurs usines respectives.

assuraient l'encadrement de leurs producteurs (ou son financement). De plus, il était précisé que les opérateurs devraient fonder leurs relations sur une base contractuelle, sous réserve des obligations imposées à l'usinier dans le cahier des charges. En principe, chaque égreneur devait acheter le coton-graine auprès des producteurs ou organisations professionnelles qu'il encadrait ou finançait. Il devait avancer les intrants et assurer la production de semences. Toutefois, il était aussi mentionné dans le dossier d'appel d'offre qu'un égreneur aurait la possibilité de s'approvisionner en coton-graine auprès d'un autre égreneur dans le cadre de contrats commerciaux librement négociés.

Parallèlement à la libéralisation de la filière, l'interprofession (INTERCOTON) a été créée le 22 novembre 2000 et succède au Comité Tripartite.

La libéralisation complète de la filière est bien intervenue comme prévu dans les documents contractuels. L'organisation de la filière et le rôle que doivent y jouer les sociétés cotonnières a cependant évolué de façon sensiblement différente de la vision décrite dans les documents initiaux, du fait de l'évolution du contexte et du jeu des acteurs, décrits au paragraphe suivant. Pour les mêmes raisons, la privatisation de la CIDT Nouvelle n'a pas eu lieu (et n'est toujours pas réalisée à ce jour).

#### *2.4.4. Le rôle croissant des organisations de producteurs et l'atelier de Yamossoukro*

La libéralisation de la filière est intervenue dans un contexte de forte aggravation des tensions socio-politiques dans le pays: les tensions entre le Nord (zone de production du coton) et le Sud du pays se sont fortement exacerbées entre 1998 et 2000, conduisant fin 1999, à un coup d'état, puis fin 2002, à une guerre entraînant la coupure du pays. Dans ce contexte, la gestion de la filière ne pouvait que se politiser.

Dès le début du processus de privatisation, les organisations de producteurs (qui étaient à l'époque au nombre de 3 faîtières nationales, dont l'URECOS-CI, nettement majoritaire) ont manifesté leur volonté d'accroître leur rôle dans la filière et ont réclamé leur part dans les produits financiers de la privatisation, arguant notamment du fait qu'elles auraient du se voir attribuer une partie du fonds de soutien (institué dans le cadre de la restructuration de 1991), qui, en fait, n'avait pas été abondé par la CIDT. Après le coup d'état de 1999, le nouveau chef de l'Etat, le général Guéï, a signé un décret attribuant aux organisations de producteurs 80% du capital de la CIDT Nouvelle moyennant un franc symbolique. Ce décret n'a, de fait, jamais été appliqué, et s'est heurté à une forte opposition des égreneurs (qui y voyaient une concurrence déloyale), soutenus par certains hommes politiques. Sous le nouveau gouvernement élu fin 2000, le Comité de Privatisation a décidé que le prix de cession des 80% de la CIDT Nouvelle serait de 16 milliards, ce qui excédait les moyens des organisations de producteurs, et les excluait de fait.

Parallèlement l'URECOS-CI, qui s'était constituée un trésor de guerre grâce à un paiement de 3 milliards au titre de l'ancien fonds de soutien (suivi, en 2000, par un

paiement additionnel de 1,5 milliard), décidait de mettre à profit la libéralisation en cours pour accroître son poids dans la filière, et affranchir les producteurs du rôle dominant tenu jusqu'alors par les sociétés cotonnières. Son leader, une personnalité particulièrement dynamique et entreprenante, a décidé de construire, avec la participation d'un négociant international (Dreyfus) et d'un fournisseur de matériel (Continental Eagle) sa propre usine d'égrenage à Khorogo, et a obtenu l'autorisation de l'ancien régime en 1999 (soit avant la fin de la période de transition, au cours de laquelle aucune usine ne devait être construite). Malgré de fortes oppositions, l'usine est finalement construite en 2002, et inaugurée quelques jours avant l'éclatement du conflit. Cette usine, située à proximité de l'usine LCCI, vient donc directement la concurrencer. Parallèlement, l'URECOS-CI, avec l'appui de la coopération suisse, fonde une société financière, la SOFICOCI, qui obtient un prêt (cautionné par le FSDES) pour l'achat et la distribution d'intrants à ses membres.

La stratégie de l'URECOS-CI s'affirme et semble parvenir à s'imposer à l'ensemble des parties prenantes de la filière, au cours de l'atelier national sur la libéralisation de la filière coton, tenu à Yamossoukro en janvier 2002. Dans ses conclusions, l'atelier prend acte de la volonté réaffirmée du gouvernement de libéraliser la filière, et de permettre une libre concurrence entre égreneurs, ainsi que de privatiser la CIDT Nouvelle. L'atelier propose également, suivant les positions de l'URECOS-CI[5], de transférer immédiatement aux OPA l'encadrement et l'approvisionnement en intrants; il propose également que les OPA se chargent de la collecte du coton-graine et le livrent carreau usine aux égreneurs. Ces recommandations, qui consacrent en quelque sorte la volonté de prise de contrôle de la filière par l'URECOS-CI ont été mises en œuvre au cours de la campagne suivante

#### *2.4.5. L'aggravation des dysfonctionnements et la faillite de LCCI*

La guerre, suivie de la scission de fait entre le Nord (zone cotonnière, contrôlée par les rebelles) et le Sud (contrôlé par le gouvernement légal), éclate fin 2002, soit quelques mois après l'atelier de Yamossoukro. L'URECOS-CI est gravement touchée, notamment par le pillage de l'usine de Korhogo, qui vient d'ouvrir. Faute de contrôle sur les distributions d'intrants, ceux-ci sont massivement détournés et peu remboursés, tandis que le mouvement coopératif se désintègre rapidement.

Parallèlement, et de façon largement indépendante de la crise politique, un des opérateurs privés, LCCI, connaît des difficultés de trésorerie de plus en plus aiguës, dues principalement à une mauvaise gestion de l'entreprise, qui la conduisent à accumuler les arriérés de paiement à l'égard des producteurs, puis à la sécession d'activité et finalement à la faillite, en 2006. Le vide laissé par LCCI, qui ne parvient qu'à collecter des quantités décroissantes de coton, est partiellement comblé par des OPA, des égreneurs concurrents et des intermédiaires revendant le coton aux autres usines, générant une situation de dettes croisées inextricable.

[5] Qu'on peut synthétiser par la formule, utilisée lors de l'atelier "les usiniers ne doivent pas sortir de leurs usines"

La faillite de LCCI (déclarée en novembre 206) permet de clarifier quelque peu le paysage: ses usines sont mises en vente, à travers un appel à la concurrence, par le liquidateur. L'appel d'offres étant remporté par un consortium comprenant Ivoire Coton, SOIC/Yébé Wognon[6]
et OLAM[7]. Ces trois entités se partagent les usines, qui devraient être remises en fonctionnement dans ce nouveau cadre par leurs repreneurs respectifs pour le traitement de la campagne 2008/09

# 3. DESCRIPTION DE LA FILIÈRE

## 3.1. Evolution de la production et zones de production

### *3.1.1. Evolution de la production*

Les superficies cultivées en coton ont continué à croître, sur la lancée des années précédentes au cours de la période transitoire et atteignent un record de près de 300 000 ha en 1999/2000. La superficie a commencé à baisser en 2000/01, vraisemblablement suite aux premiers dysfonctionnements constatés dans la filière, puis la chute s'est amplifiée en 2003/04 et à partir de 2006, la baisse des prix au producteur venant s'ajouter à la généralisation des dysfonctionnements. Les chiffres définitifs des superficies des deux dernières campagnes n'ont pu être obtenues, mais les indications fournies par les sociétés cotonnières confirment la tendance à la baisse.

La production a connu une évolution en dents de scie, mais avec une tendance très fortement négative depuis la libéralisation: entre 2001 et 2008, on est passé de 400 000 tonnes à 120 000 tonnes. Les causes de cette évolution seront examinées en détail dans le chapitre 4.

**Graphique 2 : Evolution de la superficie et de la production**

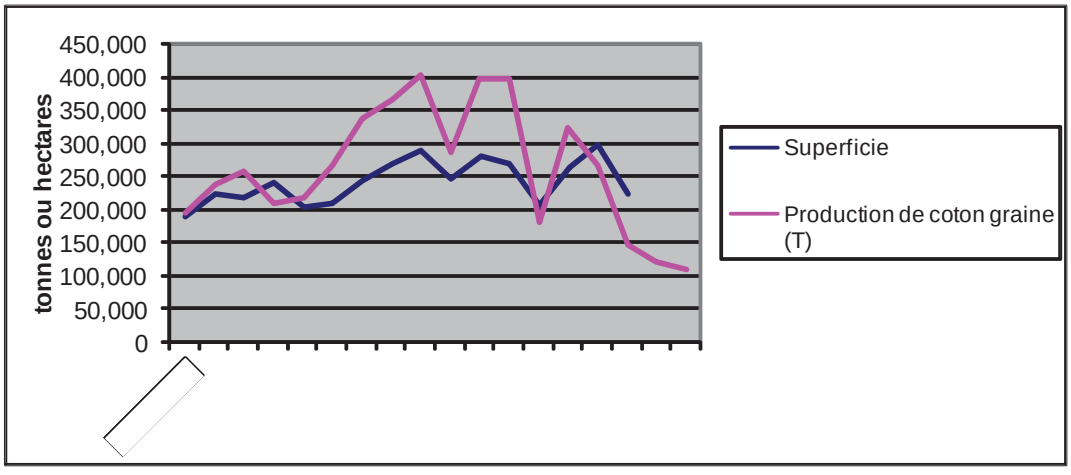


[6] Un réseau de coopératives animé par un homme d'affaires de Korhogo, qui égrene déjà du coton et l'exporte, en louant une des usines de LCCI

[7] Négociant international de matières premières agricoles, nouveau venu dans la filière cotonnière ivoirienne, mais largement présent dans d'autres filières

### *3.1.2. Les zones de production*

Les deux régions des Savanes et de Worodougou (au Centre Nord du pays) sont, de loin, les principales zones de production, avec plus de 90% de la production totale en 2006/07. Une comparaison avec le recensement agricole de 2001 montre qu'au cours de cette période de cinq ans, pendant laquelle la production a baissé de moitié, la part des deux principales régions s'est globalement accrue, marquant une tendance à la concentration du coton. La région de Worodougou a fortement accru sa part relative, car elle est la seule à avoir à peu près maintenu le même niveau de production.

**Tableau 1 : Répartition régionale de la production en 2001 et 2006**

| | Recensement de 2001 | | | 2006/07 (d'après ACE) | |
|---|---|---|---|---|---|
| **REGIONS** | Superficie en culture | Production (tonnes) | % production | production (tonnes) | % production |
| Savanes | 182 609 | 184443 | 64% | 80149 | 55% |
| Worodougou | 53 122 | 54926 | 19% | 52730 | 36% |
| Denguele | 15 751 | 21409 | 7% | 5108 | 4% |
| Vallée Bandama | 12 391 | 12173 | 4% | 5080 | 3% |
| Marahoue | 10 080 | 7094 | 2% | 1103 | 1% |
| Haut Sassandra | 3 359 | 3845 | 1% | 1244 | 1% |
| Bafing | 2 411 | 2749 | 1% | 100 | 0% |
| Autres regions | 392 | 480 | 0% | 130 | 0% |
| **ENSEMBLE** | **280 115** | **287118** | 100% | 145644 | 100% |

**Graphique 3 : Répartition de la production (campagne 2006/07)**

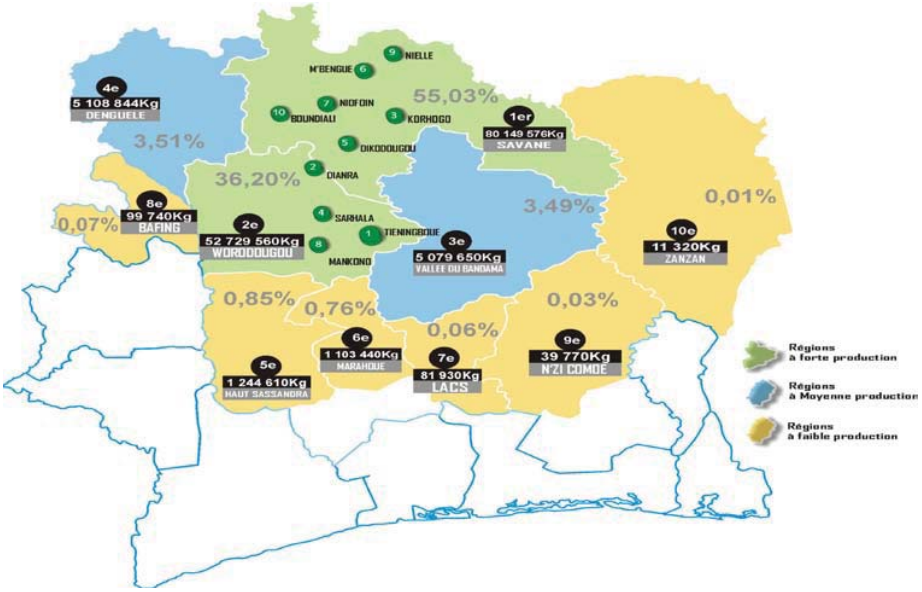


## 3.2. Evolution du cours du coton et du taux de change

Le cours du coton sur le marché mondial a connu, sur la période 1994-2008, une nette tendance à la baisse, aggravée, entre 2000 et 2008, par une détérioration quasi-continue du taux de change USD/FCFA, qui a pénalisé la Côte d'Ivoire, comme tous les pays de la zone franc. De ce fait, la Côte d'Ivoire n'a pratiquement pas

profité de la reprise des cours observée entre 2005 et 2008, ainsi que le montre le tableau ci-dessous. Comme les autres pays cotonniers, elle est frappée de plein fouet par la baisse extrêmement brutale des cours du coton intervenue fin 2008, conséquence de la crise financière mondiale.

**Graphique 4 : Evolution des cours du coton en dollars et FCFA (index A)**

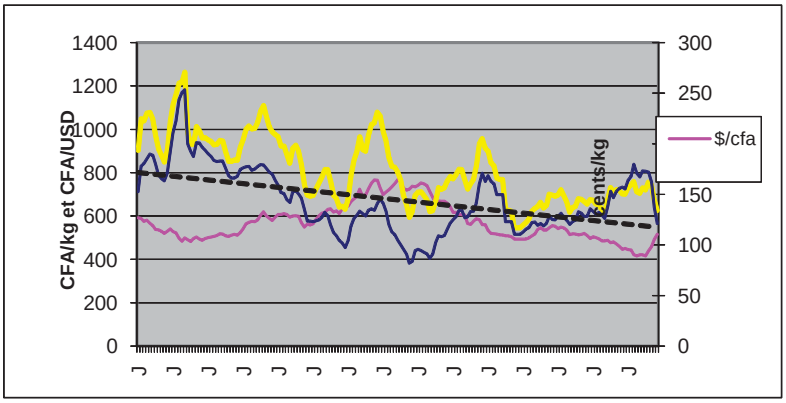


## 3.3. Sociétés cotonnières et égreneurs

### *3.3.1. Evolution depuis la privatisation partielle de la CIDT*

1. Au lendemain de la privatisation partielle de la CIDT, en 1998, la filière comportait trois sociétés cotonnières:
2. **La Compagnie Cotonnière de Côte d'Ivoire (LCCI)**[8]. Elle couvre la zone du Nord-Est (Ferké, Katiola et Korhogo). Elle possède 3 usines à Korhogo (2) et Ouangolodougou; elle construit une quatrième usine en 2002 à Mbengué, ce qui porte sa capacité annuelle de traitement de 200 000 tonnes
3. **Ivoire Coton (IC).** Elle couvre la zone Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire (Boundiali, Odienné, Mankono). Elle dispose de 3 usines avec une capacité d'égrenage annuelle de 118 000 tonnes à Boundiali (2) et Dianra
4. **La Nouvelle Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (Nouvelle CIDT)**[9]. Elle couvre les zones du Centre et du Centre-Ouest (Bouaflé, Bondoukou, Bouna, Daloa, Mankono, Séguéla, Tanda). Sa capacité annuelle de traitement est de 120 000 tonnes avec 4 unités d'égrenage à Bouaké, Mankono, Séguéla et Zatta.

Chacune de ces sociétés se voit attribuer une zone d'achat délimitée, pendant la période de transition se terminant en avril 2000 (voir délimitation des zones et implantation des usines sur la carte ci-dessous).

[8] LCCI a acquis le lot Nord-Est pour 29 milliards FCFA. Son capital est détenu à 100 % par un consortium privé constitué du groupe agro-industriel suisse l'Aiglon appartenant à Cheikna KAGNASSI, du groupe agro-industriel Bolloré Albatros et de la société de négoce international Shorex Investments.

[9] Son capital est détenu à 100% par l'Etat.

**Graphique 5 : Zone d' achat et implantation des usines**

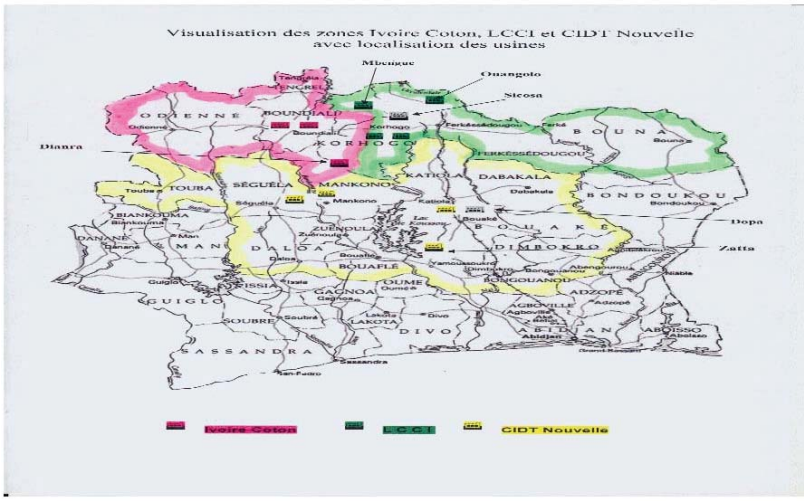


La situation évolue rapidement avec la fin de la période transitoire, qui marque la libéralisation complète de la filière:

- La faîtière URECOS-CI construit une nouvelle usine à travers sa filiale SICOSA, à Korhogo (à proximité immédiate de l'usine LCCI), inaugurée en 2002. Sa capacité est de 50 000 tonnes. SICOSA entend profiter de la libéralisation de la filière pour, s'appuyant sur le réseau coopératif de l'URECOS-CI et sur l'agence publique d'encadrement ANADER, mettre en place des intrants auprès des coopératives, acheter du coton-graine, l'égrener et exporter la fibre, ce qui en ferait une véritable société cotonnière coopérative. L'arrivée du conflit pratiquement en même temps que l'ouverture de l'usine a bouleversé ces plans: l'usine a été en partie détruite, le stock a été volé, les intrants mis en place ont été détournés ou utilisés pour les cultures vivrières, et le crédit pour les intrants n'a, de ce fait, pas été remboursé. De surcroît, l'ANADER, qui devait assurer l'encadrement, a du quitter la zone cotonnière. Ces événements ont profondément affecté la capacité opérationnelle de SICOSA, qui n'a pas fonctionné en 2002/03, puis a fonctionné au cours des campagnes suivantes essentiellement grâce à l'égrenage à façon pour d'autres faîtières.

- En 2004, arrive un nouvel opérateur, le Département des Opérations Agricoles (DOPA), qui construit une nouvelle usine à Bouaké, d'une capacité de 35 000 tonnes. L'intention de l'opérateur, filiale du groupe textile local COTIVO/STG, était de s'assurer ainsi l'approvisionnement de la filature, en s'appuyant sur le réseau de coopératives de l'URECOS-CI. DOPA a du revoir sa stratégie, du fait de l'effondrement du marché local du textile et de l'incapacité de l'URECOS-CI à l'approvisionner. L'opérateur a ensuite travaillé avec d'autres faîtières, qui n'ont pu honorer leurs engagements, puis s'efforce désormais de préfinancer et de mettre en place lui-même les intrants auprès de coopératives autonomes, avec son propre réseau d'encadreurs.

- Parallèlement, un commerçant de Korhogo, qui détenait une importante créance sur LCCI, décide de susciter la création d'un réseau coopératif (Yébé Wognon) pour l'approvisionner en coton-graine, et d'utiliser l'usine de LCCI pour l'égrenage à façon.

Il crée ainsi une nouvelle structure d'égrenage et d'exportation de la fibre (COIC), qui présente toutes les caractéristiques d'une véritable société cotonnière, à la différence près qu'elle ne possède pas d'usine d'égrenage jusqu'en 2008[10]

- Enfin, la société LCCI, après une lente agonie, est finalement déclarée en faillite en 2006, et ses actifs sont vendus en 2008 à trois entités qui se répartissent les usines: Ivoire Coton, COIC et un nouveau venu dans la filière, le groupe OLAM.

### *3.3.2. Capacité et activité d'égrenage*

En 2005, la capacité totale d'égrenage dans le pays atteint 520 000 tonnes de coton-graine, ce qui se traduit par une sur-capacité croissante à mesure que la production diminue. Le taux d'utilisation de la capacité des usines atteint ainsi 23% pour la campagne 2007/08, seule Ivoire Coton arrivant encore à maintenir son taux d'activité au dessus de 30%. Cette situation a évidemment pour conséquence de grever très fortement les coûts de revient.

**Tableau 2 : Répartition de la production par usine**

| milliers de tonnes | CIDT | IC | LCCI | SICOSA | DOPA | total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **campagne 2002/03** | | | | | | |
| achat | 109 | 155 | 131 | | | 396 |
| part total | 28% | 39% | 33% | | | 100% |
| capacité égrenage | 120 | 118 | 200 | | | 438 |
| production/capacité | 91% | 131% | 66% | | | 90% |
| **campagne 2003/04** | | | | | | |
| achat | 33 | 79 | 59 | 10 | | 180 |
| part total | 18% | 44% | 33% | 6% | | 100% |
| capacité égrenage | 120 | 118 | 200 | 50 | | 488 |
| production/capacité | 28% | 67% | 30% | 20% | | 37% |
| **campagne 2004/05** | | | | | | |
| achat | 94 | 147 | 52 | 11 | 19 | 323 |
| part total | 29% | 46% | 16% | 3% | 6% | 100% |
| capacité égrenage | 120 | 118 | 200 | 50 | 35 | 523 |
| production/capacité | 78% | 125% | 26% | 22% | 54% | 62% |
| **campagne 2005/06** | | | | | | |
| achat | 74 | 135 | 19 (a) | 10 | 30 | 268 |
| part total | 28% | 50% | 7% | 4% | 11% | 100% |
| capacité égrenage | 120 | 118 | 200 | 50 | 35 | 523 |
| production/capacité | 62% | 114% | 10% | 20% | 86% | 51% |
| **campagne 2006/07** | | | | | | |
| achat | 24 | 79 | 19 (a) | 11 (b) | 13 | 146 |
| part total | 16% | 54% | 13% | 8% | 9% | 100% |
| capacité égrenage | 120 | 118 | 200 | 50 | 35 | 523 |
| production/capacité | 20% | 67% | 10% | 22% | 37% | 28% |
| **campagne 2007/08** | | | | | | |
| achat | 28 | 45 | 25 (a) | 12 (c) | 9 | 120 |
| part total | 23% | 38% | 21% | 10% | 8% | 100% |
| capacité égrenage | 120 | 118 | 200 | 50 | 35 | 523 |
| production/capacité | 23% | 38% | 13% | 24% | 26% | 23% |

(a) usine louée par Yébé Wognon
(b) dont 7 700 tonnes égrenées à façon pour d'autres faîtières
(c) dont 8000 tonnes égrenées à façon pour d'autres faîtières

[10] Date à laquelle il a acquis une usine de LCCI

### *3.3.3. Le paysage actuel et le mode de fonctionnement des égreneurs*

Courant 2008, la filière ivoirienne compte les opérateurs suivants:

- Ivoire Coton, société cotonnière intégrée, disposant d'une zone d'influence relativement homogène (agrandie à la zone de Mbengué depuis le rachat de l'usine LCCI) et assurant l'approvisionnement en intrants et l'encadrement des producteurs de sa zone. La société travaille de façon croissante avec des groupements villageois dont elle a souvent suscité la création ou des coopératives de base, court-circuitant les faîtières. Elle souhaite un zonage qui la protégerait contre les risques d'intrusion de pisteurs dans sa zone, et argue notamment du fait qu'en l'absence de zonage, les sociétés cotonnières n'auront pas intérêt à entretenir les pistes (ce que fait actuellement Ivoire Coton dans sa zone).

- OLAM, qui dispose d'une usine à Ouangolodougou (ex LCCI), et qui commencera à acheter le coton et à égrener fin 2008. OLAM souhaite, selon les dires de ses dirigeants, travailler selon le même schéma qu'Ivoire Coton dans une zone d'influence qui correspond à l'ancienne zone LCCI

- COIC, qui dispose d'une usine (ex LCCI) à Korhogo, qu'elle vient d'acquérir à un prix raisonnable. COIC achète le coton-graine aux coopératives de son réseau (Yébéwognon), égrène et exporte depuis plusieurs années (jusqu'à maintenant en faisant usiner à façon dans les usines de LCCI), et a désormais tous les attributs d'une société cotonnière verticalement intégrée. Yébé Wognon, soutenue par son leader, met en place des intrants chez ses coopératives. Son réseau n'est toutefois pas géographiquement concentré sur une zone donnée, ce qui la conduit à s'opposer à l'idée d'un zonage. Souhaitant développer une coopération avec les deux autres sociétés qui ont participé en consortium au rachat des actifs de LCCI, COIC compte établir une règle de bonne conduite basée sur la contractualisation des relations commerciales entre OP et sociétés cotonnières et le respect de ces liens contractuels par toutes les sociétés cotonnières.

- CIDT Nouvelle, qui dispose de quatre usines dans le centre du pays. CIDT se trouve dans une situation financière extrêmement précaire, du fait des déficits accumulés au cours des années passées. Du fait de cette situation, elle est particulièrement vulnérable à la concurrence tant des pisteurs que des OPA ou des autres sociétés cotonnières, dans la mesure où elle ne peut, sans soutien de l'Etat, approvisionner en intrants les producteurs de sa zone d'influence, et où elle accumule des retards importants de paiement du coton-graine aux producteurs

- DOPA, qui semble vouloir évoluer d'un rôle de simple égreneur achetant majoritairement le coton-graine à des faîtières vers un rôle de société cotonnière intégrée, assurant l'approvisionnement en intrants de producteurs qu'elle encadre. La société, dont l'usine se trouve à Bouaké, aux marges de la zone cotonnière, ne dispose cependant pas d'une zone "naturelle" d'influence. Elle semble d'autre part confrontée à des difficultés financières sérieuses, qui font douter de sa capacité à opérer une telle mutation. La campagne 2008/09, au cours de laquelle les

perspectives des cours mondiaux se sont récemment assombries, sera sans doute déterminante pour l'avenir de la société. La société est évidemment opposée à l'idée d'un zonage, faute de zone d'influence naturelle

- SICOSA, qui a accumulé des dettes importantes tant vis-à-vis des fournisseurs d'intrants que des producteurs, et à laquelle le réseau URECOS-CI ne semble plus prêt à faire crédit. L'usine de SICOSA, située à Korhogo, ne fonctionne plus depuis un an. SICOSA n'a pas distribué d'intrants au cours de la dernière campagne (2008/09). La société semble condamnée, du moins dans la conjoncture actuelle, à disparaître ou à utiliser son usine comme prestataire à façon pour d'autres opérateurs.

- Enfin, UCAP-CI, une faîtière liée à un homme d'affaires, ce qui lui permet de préfinancer les intrants des coopératives qui lui sont affiliées, et de fidéliser un approvisionnement en coton-graine. La structure utilise l'usine de SICOSA pour faire égrener à façon son coton, et l'exporte.

## 3.4. Les organisations de producteurs

Les premières organisations de producteurs en zone cotonnière ont été les Groupements à vocation coopérative (GVC) créés comme des structures informelles au début des années 80, pour assurer au niveau des villages la collecte du coton, la distribution aux membres des intrants livrées par la CIDT, et au sein desquels s'exerçait une caution mutuelle pour le remboursement du crédit intrants. Les GVC étaient fédérés en Unions de GVC, puis en faîtières, dont la principale était l'URECO-CI (Union Régionale des entreprises coopératives de la zone des Savanes de Côte d'Ivoire), créée en 1991.

L'organisation des producteurs a été restructurée dans le cadre de la loi sur les coopératives en 1997: les GVC ont été regroupés en coopératives de base (dotées de la personnalité morale qui leur permet d'agir en tant qu'agent économique à part entière) couvrant en moyenne une dizaine de villages, elles-mêmes fédérées en unions coopératives régionales ou nationales. Cette restructuration, qui correspondait au souci de constituer des entités économiquement viables, a eu pour conséquence négative un relâchement du contrôle social des membres sur les organes de gestion collectifs, les coopératives étant plus lointaines de la base que les anciens GVC.

Malgré cet inconvénient, les organisations professionnelles cotonnières étaient considérées, à la fin des années 90, comme mieux structurées que dans la plupart des autres pays cotonniers d'Afrique francophone, grâce notamment à l'appui qu'elles avaient reçu de la CIDT au cours des années précédentes. En 1997, au moment de la promulgation de la loi sur les coopératives, on comptait 1105 GVC cotonniers.

Le rôle des coopératives, est, à l'époque, le suivant:

- Elles recensent les besoins en intrants au niveau local, conjointement avec les encadreurs
- Elles assurent la distribution des intrants à leurs membres
- Elles assurent le groupage et la pesée du coton-graine produit par les membres, et perçoivent une commission des sociétés cotonnières de 6,3 FCFA/kg pour ce service
- Elles règlent les producteurs à partir des sommes virées sur leur compte par les sociétés cotonnières
- Elles suivent la récupération du crédit accordé à leurs membres pour les intrants et le matériel agricole.

On assiste toutefois à partir de 2002 à une véritable implosion du mouvement coopératif: on compte six faîtières en 2005, huit nouvelles faîtières sont agréées en 2006, et trois sont en cours d'agrément. Au niveau des coopératives de base, on en recense environ 300 en 2004, avec 1750 sections locales, couvrant 3300 villages. On estime aujourd'hui qu'il y a entre 2000 et 2500 structures coopératives en zone cotonnière (soit le double du nombre de GVC existant avant la réforme). Parallèlement, l'URECO-CI, à la suite de scissions successives perd sa position dominante: alors qu'elle regroupait environ 80% des coopératives de base au début de la décennie, elle ne représente plus, en 2006, que 37% des coopératives ayant livré du coton.

La principale cause de cette implosion semble être l'impossibilité pour le Ministère de l'Agriculture de faire appliquer la loi sur les coopératives, du fait de l'instabilité politique, notamment en ce qui concerne l'obligation de l'agrément, qui est parfois donné par les instances centrales et parfois par les instances régionales, sans véritable coordination entre elles. L'implosion au niveau des faîtières est aussi dû à la politisation du mouvement coopératif (dans un contexte politique extrêmement tendu) et au fait qu'à partir de 2005, celles-ci sont financées par une redevance de 2 FCFA/kg prélevée sur la filière (arrêté ministériel du 3/2/2005). Si cette redevance n'a, en réalité été payée qu'au cours de deux campagnes, elle a indéniablement encouragé les scissions et la création de nouvelles faîtières.

Parallèlement à cette implosion, on relève un délitement progressif du fonctionnement des coopératives et de leurs faîtières:

- Au niveau de l'organisation des coopératives de base:
  - les assemblées statutaires ne sont plus tenues régulièrement; le mandat des dirigeants n'est pas remis en jeu régulièrement;
  - avec la multiplication des structures et la baisse de la production, les coopératives de base n'ont plus les moyens, à partir de la commission sur la collecte du coton-graine, de payer un comptable (ces commissions sont d'ailleurs souvent payées avec un grand retard);

- la caution solidaire, qui s'exerce au niveau des coopératives ou des sections, conduit à faire rembourser le crédit des producteurs défaillants par les bons producteurs, et pousse ces derniers à passer d'une coopérative à l'autre

- les faîtières présentent les mêmes dysfonctionnements que les coopératives de base en ce qui concerne les organes sociaux; elles se sont révélées incapables d'assurer l'approvisionnement de leurs membres en facteurs de production, suscitant de la part de ces derniers des accusations, parfois fondées, d'incompétence et de détournement, et accumulant des impayés qui minent leur crédibilité financière.

- Les liens entre les coopératives de base et les faîtières se sont, de ce fait, distendus; faute d'un suivi par l'Administration, il s'avère souvent pratiquement impossible de savoir quelles coopératives appartiennent à quel réseau, et les coopératives elles-mêmes sont souvent incapables de fournir la liste de leurs membres, lesquels adhèrent fréquemment à plusieurs d'entre elles, présentes dans le même village.

Cette situation a eu pour conséquence le retrait de nombreuses coopératives du réseau auquel elles appartenaient (elles deviennent ainsi des coopératives indépendantes), ainsi que le retrait de certaines sections villageoises de la coopérative à laquelle ils appartenaient, ce qui en fait des "groupements informels". Environ 25% des structures paysannes actives au niveau des villages sont aujourd'hui des groupements informels. Ce mouvement est souvent encouragé par les sociétés cotonnières, notamment Ivoire Coton, qui y voit à la fois un assainissement de l'organisation paysanne et l'occasion de trouver des interlocuteurs plus fiables et plus malléables que les anciennes faîtières.

## 3.5. Les Exploitations cotonnières

On assiste depuis le début de la décennie à une forte diminution du nombre de producteurs de coton. Jusqu'en 2006, ce phénomène a essentiellement touché les zones CIDT et LCCI (où le coton n'est pas payé régulièrement). Il a touché surtout les plus petits et les moins bien équipés des producteurs, qui ont quitté la filière (50% des producteurs entre 2001 et 2006). A partir de 2006, ce phénomène touche aussi la zone Ivoire Coton, tandis que le rythme des départs s'accélère et que les producteurs les mieux équipés se mettent aussi à réduire leur superficie cotonnière. Ces phénomènes sont décrits en détail dans les paragraphes qui suivent.

### *3.5.1. Nombre et taille des exploitations; évolution récente*

**Nombre et taille des exploitations cotonnières en 2006**

Le nombre de cotonculteurs est estimé pour la campagne 2005/06 (sur la base des états de réception du coton-graine établis par l'ACE) à 72 000, ce qui donne, pour une superficie cotonnière de 300 000 ha durant cette campagne, une superficie moyenne de coton par exploitation de l'ordre de 4,2 ha.

**Evolution du nombre et de la taille des exploitations entre 2001/02 et 2005/06**

Si l'on compare ces données avec celles du recensement agricole de 2001 (180 000 cotonculteurs sur une superficie de 288 000 ha), il apparaît dans la première moitié de la décennie une tendance à une forte diminution du nombre de cotonculteurs (traduisant l'abandon du coton par plus de 100 000 exploitants). La baisse du nombre de producteurs est, à cette époque , localisée dans les zones d'influence de LCCI et de la CIDT (où se concentrent les problèmes de paiement aux producteurs), alors que la zone Ivoire Coton parvient à maintenir le nombre de ses producteurs (voir tableau 5).

Cette baisse globale du nombre de producteurs est cependant accompagnée d'une augmentation de la superficie des exploitants restés dans la filière, la taille moyenne des exploitations ayant plus que doublé durant cette période (passage de 1,7 ha à 4,2 ha). Cette augmentation de la superficie moyenne est confirmée par les statistiques d'Ivoire Coton et de la CIDT (voir tableau ci-dessous).

**Evolution postérieure à 2006**

Bien que les données globales ne soient pas disponibles pour les campagnes postérieures à 2005/06, les données partielles recueillies auprès d'Ivoire Coton et de la CIDT suggèrent que la tendance à l'abandon du coton se serait poursuivie voire accélérée en 2006/07 et surtout en 2007/08 (campagnes au cours desquelles la production a fortement chuté). Cette baisse accélérée a, cette fois-ci touché aussi bien la zone Ivoire Coton que les autres zones, ce qui conduit à penser que le prix du coton-graine (qui a fortement baissé en 2006/07) a joué un rôle important. On observe en effet (voir tableau ci-dessous) une diminution de plus de 50% du nombre de planteurs encadrés, aussi bien chez Ivoire Coton qu'à la CIDT.

Les superficies moyennes par exploitation ont continué toutefois à progresser jusqu'en 2006/07, suggérant que ce sont surtout les petits producteurs qui sont sortis de la filière, avec semble-t-il, un renversement de tendance (qui devra être confirmé dans les années à venir) en 2007/08, année au cours de laquelle la superficie moyenne a diminué, suggérant que les abandons ne concernent désormais plus seulement les plus petits producteurs.

**Tableau 3 : Evolution du nombre de planteurs encadrés par Ivoire Coton et la CIDT et de la superficie cultivée**

| | ivoire coton | CIDT |
|---|---|---|
| nombre de planteurs | | |
| 2004/05 | 44300 | 37000 |
| 2005/06 | 40370 | 21500 |
| 2006/07 | 31216 | 13100 |
| 2007/08 | 19000 | 11600 |
| évolution 2007/2004 | -57% | -69% |
| superficie | | |
| 2004/05 | 111700 | 71000 |
| 2005/06 | 105300 | 56200 |
| 2006/07 | 85900 | 41300 |
| 2007/08 | 41636 | 28400 |
| évolution 2007/2005 | -63% | -60% |
| superficie/planteur | | |
| 2004/05 | 2,5 | 1,9 |
| 2005/06 | 2,6 | 2,6 |
| 2006/07 | 2,8 | 3,2 |
| 2007/08 | 2,2 | 2,4 |

**Répartition par taille des exploitations**

L'analyse de la répartition par taille des exploitations cotonnières en 2005/06[11] montre d'autre part une relative homogénéité de la taille des exploitations: les grandes exploitations (plus de 10 ha) sont très marginales, et les exploitations de taille moyenne (entre 2 et 5 ha) représentent un tiers des exploitations et près de 40% de la production.

**Tableau 4 : Répartition par taille des exploitations cotonnières en 2005/06**

| | Nombre d'exploitations | % exploitations | production | % production |
|---|---|---|---|---|
| >10 ha | 1 075 | 1% | 21 706 | 8% |
| entre 5 et 10ha | 8 227 | 11% | 75 611 | 28% |
| entre 2 et 5 ha | 23 056 | 32% | 104 678 | 39% |
| <2 ha | 39 935 | 55% | 65 484 | 24% |
| total | 72 293 | 100% | 267 479 | 100% |

Source: Etats ACE

### *3.5.2. Place du coton dans l'exploitation et évolution*

Peu de données sont disponibles sur le pourcentage des exploitations pratiquant la cotonculture en zone cotonnière, ainsi que sur la place du coton parmi les autres spéculations dans les exploitations cotonnières.

**Pourcentage d'exploitations cultivant le coton**

Un calcul très approximatif (qui a pour objet de donner simplement un ordre de grandeur) peut toutefois être fait pour estimer le pourcentage d'exploitations cotonnières dans la région des Savanes, principale région de production: d'après le recensement de 2001, le nombre d'exploitations agricoles y serait de 77 000, ce qui

[11] Effectuée par exploitation des états de réception du coton-graine établis par ACE

permet d'estimer, compte tenu de la croissance démographique, un nombre de l'ordre de 83 000 en 2005/06. D'après les données collectées par ACE, le nombre de producteurs serait en 2005/06 de 72 000, dont environ 40 000 dans la région des Savanes. La comparaison de ces deux chiffres suggèrent que plus de 50% des exploitations agricoles y cultivaient encore du coton en 2005/06. Les données Ivoire Coton et CIDT indiquent que 50% des producteurs ont abandonné le coton entre 2005/06 et 2007/08. On peut donc en conclure que le pourcentage d'exploitations cultivant encore le coton aujourd'hui dans la principale région productrice est de l'ordre de 25%.

**Part du coton dans l'exploitation**

D'après le recensement de 2001, le coton représentait 38% des superficies cultivées dans la région des Savanes, principale zone de production, les cultures vivrières (par ordre d'importance décroissante: maïs, riz pluvial, arachide, mil, sorgho et igname) représentant environ 60% des superficies.

Le suivi effectué par la CIDT (dans les seules exploitations cotonnières qu'elle encadre) suggère qu'en 2006/07 le coton représente environ 46% de la superficie cultivée par les exploitations cotonnières. Ce chiffre est très semblable aux taux observés dans les zones cotonnières des pays voisins. Cette proportion aurait sensiblement baissé en 2007/08 (36% si l'on tient compte de l'igname, qui n'est étrangement pas recensé en 2006/07, peut-être en raison d'une erreur statistique), ce qui est cohérent avec la constatation d'une diminution de la superficie en coton par exploitation au cours de cette campagne (voir supra).

**Tableau 5 : Superficies cultivées dans les exploitations encadrées par CIDT**

| | 2006/07 | | | 2007/08 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | ha | % | % hors igname | ha | % | % hors igname |
| coton | 41368 | 46% | 46% | 28393 | 36% | 42% |
| riz | 19574 | 22% | 22% | 14446 | 18% | 21% |
| maïs | 19045 | 21% | 21% | 16571 | 21% | 24% |
| arachide | 10706 | 12% | 12% | 8755 | 11% | 13% |
| igname | | 0% | 0% | 11276 | 14% | |
| total | 90693 | 100% | | 79441 | 100% | |
| total hors igname | 90693 | | 100% | 68165 | | 100% |
| nombre exploitations | 13106 | | | 11601 | | |
| superficie/exploitation | 6,92 | | | 6,85 | | |

## 3.6. Encadrement, Approvisionnement en intrants et crédit

### *3.6.1. La mise en place des intrants et leur financement*

Lors de la privatisation, il n'a pas été prévu de dispositif spécifique pour la sécurisation du crédit intrants après la phase transitoire, une fois que la CIDT se serait retiré de l'approvisionnement en intrants dans les zones couvertes par les sociétés privées. Au cours des premières campagnes qui ont suivi la fin de la période transitoire (1999/00 et 2000/01), il semble que les trois sociétés cotonnières aient continué à opérer selon le même schéma que celui existant avant la libéralisation, et aient ainsi financé les intrants mis en place par les coopératives dans leurs zones

respectives, grâce à un crédit bancaire remboursé par les SC sur la vente de fibre. Du fait de la possibilité nouvelle de vendre le coton-graine à une autre société que celle ayant financé le crédit intrants, les risques de ce crédit sont apparus rapidement accrus, et les conditions du crédit octroyé par les banques se sont faites plus exigeantes et onéreuses. Certaines SC (LCCI, suivie de CIDT) ont d'autre part très tôt connu des problèmes financiers qui ont restreint leur capacité d'accès aux intrants.

Parallèlement, les faîtières, conformément à leur stratégie exprimée notamment lors de l'atelier de Yamossoukro, ont œuvré pour s'affranchir de la tutelle des sociétés cotonnières et pour monter elles-mêmes un circuit alternatif d'approvisionnement en intrants des producteurs. Dans cet esprit, les faîtières ont créé, en 2002, une société de financement des intrants coton en Côte d'Ivoire (SOFICOCI), à caractère privé, avec l'appui du Fonds ivoiro-suisse de Développement Economique et Social (FISDES) pour cautionner les achats d'intrants auprès des fournisseurs. La SOFICOCI a ainsi cautionné un prêt aux OPA de 5 milliards de FCFA par la Citibank, pour permettre aux faîtières de réduire leurs arriérés auprès des fournisseurs d'intrants, qui s'élevaient déjà à l'époque à 11 milliards de FCFA (ce remboursement était une condition pour un nouveau crédit fournisseur de 14 milliards de FCFA). Le crédit n'ayant été que partiellement remboursé, la SOFICOCI a été appelée en garantie et a perdu ainsi sa mise de fonds. Elle a dû cesser ses activités.

Pour la campagne 2003/04 (qui fait suite à la guerre), l'URECOS-CI a encore financé (essentiellement sur crédit fournisseur) pour 15 milliards FCFA d'intrants, qui ont été en partie confisqués par les rebelles, et en partie utilisés par les producteurs pour leur production vivrière. L'Etat, considérant vraisemblablement que cette opération a eu un impact social très bénéfique dans une conjoncture difficile, a décidé de reprendre à sa charge la dette correspondante.

En 2004/05, certaines sociétés cotonnières n'étant plus bancables, l'Etat a décidé de cautionner l'achat d'intrants de LCCI et de URECOS-CI/SICOSA, ce qui a permis d'acheter 10 000T d'engrais 150 000 l d'insecticides et 65 000 l d'herbicides (pour un montant de l'ordre de 3 milliards FCFA ). Ivoire Coton a, de son côté, elle-même financé les intrants mis en place par elle, pour un montant de 8 milliards FCFA.

En 2005/06, le même système est reconduit: LCCI et URECOS-CI distribuent 4 800 tonnes d'engrais ainsi que des produits phytosanitaires, pour un montant de l'ordre de 3 milliards, tandis que Ivoire Coton met en place pour 12 milliards FCFA d'intrants

En 2006/07, faute de soutien de l'Etat, chaque société cotonnière a mis en place les intrants dans la mesure où elles pouvaient les financer. C'est ainsi que les intrants mis en place ont représenté 15 milliards FCFA (dont 9,2 milliard pour IC, 1,2 milliard pour DOPA, 2,1 milliard pour Yebé, 1 milliard pour CIDT, et 1,5 milliard pour des faîtières). Le remboursement des intrants est de 72% globalement, dont 84% chez Ivoire Coton, 83% chez Yébé, 63% chez DOPA, et 34% chez CIDT.

En 2007/08, l'Etat a bénéficié d'un crédit de la Banque Islamique de Développement pour l'achat des intrants[12]. Ce crédit a été rétrocédé à la CIDT, avec la garantie de l'Etat. Ce crédit a bénéficié à l'ensemble de la zone cotonnière, sauf à Ivoire Coton, qui a continué à distribuer ses intrants elle-même. CIDT a distribué ce crédit aux faîtières (dont YébéWognon, URECOS-CI, UCAB-CI, CMID, UCODEPMA) et aux coopératives travaillant avec la CIDT dans leur zone traditionnelle. Le montant décaissé a été de 5,9 milliards de FCFA, auxquels s'ajoutent les mises en place d'Ivoire Coton et de DOPA, soit un total d'intrants s'élevant à 10,8 milliards FCFA.

En 2008/09, l'opération BID pour le financement des intrants a été renouvelée (toujours hors OP encadrées par Ivoire Coton ). Afin d'améliorer le contrôle par la CIDT, le mode opératoire du crédit a été modifié: la CIDT est passée d'un rôle de simple superviseur à un rôle d'encadrement des OP de base, et a mis en place pour ce faire, un réseau d'encadreurs. Seule YébéWognon reste responsable de l'approvisionnement direct des ses OP. La CIDT doit elle-même enlever le coton et se faire directement rembourser sur le coton collecté (hors OP encadrées par IVOIRE COTON et YébéWognon). Les modalités d'organisation de la campagne ne sont pas encore arrêtées à la date de l'élaboration du présent rapport. Une mission conjointe ARECA/INTERCOTON/ACE effectuée en septembre 2008 conclut que les risques de double emploi sont importants, dans la mesure où certaines faîtières et certaines SC ont également distribué des intrants (notamment des semences) dans les mêmes villages que ceux desservis par CIDT, ce qui risque fort de générer des confusions pour la récupération du crédit. Le montant du crédit BID mobilisé a été de 4 milliards, ce qui correspond à la mise en place de 6600T de NPK, 2000T d'urée, 173 000 litres d'insecticides et 89 000 litres d'herbicides.

On décèle à travers cette évolution chaotique une tendance, depuis l'échec des faîtières à assurer l'approvisionnement en intrants, au retour au schéma classique d'approvisionnement par les sociétés cotonnières qui en ont les moyens (Ivoire Coton, puis Yébé Wognon et DOPA). Cette tendance a été contrariée au cours des deux dernières campagnes par l'intervention du crédit BID, nécessaire pour combler le vide dans les zones CIDT et ex LCCI.

Au total, les quantités d'intrants mises en place (hors Ivoire Coton) se sont progressivement réduites, de l'ordre d'une quinzaine de milliards au début de la décennie à moins de 5 milliards au cours de la dernière campagne. Il est évidemment difficile de savoir dans quelle mesure la réduction des mises en place a été une cause ou une conséquence de la réduction des superficies, et la relation de cause à effet a dû vraisemblablement fonctionner dans les deux sens. On constate ainsi qu'en 2006/07, les mises en place ont correspondu à 75% des besoins théoriques de la campagne[13]. En revanche, en 2008/09, le fait que le crédit BID n'ait pas été entièrement utilisé laisse à penser que la quantité d'intrants mise en place n'a pas été le facteur limitant des intentions de culture.

[12] A un taux Libor +3, c'est-à-dire autour de 8%; auxquels s'ajoutent les frais de gestion, soit un taux réel de l'ordre de 12%

[13] sur la base des superficies cultivées, 226 000 ha, et des doses recommandées

### *3.6.2. L'encadrement*

L'encadrement était assuré, jusqu'à la fin de la période transitoire, par la CIDT. Lorsque les faîtières ont décidé, en 2002, de se substituer aux sociétés cotonnières, elles envisageaient de recourir aux services de l'ANADER, l'agence publique chargée de la vulgarisation dans l'ensemble du pays. Cela n'a pas été possible, dans la mesure où l'ANADER a du se retirer de la zone cotonnière à la suite des troubles socio-politiques. Les faîtières ont alors tenté de mettre en place leur propre réseau d'encadrement, mais, faute de moyens et d'expérience, celui-ci est resté largement virtuel, ce qui explique en grande partie le manque de contrôle des faîtières sur les intrants qu'elles mettaient en place.

A l'heure actuelle, les systèmes d'encadrement sont les suivants:

- Ivoire Coton dispose d'un réseau de 70 conseillers agricoles[14], qui lui permet à la fois un bon contrôle de la distribution des intrants et de la récupération du crédit, l'appui aux organisations de producteurs et la fourniture de conseils agricoles (notamment dans le domaine de la gestion durable des sols). Ivoire Coton s'appuie, dans ses actions d'encadrement, sur les coopératives de base et les groupements informels au niveau des villages, mais tend à développer également un suivi individuel des exploitants, par la mise en place d'un "carnet d'exploitant". Ce suivi lui permet de distribuer individuellement les intrants, et de pratiquer une politique de plus en plus sélective dans le choix des paysans qu'elle approvisionne: elle limite le crédit intrant à un maximum de 70% de la valeur de la production du paysan au cours de la campagne précédente, et envisage d'éliminer les paysans moins performants.

- La CIDT dispose d'un encadrement pléthorique mais peu efficace, étant donné les difficultés financières de la société. Elle déclare, en 2008, encadrer 11 000 producteurs (soit moitié moins qu'en 2006), auxquels s'ajoutent, dans le cadre du suivi des crédits intrants BID dont elle est chargée, le suivi de la mise en place des intrants dans l'ex-zone LCCI.

- OLAM s'appuie pour la campagne 2008/09 sur l'encadrement de la CIDT, mais a l'obligation, d'après son cahier des charges, de constituer son propre réseau. Elle compte développer un système de suivi personnalisé des producteurs, à l'instar de celui mis en place à Ivoire Coton.

- COIC/Yébéwognon dispose d'un réseau d'une trentaine de conseillers agricoles autour de Korhogo. La structure pratique également un suivi personnalisé des producteurs, et exige pour la fourniture d'intrants un rendement minimal d'une tonne/ha.

- SICOSA n'a pas de réseau d'encadrement, et DOPA a, les premières années, également fonctionné sans réseau d'encadrement (en contravention avec les documents d'appel d'offres de la privatisation, qui spécifiait l'ouverture de nouvelles

[14] pour environ 20 000 producteurs encadrés, soit un conseiller pour moins de 300 producteurs

usines était autorisé, à condition qu'elles se constituent leur réseau d'encadrement). DOPA déclare disposer en 2008 d'un réseau d'une trentaine d'encadreurs, essentiellement chargés du suivi de la distribution des intrants et de la commercialisation

- Les faîtières ne disposent que d'un réseau d'encadrement embryonnaire, sinon inexistant. URECOS-CI dispose d'une vingtaine d'encadreurs, UCOOPAG-CI de onze encadreurs et UIRECOOPAG de six encadreurs.

La prise en charge de l'encadrement et de la mise en place des intrants par les faîtières s'est donc traduite par un affaiblissement considérable de l'encadrement. Les sociétés cotonnières, qui ont compris, à la suite d'Ivoire Coton, qu'un encadrement propre et de qualité est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'approvisionnement en intrants, sont toutefois en train de renforcer leur encadrement, dans les limites, évidemment, des contraintes budgétaires dans une conjoncture de faibles cours du coton.

L'affaiblissement des organisations paysannes et l'abandon de la caution mutuelle obligent les sociétés cotonnières à s'orienter vers un suivi individuel des producteurs, qui est certes efficace, mais particulièrement onéreux. Cette contrainte conduit les sociétés cotonnières à privilégier les actions d'encadrement proprement dit au conseil agricole, qui ne constitue apparemment plus aujourd'hui une priorité. Ce fait n'est sans doute pas sans conséquence sur la chute observée des rendements.

### *3.6.3. Le remboursement du crédit intrants*

Les performances en matière de remboursement du crédit intrant sont particulièrement médiocres:

- URECOS-CI n'a récupéré que 16 milliards FCFA sur les 27 milliards injectés dans le crédit intrants entre 2002 et 2005; cette perte a été remboursée par l'Etat
- Les autres opérateurs ont également des taux de remboursement alarmants: DOPA a supporté un impayé de 1,8 milliard en 2005/06, suite à la défection de la faîtière à laquelle elle avait consenti une avance; Ivoire Coton n'a récupéré que 76% du crédit intrant 2006/07, qu'elle espère toujours recouvrer
- Le crédit BID géré par la CIDT n'a été, pour la campagne 2007/08, remboursé qu'à 73%, le solde, garanti par l'Etat, restant à récupérer sur les coopératives.

Outre les facteurs liés à la conjoncture (troubles socio-politiques, rendements exceptionnellement faibles en 2006/07, faible prix du coton-graine,…), certains facteurs organisationnels ont également pesé sur les mauvaises performances de recouvrement:

- faiblesse et manque de fiabilité du système coopératif,
- insuffisance d'encadrement et de suivi,
- manque de contrôle et de règles du jeu pour la commercialisation du coton-graine (ainsi qu'expliqué au paragraphe suivant).

## 3.7. La commercialisation du coton-graine et le paiement des producteurs

### *3.7.1. Organisation et dysfonctionnements de la commercialisation*

L'achat du coton-graine était, jusqu'à la fin de la période transitoire, assuré par la CIDT, le système coopératif assurant la collecte primaire et la gestion des points de collecte. A la fin de la période transitoire, les deux sociétés cotonnières privées ont poursuivi le même système dans leur zone d'intervention au cours des deux premières années, la règle, posée par le statut d'Intercoton, étant que le coton devait être vendu à la structure qui avait financé les intrants (mais les modalités de mise en œuvre de cette règles n'ont jamais été établies).

L'arrivée de SICOSA et la défaillance de LCCI on mis fin, de facto, au système de zone d'intervention, SICOSA venant acheter dans la zone LCCI, laquelle ne payait plus ses producteurs. Au cours des années suivantes, la règle posée par Intercoton a été de plus en plus battue en brèche, du fait des facteurs suivants:

- Les défauts ou retards de paiement du coton-graine (de LCCI, mais aussi de la CIDT) ont poussé les producteurs à vendre leur coton au premier venu, d'où l'apparition de "pisteurs"[15];
- La pratique de la vente du coton carreau usine (au lieu d'une vente sur les points de collecte, qui peuvent être contrôlés), autorisée suite à l'atelier de Yamossoukro, rend impossible la vérification de l'origine du coton livré, donc le respect de la règle selon laquelle le coton est vendu à celui qui finance les intrants.

L'impossibilité de contrôler que le coton est bien vendu à la structure qui finance les intrants explique très largement les défaillances du crédit intrants, et a poussé les sociétés cotonnières à mettre en place un suivi individualisé des producteurs, tout en laissant les organisations de producteurs locales (groupements informels, coopératives autonomes ou sections affiliées à une faîtière) se charger de la collecte primaire.

La mise en place du contrôle ACE (voir section 3.9), qui consiste notamment à vérifier les bordereaux d'enlèvement lors des livraisons dans les usines, avait pour ambition de permettre la vérification du respect de la règle. Ce système n'est que très partiellement efficace, car seul un contrôle au départ, dans les villages de production, peut véritablement contrôler l'origine du coton livré.

### *3.7.2. Paiement des producteurs*

La défaillance de LCCI, puis les difficultés croissantes de trésorerie des sociétés cotonnières et des faîtières commercialisant pour leur propre compte (en raison de l'attitude de plus en plus prudente des banques et des fournisseurs) ont entraîné des retards de paiement parfois considérables pour les producteurs, certaines structures

[15] commerçants achetant le coton-graine sans avoir financé les intrants, à un prix inférieur au prix fixé, soit pour le compte d'une structure, soit pour le revendre ensuite à un égreneur

ayant pris l'habitude de ne payer qu'après l'exportation de la fibre et le règlement du client:

- La faillite de LCCI a laissé un arriéré de paiement aux producteurs de 6,3 milliards FCFA, qui a été finalement réglé par l'Union européenne, dans le cadre de son appui à la filière ivoirienne
- Au 31/7/2006 (soit plus de trois mois après la fin de la campagne d'achat), le coton de la campagne 2005/06 n'était payé qu'à hauteur de 49%, le plus fort retard étant le fait de la CIDT; pour les deux campagnes suivantes, la situation est meilleure (80%) mais encore très insatisfaisante

Les retards de paiement obligent les producteurs ayant des besoins de liquidité à recourir aux pisteurs, ce qui a pour conséquence, d'une part, de perturber la récupération du crédit et d'autre part, de conduire à des prix payés aux producteurs très inférieurs aux prix officiels, les paysans étant souvent prêts à vendre à n'importe quel prix pourvu que le paiement soit immédiat. Ces retards sont une des principales causes du désintérêt des producteurs pour le coton.

## 3.8. La recherche et l'approvisionnement en semences

La recherche agricole est, de façon générale, la responsabilité du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), créé en 1998, succédant, en ce qui concerne la recherche cotonnière, à l'ancien Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles (IRCT), puis à l'Institut des Savanes (IDESSA). Le CNRA a été constitué sous forme de société anonyme, dont le capital est détenu à 40% par l'Etat et à 60% par les opérateurs agricoles et agro-industriels travaillant en Côte d'Ivoire.

Avant le libéralisation, la recherche cotonnière était financée en grande partie par la CIDT (pour environ 150 millions FCFA/an). Depuis la libéralisation, le relais devait être pris par les sociétés cotonnières, mais du fait de la désorganisation de ces dernières, les recettes ont fortement chuté, jusqu'à ne plus représenter que 45 millions de FCFA/an depuis 2003/04. Désormais seules les prestations à la demande font l'objet d'une prise en charge, notamment par Ivoire Coton.

Outre ce problème de financement, le CNRA a subi des dommages très importants pendant le crise: la principale station de recherche sur le coton, située à Bouaké, a été détruite pendant la guerre en 2002; le schéma de production de semences de base, mis en place en 2002, n'a pu être exécuté à cause de la guerre, la ferme semencière ayant été pillée.

Dans ces conditions, le CNRA n'est plus, depuis cette époque, en mesure de satisfaire aux besoins en semences de base. Certaines sociétés cotonnières ont eu recours à des importations de pays voisins, mais les producteurs ont du, en grande partie, utiliser des semences locales tout-venant, avec des conséquences très négatives, tant sur les rendements que sur la qualité du coton.

Les sept chercheurs du programme coton du CNRA se sont, depuis la guerre, repliés sur Abidjan, et mènent une activité minimale sur les sites de Gagnoa et d'Abidjan.

Le centre de Bouaké est actuellement en cours de reconstruction, et un redémarrage de la production semencière est prévu, dans le cadre d'un appui de la Commission Européenne.

Depuis 2008, un nouveau mécanisme de financement de la recherche a été instauré par décret (mais n'a pu encore, à l'heure de l'élaboration du présent rapport, produire d'effet). Ce système repose sur le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) créé en décembre 2002, qui a pour fonction de financer la recherche pour les filières acceptant de cotiser au Fonds. Un prélèvement obligatoire de 5 FCFA/kg de coton-graine doit être opéré sur la filière à partir de 2008/09 pour financer cette cotisation.

## 3.9. Coordination de la filière, associations professionnelles et cadre réglementaire

### *3.9.1. Les Associations professionnelles*

**AFFICOT-CI**

L'Association des Faîtières de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (AFFICOT-CI) a été créée en juillet 2002 par les six faîtières existant à l'époque (URECO-CI, UCAP-CI, UCEA-CI UCOOPAG-CI, UIRE-COOPAG et UCOSA-CI). Avec la multiplication du nombre de faîtières, de nouveaux membres ont rejoint l'AFFICOT-CI, qui compte aujourd'hui dix membres.

AFFICOT-CI représente les producteurs au sein de l'interprofession et a un mandat de défense des intérêts des producteurs, qu'elle du mal à assumer. L'association est basée à Abidjan, sans implantation dans la zone de production, ce qui la coupe des réalités du terrain. Elle dispose pour tous moyens humains d'un secrétaire et d'un trésorier faisant office de comptable. Les moyens de financement lui font cruellement défaut, dans ce contexte de crise profonde que traverse le mouvement coopératif en zone cotonnière.

**APROCOT-CI**

L'Association professionnelle des sociétés cotonnières de Côte d'Ivoire (APROCOT-CI) était prévue dans le cahier des charges de la privatisation comme l'instance regroupant les sociétés cotonnières. Elle a, de fait, été créée en octobre 2000, par les sociétés cotonnières existant à l'époque, à savoir la CIDT, Ivoire coton et LCCI. L'association a notamment pour objet la défense des intérêts de ses membres, l'instauration d'une concurrence saine et loyale et la résolution à l'amiable des conflits entre membres. Elle reconnaît, dans son règlement intérieur, la liberté pour chaque membre d'acheter le coton-graine auprès de tout producteur de son choix, sous réserve d'une vérification qu'aucun autre membre n'est intervenu auprès de ce producteur pour fournir des intrants ou des conseils techniques.

SICOSA puis DOPA ont pu, après de longues discussions internes, intégrer l'APROCOT-CI, ce qui en a affecté la cohésion interne, du fait de la coexistence de

sociétés cotonnières traditionnelles avec d'autre types d'égreneurs. Ses ressources, provenant des cotisations volontaires de ses membres, se sont amenuisées au cours des années. L'association est actuellement essentiellement financée par Ivoire Coton, qui semble y détenir une influence prépondérante. Elle est profondément divisée sur la vision de l'avenir de la filière, du fait de l'intérêt divergent de ses membres, certains optant pour un système de zonage, d'autres s'y refusant.

### *3.9.2. L'interprofession (Intercoton)*

Intercoton a été créée en novembre 2000, sous un statut d'association regroupant les coopératives faîtières, APROCOT-CI, l'ANADER, les industriels de la filature, TRITURAF, et le CNRA, organisés en sept collèges. Son statut et son mode de fonctionnement ont été redéfinis par ordonnance présidentielle en septembre 2002, suite à l'atelier de Yamoussoukro. D'après cette ordonnance, Intercoton est un "organe privé de type particulier" constitué par les opérateurs de la filière coton, et qui exerce une mission de contrôle et de régulation de la filière coton, "pour ce qui ne relève pas de la compétence de l'ARECA".

Dès sa création, Intercoton a décidé la création de cinq commissions permanentes: commercialisation du coton-graine, encadrement, financement du crédit agricole, facteurs de production et approvisionnement des industries locales. Ces commissions n'ont, en réalité, jamais fonctionné, à l'exception de la commission commercialisation, qui a piloté l'étude sur le mécanisme de détermination des prix au producteur et propose chaque année le prix à appliquer sur la base de ce mécanisme.

Jusqu'en 2004, les ressources d'Intercoton provenaient uniquement des cotisations des membres. A partir de 2005, une redevance de 0,71 FCFA/kg de coton-graine (payée lors des exportations de fibre) a été instaurée à son profit[16]. Ces ressources ne lui permettent qu'un personnel réduit (un secrétaire exécutif, un responsable de la communication, une assistante et deux agents d'exécution).

La faible capacité opérationnelle d'Intercoton s'explique à la fois par la grande imprécision de son statut et de sa mission (notamment en ce qui concerne les compétences respectives d'Intercoton et de l'ARECA), la lourdeur de son organisation interne, le manque de moyens au cours des premières années et la faiblesse des certaines organisations membres. Un nouveau statut, adopté en juin 2008 apporte un début de solution, en réduisant ses collèges à deux (les producteurs et les égreneurs). Intercoton doit d'autre part bénéficier d'une assistance technique financée par l'Union européenne, ce qui devrait lui permettre de jouer à l'avenir un rôle pivot dans la filière.

[16] qui a rapporté 157 millions FCFA en 2006, mais seulement 80 millions en 2008 du fait de la baisse de la production

### *3.9.3. L'autorité de régulation du coton et de l'anacarde (ARECA)*

L'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA) a été créée, suite à l'atelier de Yamoussoukro, en septembre 2002, par la même ordonnance que celle précisant les missions d'Intercoton. Sa mission est à la fois de préparer et de faire appliquer le cadre légal devant régir le fonctionnement de ces deux filières (réunies, malgré leurs différences importantes d'organisation, dans la même organisme pour des raisons d'économie et du fait qu'elles concernent les mêmes zones géographiques). Son statut est celui d'une société d'Etat, ce qui, a priori, ne semble pas le mieux adapté à sa mission, essentiellement régulatrice. Elle est placée sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Finances, ce qui apparaît logique, mais la réduit souvent à l'impuissance, étant donné les difficultés de communication entre les deux Ministères, dont les tenants ont, dans le contexte politique actuel, des positions antagonistes.

D'après l'ordonnance de création, l'ARECA a pour missions: d'agréer les acheteurs de coton-graine, les égreneurs, et les exportateurs de fibre; de veiller à l'application des dispositions légales par les acteurs de la filière; de prendre ou de proposer des sanctions contre les contrevenants; d'arbitrer les conflits entre acteurs. Le pouvoir réglementaire en ce qui concerne l'exercice de ces fonctions ne lui a cependant jamais été clairement donné (notamment en matière d'agrément et de sanction), ce qui réduit son rôle à celui d'un organisme consultatif. De fait, l'ARECA a préparé un certain nombre de textes légaux ayant pour objet de clarifier ses fonctions et l'organisation de la filière (notamment sur le rôle de l'interprofession, les procédures d'agrément et les règles de commercialisation du coton-graine), mais ces projets n'ont pas été retenus par son Ministère de tutelle.

SI l'ARECA n'a pas pu jouer le rôle de régulation et de contrôle faute de moyens légaux, elle joue cependant un rôle utile dans la filière: elle gère les prélèvements; elle exploite les rapports de campagne préparés par le prestataire ACE; elle est spécifiquement chargée par le gouvernement du suivi du prêt BID; elle a enfin piloté un certain nombre d'études sur la filière.

L'ARECA dispose d'une équipe de neuf cadres (à la fois pour le coton et l'anacarde). Ses ressources proviennent, en ce qui concerne le coton, d'un prélèvement sur la filière de 0,5 FCFA/kg de coton-graine.

### *3.9.4. Le suivi des flux physiques de coton-graine*

L'Etat a mandaté, en 2005, un prestataire de services, Audit-Control et Expertise Côte d'Ivoire (ACE-CI) pour le suivi des flux de coton depuis l'arrivée aux usines d'égrenage jusqu'à l'exportation. Pour accomplir cette mission, ACE dispose d'agents dans chaque usine en service ainsi qu'au port. En fin de campagne, ACE produit un rapport fournissant des données complètes sur les réceptions de coton-graine au niveau des usines (par qualité et par organisme collecteur), l'activité des usines et l'activité d'exportation. Ce travail est unanimement considéré comme de grande qualité par les acteurs de la filière. Son coût est cependant très élevé: près d'un milliard de FCFA par campagne (payé par l'Etat), censé être couvert par une

redevance de 1,79 FCFA/kg de coton-graine, désormais insuffisante compte tenu de la baisse de la production.

## 3.10. La fixation du prix au producteur

Jusqu'en 1998, le prix au producteur était fixé par la CIDT et l'Etat, à un niveau souvent subventionné par la CSSPPA, qui encaissait des revenus importants sur la filière cacao. Avec la libéralisation de la filière et de la CSPPA, un nouveau mécanisme de fixation du prix au producteur était indispensable. Il a été élaboré par le bureau National d'Etudes Techniques et de Dévéloppement (BNEDT) et le Consultant Horus, puis adopté par le Comité Tripartite de Suivi de la Filière Coton en 1998. Ce mécanisme est toujours en vigueur, mais son remplacement par un nouveau mécanisme est, à l'époque de l'élaboration de ce rapport, en discussion.

Le mécanisme en vigueur est basé sur le principe d'un prix pan-territorial valable pour toute la durée de la saison, comme dans tous les pays francophones. Toutefois, à la différence des autres pays, le prix n'est pas annoncé avant les semis, mais en octobre, c'est-à-dire juste avant le début de la récolte. Une autre différence est que le prix est censé être un prix minimum, sur lequel les opérateurs en concurrence peuvent théoriquement surenchérir (ce qui n'arrive pratiquement jamais dans la réalité).

Le prix est calculé à partir du cours mondial constaté (moyenne des cours mensuels de l'indice A Cotlook de mai à septembre de l'année en cours), duquel sont déduits, selon une formule pré-établie, les coûts fixes et variables d'intervention des sociétés cotonnière (estimés par BNEDT Horus en 1998, et jamais actualisés depuis). Un coefficient de précaution est ensuite appliqué, pour se prémunir contre une éventuelle baisse des cours réels pendant la période de vente de la fibre par rapport au cours passé pris en compte dans la formule.

Ce prix initial doit être révisé en fin de campagne, une fois connus les cours réels de vente de la fibre et de la graine, et une ristourne doit être payée aux producteurs dans le cas où le cours réel est supérieur au cours calculé lors de la détermination du prix initial. Il est également prévu que le prix au producteur ne peut être inférieur au coût de production du coton-graine, estimé par le bureau d'étude à 172,5 FCFA/kg en 1998.

Les paramètres de la formule de détermination du prix initial sont recueillis par Intercoton, qui calcule sur ces bases le prix initial théorique. La décision de fixation du prix initial revient au Ministère de l'Agriculture, qui peut retenir un niveau de prix supérieur, ce qui l'engage à apporter une subvention au cas où le supplément accordé n'est pas compensé par une hausse du cours du coton lors du calcul du prix final.

Dans la pratique, le prix initial calculé selon la formule a été, à partir de 2001/02, systématiquement en deçà du coût de revient, et le prix initial fixé par le Gouvernement systématiquement supérieur au résultat de la formule. L'Etat a ainsi été conduit à subventionner le prix au producteur (par des versements aux SC) en

2001/02 (15 FCFA/kg), en 2002/03 (5 FCFA/kg), en 2003/04 (15 FCFA/kg) et en 2005/06 (23 FCFA/kg)[17]. A partir de 2005/06, l'Etat n'a plus subventionné, ce qui a conduit, dans un contexte de cours à la baisse, à une forte réduction du prix au producteur. Le prix final calculé ayant été, à partir de 2001/02, systématiquement inférieur au prix initial fixé (sauf en 2005/06), il n'y a plus eu de ristourne de fin de campagne, et le prix initial a fait fonction de prix définitif.

Au total, le mode de calcul du prix au producteur a certes été correctement appliqué à la lettre, mais le mécanisme pris dans son ensemble s'est révélé globalement inapplicable, dans la mesure où aucun dispositif, hormis une subvention éventuelle de l'Etat, n'existait pour garantir le prix minimum (coût de revient de 172,5 FCFA/kg). Les égreneurs ont été apparemment perdants, dans la mesure où, au cours des quatre dernières campagnes, le prix payé hors subvention était supérieur au prix final calculé selon la formule. Cette perte apparente est en réalité partiellement compensée par le fait que les coûts forfaitaires des sociétés cotonnières pris en compte dans la formule ont été calculés sur la base des coûts constatés de la CIDT en 1998, et que les coûts réels supportés par ces dernières sont en réalité inférieurs.

**Tableau 6 : Paramètres du prix payé aux producteurs depuis 1999**

| | 99/00 | 00/01 | 01/02 | 02/03 | 03/04 | 04/05 | 05/06 | 06/07 | 07/08 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Prix initial calculé | nd | 207,74 | 168,79 | 152,48 | 164,65 | 161,76 | 140,24 | 135,87 | 119,21 |
| Prix initial retenu par Intercoton | nd | 210,00 | 175,00 | 155,00 | 185,00 | 162,00 | 140,00 | 145,00 | 150,00 |
| Prix initial fixé par le gouvernement | nd | 210,00 | 190,00 | 180,00 | 200,00 | 185,00 | 165,00 | 145,00 | 150,00 |
| Prix final calculé | nd | 216,39 | 169,60 | 176,45 | 159,51 | 144,77 | 144,77 | 111,16 | nd |
| Prix final payé hors subvention | 183,32 | 216,06 | 175,00 | 175,00 | 185,00 | 162,00 | 140,00 | 145,00 | 150,00 |
| Subvention accordée | 0,00 | 0,00 | 15,00 | 5,00 | 15,00 | 23,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| **Prix final avec subvention** | **183,32** | **216,06** | **190,00** | **180,00** | **200,00** | **185,00** | **140,00** | **145,00** | **150,00** |

Source: étude COWI (2008)

Le mécanisme de fixation du prix au producteur actuel mécontente tous les acteurs de la filière. Une étude actuellement en cours réalisée par le bureau COWI propose un nouveau mécanisme, toujours sur la base d'un prix pan-territorial valable pour toute la durée de la campagne. Les principales propositions sont:

- Un prix initial annoncé avant les semis, sur la base des cours prévisionnels
- Un prix final calculé après la campagne sur la base des cours réels constatés au cours de la campagne
- Création d'un fonds de soutien, appartenant aux producteurs et géré par ces derniers
- Paiement d'un complément de prix lorsque le prix final est supérieur au prix initial et abondement parallèle du fonds de soutien
- Le prix initial, comme le prix final, est calculé selon un pourcentage du revenu brut revenant aux producteurs et aux égreneurs (respectivement 63% et 37% du prix FOB, dans l'hypothèse d'un retour à une production moyenne de 350 000 T de coton-graine)

[17] La subvention promise n'a jamais été payée aux égreneurs en 2005/06.

- Existence d'un prix minimum garanti de 145 FCFA/kg, quel que soit le résultat du calcul du prix initial et du prix final, la différence entre le prix initial et le prix minimum garanti (lorsque le prix initial ressort à un niveau inférieur au pris garanti) étant payée par le Fonds de soutien ou par l'Etat.

## 3.11. Les activités en aval (trituration et filature)

La Côte d'Ivoire exportait, jusque dans les années 2000, 95% de son coton, le solde (soit autour de 6000 tonnes) étant transformé par les filateurs locaux. Comme la plupart des pays africains, notamment d'Afrique de l'Ouest, l'industrie locale souffre de façon croissante de la concurrence des importations en provenance d'Asie, notamment depuis la fin de l'accord multifibres en 2006, et des importations de fripes. L'industrie ivoirienne a d'autre part été spécifiquement affectée par la suppression, lors de la libéralisation, des prix préférentiels de vente de la fibre que lui consentait CIDT, ainsi que, pour celles situées dans la zone Nord, par les événements socio-politiques. La quantité de fibres utilisées par l'industrie locale, dans ces conditions, ne cesse de se réduire: 4 000 tonnes en 2005/06, 1500 tonnes en 2006/07, 875 tonnes en 2007/08. Les principaux opérateurs sont les suivants:

- **UTEXI SA** : Elle a été créée en 1973 et est localisée à Dimbokro (Centre de la Côte d'Ivoire). Elle a une capacité de transformation de 7 000 tonnes/année de coton fibre. Elle est actuellement à l'arrêt.
- **COTIVO SA** : Elle a été créée en 1975 et est localisée à Agboville (Sud de la Côte d'Ivoire). Sa capacité de transformation est estimée à 8 000 tonnes/année de coton fibre. Elle fonctionne aujourd'hui au ralenti et se trouve dans une situation proche de la cessation de paiement.
- **FTG SA** : Elle a été créée en 1995 et est localisée à Bouaké (Centre de la Côte d'Ivoire). Sa capacité de transformation est estimée à 7 500 tonnes/année de coton fibre. Elle fonctionne aujourd'hui au ralenti et se trouve dans une situation proche de la cessation de paiement.
- **UNIWAX SA** : La société a été créée en 1975. Le siège social et l'unité de production sont situés à Abidjan. Ses activités sont concentrées sur la production d'imprimés Wax (95 %) et d'imprimés Fancy haut de gamme (5%). Elle est aujourd'hui presque à l'arrêt
- **TEXICODI SA** : Elle a été créée en 1995 et a son siège à Abidjan. L'unité de production, située à Bouaké, se spécialise dans l'impression de pagnes Fancy.

La graine de coton était, jusqu'en 2004, triturée localement par la société TRITURAF (située à Bouaké), société d'Etat créée en 1974, privatisée en 1984, achetée par le groupe UNILEVER, puis revendue au groupe L'AIGLON (propriétaire de LCCI avant sa faillite) en 2004. Depuis lors, la société a connu des difficultés croissantes, du fait de la concurrence des huiles asiatiques importées souvent frauduleusement, de la baisse de son approvisionnement en graines, et, semble-t-il, de problèmes de gestion interne. L'usine a fonctionné au ralenti jusqu'en 2006/07, et se trouve aujourd'hui arrêtée.

Lors de la dernière campagne d'achat de TRITURAF, la graine était achetée entre 25 et 30 FCFA/kg livrée usine. En 2007/08, la graine a été, en moyenne, valorisée à 40 FCFA/kg. Elle est aujourd'hui (en 2008) essentiellement exportée, à des prix de l'ordre de 50 à 75 FCFA/kg carreau usine, en raison de la flambée récente du prix des oléagineux sur le marché mondial, flambée qui a été cependant de courte durée, puisque les prix de fin 2008 retrouvent leur niveau des années antérieures.

**Tableau 7 : Destination de la graine**

| Tonnes | 2004/05 | 2005/06 | 2006/07 |
|---|---|---|---|
| ventes à TRITURAF | 78200 | 42000 | 10000 |
| Export | 38100 | 45000 | 35000 |
| semences, pertes et dons | 12800 | 13000 | 12300 |
| autres ventes | 20900 | 18000 | 13500 |
| Total | 150000 | 118000 | 70800 |

# 4. PERFORMANCES DE LA FILIÈRE

## 4.1. Performances en termes de production et de rendement

### *4.1.1. Evolution des superficies et des rendements*

L'évolution de la superficie cultivée, de la production et des rendements entre 1991 et 2008 est indiquée dans le tableau et les graphiques ci-dessous:

**Tableau 8 : Evolution de la production, de la superficie et du rendement depuis la réforme**

| Campagne | Superficie (ha) | Production coton-graine (T) | Rendement (kg/ha) |
|---|---|---|---|
| 1991/92 | 190 473 | 193 768 | 1 017 |
| 1992/93 | 224 078 | 238 784 | 1 066 |
| 1993/94 | 219 395 | 258 343 | 1 178 |
| 1994/95 | 242 400 | 209 584 | 865 |
| 1995/96 | 204 380 | 217 261 | 1 063 |
| 1996/97 | 210 534 | 265 145 | 1 259 |
| 1997/98 | 244 313 | 337 097 | 1 380 |
| 1998/99 | 271 371 | 365 003 | 1 345 |
| 1999/00 | 291 457 | 402 367 | 1 381 |
| 2000/01 | 248 478 | 287 000 | 1 155 |
| 2001/02 | 282 678 | 396 236 | 1 402 |
| 2002/03 | 269 730 | 396 417 | 1 470 |
| 2003/04 | 206 387 | 180 000 | 872 |
| 2004/05 | 263 486 | 323 141 | 1225 |
| 2005/06 | 299 197 | 267 000 | 869 |
| 2006/07 | 226 000 | 146 000 | 644 |
| 2007/08 | | 120 000 | |

Source: rapport Italtrend et chiffres collectés par la mission

**Graphique 6 : Evolution des rendements**

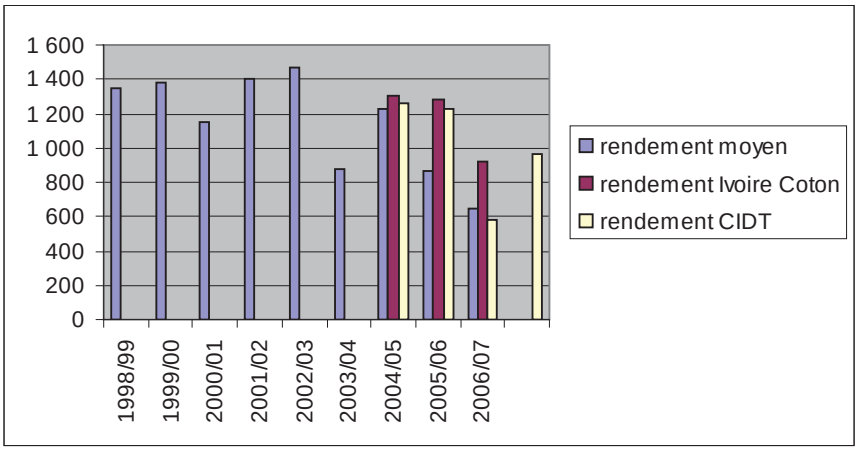


**Graphique 7 : Evolution de la production, des superficies et des rendements depuis les réformes**

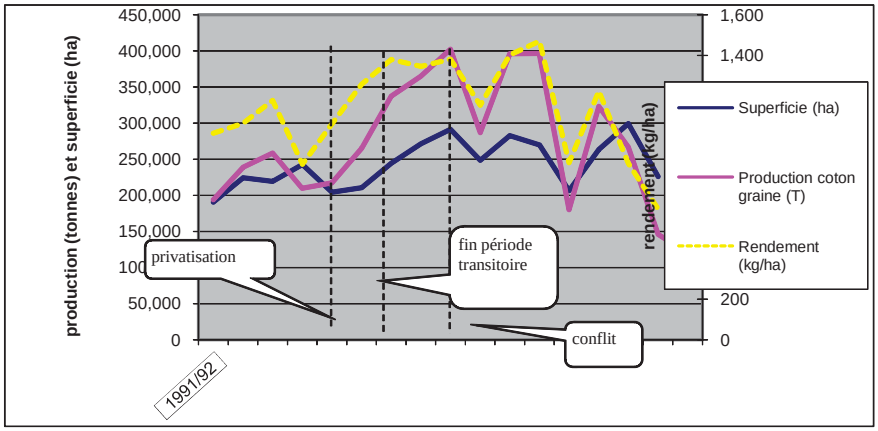


Il est significatif de noter que la corrélation entre les superficies cultivées et le prix au producteur, si elle est indéniable, n'est pas parfaite, ainsi que l'indique le graphique ci-dessous. Cela semble indiquer que les dysfonctionnements de la filière ont joué un rôle au moins aussi important que les prix dans la décision des producteurs de réduire leur superficie cotonnière. Parmi les facteurs expliquant la baisse des superficies, on note: les retards de paiement du coton, qui découragent les producteurs; le mauvais fonctionnement de la caution solidaire, qui a le même effet; puis la baisse du prix d'achat du coton, à partir de 2005/06, qui vient se surajouter aux précédents facteurs et accélère la tendance.

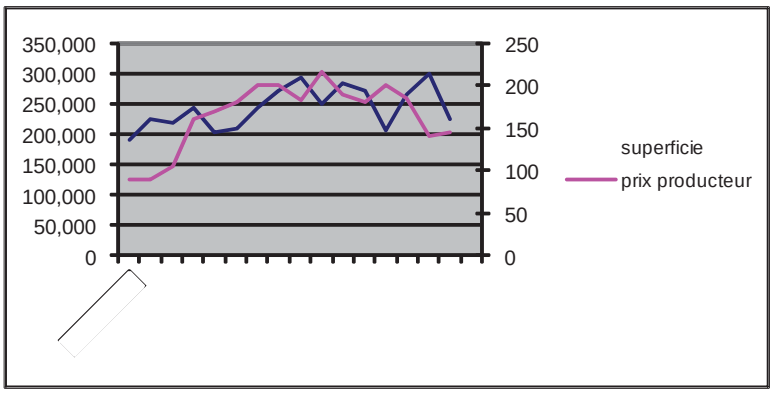


Les rendements ont évolué à la baisse, depuis le sommet atteint en 2002, amplifiant ainsi l'effet de la baisse des superficies sur la production. Le rendement atteint en 2006/07 est exceptionnellement bas, des conditions climatiques défavorables s'ajoutant aux autres facteurs limitants, parmi lesquels: la mauvaise qualité des semences depuis la dislocation de la filière semencière; la baisse de qualité du conseil agricole, et la moindre réceptivité des producteurs aux itinéraires techniques recommandés (baisse des applications d'engrais, recul du semis direct,…), en raison de la baisse continue de la rentabilité de la culture.

### *4.1.2. Rendement par type d'exploitation et niveau d'équipement*

La typologie des exploitations en vigueur en Côte d'Ivoire distingue traditionnellement les exploitations en culture manuelle, les exploitations pratiquant la culture attelée et les exploitations mécanisées.

**Niveau d'équipement en culture attelée et évolution**

La culture attelée est particulièrement développée dans la zone Nord Est du pays (zone ex-LCCI) où elle est pratiquée par 74% des exploitations cotonnières en 2004, suivie de la zone Nord Ouest (zone Ivoire Coton; 58% des exploitations cotonnières), et peu pratiquée dans la zone CIDT (23%). Au total, 45% des exploitations cotonnières pratiquent la culture attelée, ce qui représente une très forte progression sur les deux dernières décennies (le taux d'adoption de culture attelée en zone cotonnière était, d'après la CIDT de seulement 11% en 1985). Le taux d'adoption actuel reste cependant sensiblement inférieur aux taux constatés aussi bien au Mali qu'au Burkina Faso (plus de 80 %).

Le nombre d'exploitations équipées en culture attelée a crû en valeur absolue dans la zone Ivoire Coton jusqu'en 2005/06, ce qui se traduit, le nombre total d'exploitations cotonnières ayant diminué, par une forte progression du taux d'équipement (voir tableau 9).

On ne dispose pas de données aussi détaillées pour les autres zones, sinon, pour certaines années, dans la zone encadrée par la CIDT. On observe dans cette dernière zone la même tendance à l'accroissement du taux d'équipement au cours des trois dernières années connues (2004/05, 2005/06 et 2006/07), ce qui peut sembler

paradoxal, dans la mesure où, du fait de l'absence de financement, aucun programme d'équipement en culture attelée n'a été opérationnel durant cette période dans cette zone. Si l'on se rappelle qu'au cours de ces trois années le nombre d'exploitations cotonnières a fortement chuté, la progression du pourcentage de culture attelée monte que **ce sont surtout les exploitations en culture manuelle qui ont massivement quitté la filière**, les rendements qu'elles obtiennent ne leur permettant pas de se maintenir dans la filière cotonnière aux conditions actuelles.

**Tableau 9 : Evolution du taux d'équipement en culture attelée dans la zone Ivoire Coton**

| Campagnes | Nombre de paysans | | |
|---|---|---|---|
| | Total (en unité) | En culture attelée (en unités) | (en %) |
| 2000/2001 | 43 156 | 19 894 | 46% |
| 2001/2002 | 46 287 | 21 361 | 46% |
| 2002/2003 | 43 699 | 22 022 | 50% |
| 2003/2004 | 37 477 | 21 804 | 58% |
| 2004/2005 | 44 412 | 25 594 | 58% |
| 2005/2006 | 40 370 | 28 095 | 70% |
| 2006/2007 | 31 216 | 23 776 | 76% |

Source: Ivoire Coton

## Corrélation entre niveau d'équipement, taille des exploitations cotonnières et rendement

On note tout d'abord, aussi bien dans la zone Ivoire Coton que dans la zone CIDT, une forte corrélation, parfaitement logique, entre le niveau d'équipement et la taille de l'exploitation cotonnière (voir tableaux ci-dessous): **l'exploitation moyenne en culture manuelle a une superficie de 1,26 ha, contre plus de 3 ha pour l'exploitation moyenne en culture attelée** et plus de 7 ha pour l'exploitation mécanisée, au demeurant très marginale.

**On note également une forte corrélation avec les performances de rendement: les exploitations le plus petites, majoritairement en culture manuelle, ont des rendements inférieurs de 20 à 30% aux exploitations plus grandes, majoritairement en culture attelée**. Cette corrélation s'explique, comme dans les pays voisins, par le fait que les exploitations les mieux équipées sont en général celles qui disposent de plus de moyens humains et matériels, ce qui leur permet d'appliquer plus rigoureusement l'itinéraire technique adéquat et, surtout, de réaliser les opérations culturales à temps.

**Tableau 10: Répartition des rendements et des superficies par niveau de producteur (zone Coton)**

| | 2004/05 | | | 2005/06 | | | 2006/07 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| type de producteurs | % producteurs | Superficie moyenne coton | rendement | % producteurs | Superficie moyenne coton | rendement | % producteurs | Superficie moyenne coton | rendement |
| culture manuelle | 42,2% | 1,04 | 1037 | 30,1% | 1,07 | 1 044 | 23,5% | 1,26 | 785 |
| culture attelée | 57,8% | 3,60 | 1362 | 69,6% | 3,25 | 1 308 | 76,3% | 3,19 | 934 |
| culture mécanisée | 0,3% | 7,56 | 1579 | 0,26% | 7,41 | 1720 | 0,26% | 7,35 | 1256 |
| total | 100% | 2,52 | 1305 | 100,0% | 2,61 | 1 278 | 100,0% | 2,75 | 920 |

Source: Statistiques Ivoire Coton

**Tableau 11: Répartition des rendements et des superficies par niveau de producteur (zone CIDT)**

| | 2004/05 | | | 2005/06 | | | 2006/07 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| type de producteurs | % producteurs | Superficie moyenne coton | rendement | % producteurs | Superficie moyenne coton | rendement | % producteurs | Superficie moyenne coton | rendement |
| culture manuelle | 76,9% | 1,02 | 1000 | 67% | 1,16 | 896 | 56% | 1,26 | 514 |
| culture attelée | 23,1% | 4,91 | 1433 | 33% | 5,50 | 1372 | 44% | 5,59 | 599 |
| culture mécanisée | 0,1% | 4,60 | 1435 | 0% | 5,73 | 1392 | 0% | 7,40 | 679 |
| total | 100% | 1,92 | 1256 | 100% | 2,61 | 1231 | 100% | 3,16 | 580 |

Source: CIDT

## 4.2. Prix payé au producteur

La performance de la filière en termes de prix payé au producteur peut être mesurée par le rapport entre, d'une part le prix au producteur en équivalent fibre (c'est-à-dire le prix divisé par le rendement à l'égrenage), et, d'autre part, le cours mondial, mesuré par l'indice A de Cotlook. Ainsi que le montre le tableau ci-dessous, ce rapport s'est globalement détérioré depuis 2004/05, du fait des prélèvements obligatoires opérés sur la filière et de la faible efficience des sociétés cotonnières dans le contexte de crise.

**Graphique 9 : Evolution du rapport prix producteur/indice A**

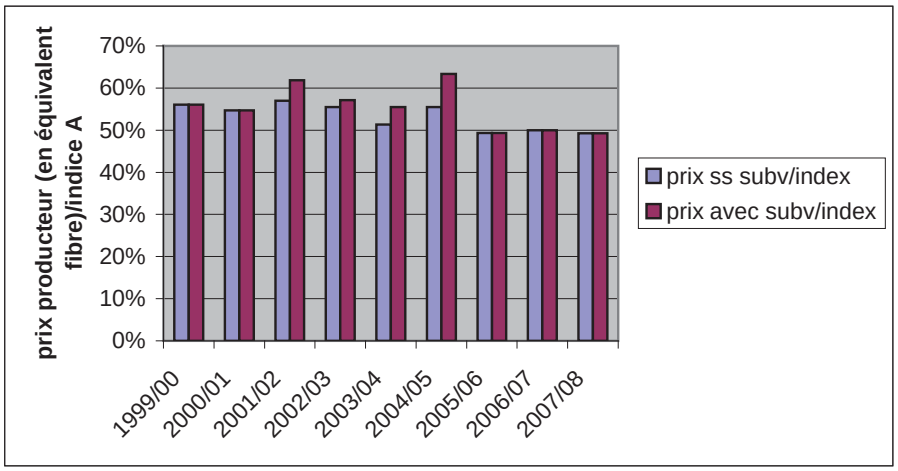


La comparaison des prix payés en Côte d'Ivoire avec les prix payés dans les pays voisins confirme les mauvaises performances de la Côte d'Ivoire: si les prix payés ont été supérieurs en Côte d'Ivoire jusqu'en 2000/01 (ce qui est normal étant donné l'avantage comparatif de la Côte d'Ivoire du fait de sa proximité relative par rapport au port d'embarquement et de son taux d'égrenage élevé), ils ont été systématiquement inférieurs à partir de 2003, même en tenant compte de la subvention[18].

[18] Encore ce calcul ne tient-il pas compte des achats par les pisteurs, à des prix nettement inférieurs aux prix officiels

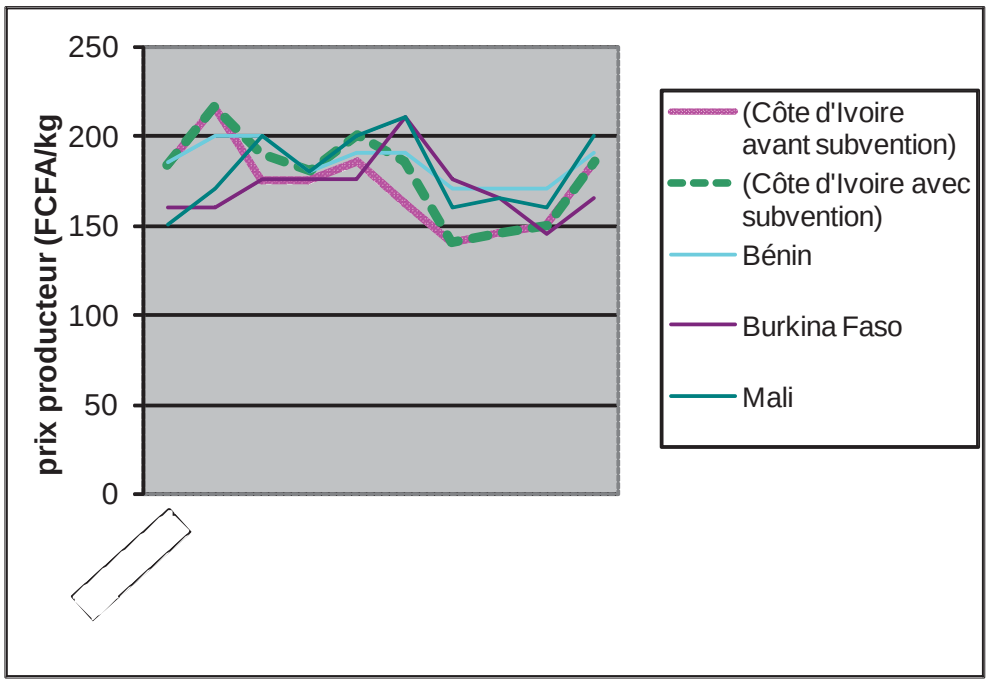


Un autre indicateur, plus apte à mesurer l'efficience des sociétés cotonnière est le rapport entre le prix producteur et la valeur sortie usine (indice A moins frais de "sortie usine" à "coût et fret"). Une comparaison du rapport moyen sur la période 2000-2005 avec celui d'un échantillon de pays producteurs en Afrique sub-saharienne (selon les calculs effectués dans le cadre de l'étude comparative de la Banque mondiale[19]) montre que les performances de la Côte d'Ivoire sont sensiblement moins bonnes que celles des autres pays de la sous-région (qui, il est vrai, ont payé le coton à un prix supérieur au prix d'équilibre), moins bonne également que celles des pays est-africains à modèle concurrentiel (Tanzanie et Ouganda), mais meilleures que celles des pays est-africains à modèle dit "concentré" (Zambie, Zimbabwe).

[19] **Comparative Analysis of Organization and Performance of African Cotton Sectors: Learning From Reform Experience; Banque Mondiale (2008)**

**Graphique 11: Comparaison du rapport moyen prix producteur/valeur FOT du coton entre 2000 et 2005**

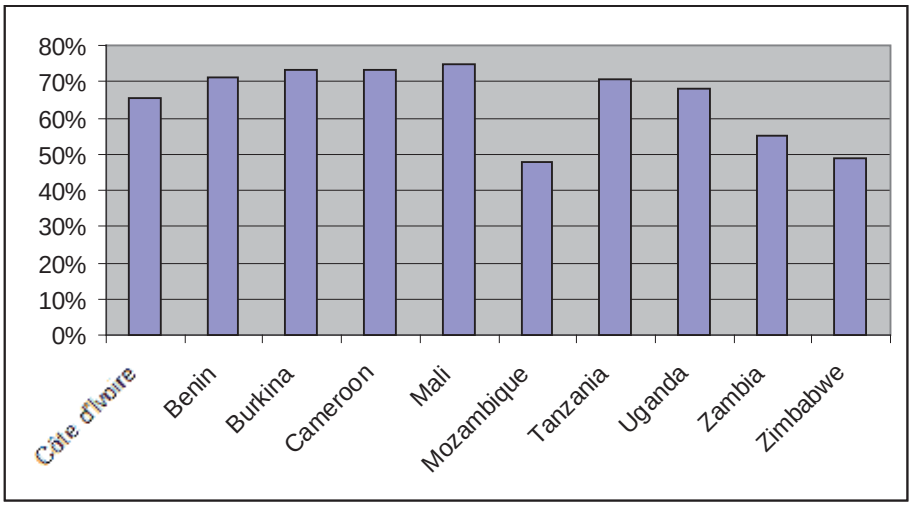


## 4.3. Taux d'égrenage

Le rendement à l'égrenage est traditionnellement très élevé en Côte d'Ivoire, et les performances sont souvent les meilleures de l'Afrique sub-saharienne. On note que le rendement à l'égrenage a cependant chuté au milieu des années 90[20], donc préalablement à la libéralisation, et n'a jamais retrouvé par la suite ses niveaux antérieurs. Depuis la libéralisation, le rendement reste légèrement au dessus de 43%, et n'a apparemment pas été affecté par la détérioration de la situation de la filière.

**Graphique 12: Évolution du rendement à l'égrenage (%)**

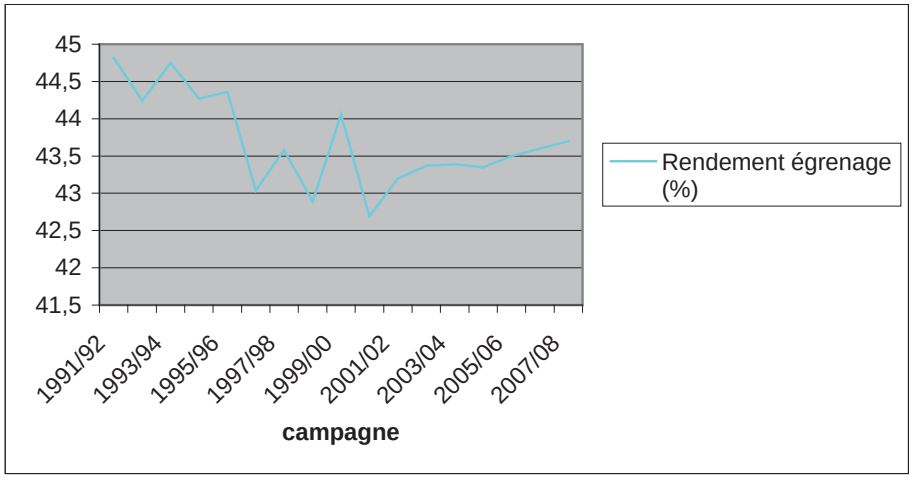


## 4.4. Qualité du coton et primes de qualité

Le coton ivoirien bénéficiait traditionnellement sur le marché d'une réputation de bonne qualité se traduisant par une prime élevée pour le coton de tête par rapport à

[20] Les causes de cette chute sont mal connues

la qualité standard middling. La qualité s'est cependant fortement dégradée depuis quelques années, essentiellement du fait de:

- a destruction pendant la guerre de la salle de classement de la CIDT à Bouaké, par où passait tout le coton ivoirien: depuis cette destruction, chaque exportateur classe son coton lui-même, d'où une absence d'homogénéité qui nuit à la réputation de l'origine[21]
- la mauvaise qualité des semences
- la prolifération des achats par des pisteurs et des ventes carreau usine, qui ne permet plus de transmettre au producteur les signaux du marché
- la pratique souvent laxiste du classement par qualité par certains opérateurs sur les marchés villageois (ainsi que le montre le tableau ci-dessous, le pourcentage de coton-graine acheté comme premier choix est nettement supérieur au pourcentage obtenu en coton de tête, notamment dans les usines LCCI, SICOSA et Ivoire Coton).

D'après les informations obtenues d'Intercoton, la prime obtenue par le coton de tête a baissé, comme conséquence de la dégradation de la réputation de qualité de l'origine, jusqu'à deux cents/livre pour les meilleurs opérateurs et zéro pour les moins fiables. Cette dégradation des performances de qualité est plus due à la situation socio-politique qu'à la libéralisation du secteur.

**Tableau 12: Evolution du pourcentage de premier choix et de fibres de tête**

| | IC | LCCI | CIDT | DOPA | SICOSA | Total RCI |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Campagne 2004/2005** | | | | | | |
| % fibre de type supérieur | 50% | 54% | 31% | 58% | 56% | 46% |
| % 1er choix coton-graine | 84% | 100% | 26% | 81% | 91% | 70% |
| **Campagne 2005/2006** | | | | | | |
| % fibre de type supérieur | 40% | 56% | 39% | 66% | 50% | 45% |
| % 1er choix coton-graine | 81% | 81% | 40% | 79% | 92% | 69% |
| **Campagne 2006/2007** | | | | | | |
| % fibre de type supérieur | 48% | 38% | 38% | 76% | 37% | 47% |
| % 1er choix coton-graine | 82% | 74% | 29% | 84% | 65% | 71% |
| **Campagne 2007/2008** | | | | | | |
| % fibre de type supérieur | 49% | 37% | 37% | 75% | 33% | 44% |
| % 1er choix coton-graine | 87% | 86% | 66% | 97% | 69% | 81% |

Source: rapports ACE

## 4.5. Efficience des sociétés cotonnières

Les coûts détaillés des sociétés cotonnières et égreneurs ne sont pas disponibles, et seules deux sociétés (Ivoire Coton et CIDT) acceptent de communiquer leurs coûts, de façon malheureusement insuffisamment détaillée pour qu'on puisse les analyser. Ces coûts varient d'autre part considérablement d'une structure à l'autre, étant donné que les modes de fonctionnement des structures sont très différents.

[21] la construction d'une nouvelle salle de classement commune à tous les exportateurs est actuellement en cours, sur financement européen

L'analyse des coûts communiqués par Ivoire Coton pour la campagne 2006/07 (sur la base d'une activité de 75 000 tonnes, correspondant à 67% de la capacité d'égrenage) donne un total de coûts intermédiaires (tous les coûts, du marché de collecte à la mise à FOB de la fibre, après déduction de la vente des graines) de 385 FCFA/kg fibre. Si l'on ajoute le prix d'achat du coton-graine (142 FCFA/kg en moyenne au cours de cette campagne), le coût de revient total FOB ressort à 711 FCFA. Le coût intermédiaire sortie usine hors fonctions critiques (qui permet de comparer les performances propres des sociétés cotonnières) ressort à 280 FCFA/kg.[22]

**Tableau 13: Coûts des sociétés cotonnières ivoiriennes en 2007**

| | Ivoire coton 2007; base 75000T, soit 67% capacité | | | Ivoire Coton base 100% capacité | Etude COWI (coûts moyens estimés 2007) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FCFA/kg fibre | fixe | variable | total | | fixe | variable | total |
| achat coton-graine | | 326 | 326 | 326 | | 326 | 326,00 |
| Collecte | | | | | | | |
| Transport | 6,26 | 21,13 | 27,39 | 25,82 | | 22,99 | 22,99 |
| Autres | | 14,48 | 14,48 | 14,48 | | 14,48 | 14,48 |
| total collecte | 6,26 | 35,61 | 41,87 | 40,31 | | 37,47 | 37,47 |
| Usinage | | | | | | | |
| amortissement | 16,87 | | 16,87 | 12,65 | 17 | | 17,00 |
| autres frais fixes | 38,54 | | 38,54 | 28,91 | 3,6 | | 3,60 |
| frais variables | | 50,74 | 50,74 | 50,74 | | 66,2 | 66,20 |
| total usinage | 55,41 | 50,74 | 106,15 | 92,30 | 20,6 | 66,2 | 86,80 |
| frais généraux | 129,85 | | 129,85 | 97,39 | 79,5 | | 79,50 |
| frais financiers | | 2,38 | 2,38 | 2,38 | | 10,7 | 10,70 |
| coût de revient FOT | 191,52 | 414,73 | 606,25 | 558,37 | 100,10 | 440,37 | 540,47 |
| coût de revient FOT hors achat CG | 191,52 | 88,73 | 280,25 | 232,37 | 100,10 | 114,37 | 214,47 |
| coûts FOT à FOB | | 57,07 | 57,07 | 57,07 | | 47,8 | 47,80 |
| coût de revient FOB | 191,52 | 471,80 | 663,32 | 615,44 | 100,10 | 488,17 | 588,27 |
| fonctions critiques | 71,52 | | 71,52 | 53,64 | [23]71,52 | | 71,52 |
| coût de revient FOB avec fonctions critique | 263,04 | 471,80 | 734,84 | 669,08 | 171,62 | 488,17 | 659,79 |
| moins vente graine | | [24]23,45 | 23,45 | 23,45 | | 23,45 | 23,45 |
| coût de revient total net | 263,04 | 448,35 | 711,39 | 645,63 | 171,62 | 464,72 | 636,34 |
| coût intermédiaire total net | 263,04 | 122,35 | 385,39 | 319,63 | 171,62 | 138,72 | 310,34 |

Une estimation de l'étude COWI[25] sur les coûts moyens pour la même période (estimation dont les détails de calcul ne sont pas communiqués, pour cause de confidentialité) donne un résultat sensiblement inférieur. La différence entre les

[22] Les coûts communiqués par la CIDT sont beaucoup plus élevés que ceux d'Ivoire Coton, ce qui s'explique par la très forte sous-utilisation des usines, le maintien du personnel et des coûts correspondants malgré la baisse de la production, le fait que CIDT encadre pour le compte d'autres opérateurs, et enfin la faible efficience d'une société para-publique;

[23] données Ivoire Coton

[24] estimé par l'auteur

[25] Etude des prélèvement obligatoires et d'un mécanisme de fixation du prix au producteur (2008)

deux estimations tient probablement aux frais généraux, apparemment beaucoup plus élevés chez Ivoire Coton[26].

Une comparaison des chiffres issues de l'étude COWI avec les données collectées dans d'autres filières cotonnières africaines[27] permet de voir que les performances des structures ivoiriennes sont les moins bonnes de l'échantillon, et que les coûts sont nettement supérieurs à ceux des sociétés à monopole, qui ont elles-mêmes des coûts généralement supérieurs à ceux des sociétés intervenant dans un environnement libéralisé, comme dans les quatre derniers pays de l'échantillon. La cause de ces surcoûts sont:

- des frais généraux très largement supérieurs, dus à la fois à l'importance des prélèvements sur la filière et à la sous-activité des structures
- un coût de l'encadrement très supérieur, du vraisemblablement, dans le cas d'Ivoire Coton, au suivi individualisé des producteurs mis en place en l'absence de structures coopératives crédibles, et à la baisse de la production.
- Les autres postes sont comparables aux autres filières de la sous-région.

**Graphique 13: Comparaison des coûts intermédiaires sortie usine**

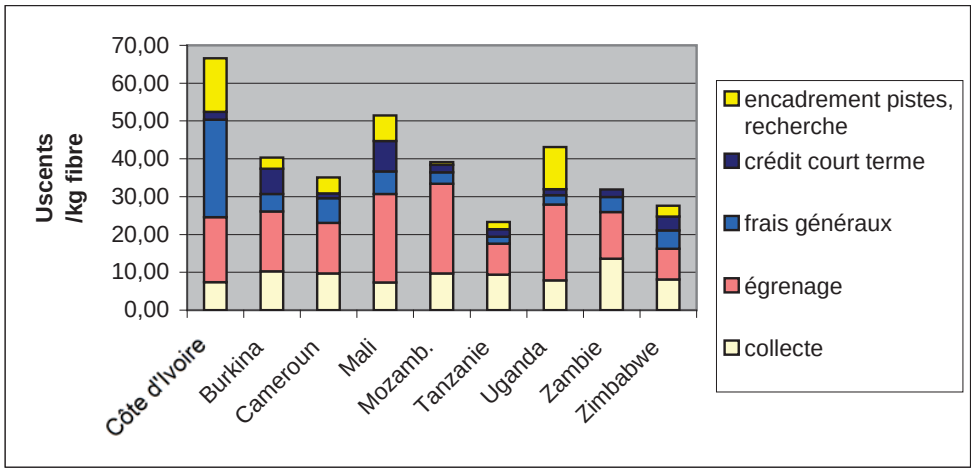


**Il ressort donc, que du fait de la situation particulière que traverse la Côte d'Ivoire, l'introduction de la concurrence entre sociétés cotonnière n'a pas eu pour conséquence une amélioration de l'efficience de ces dernières, comme on aurait pu, a priori, le penser.**

## 4.6. Impact fiscal (sur les finances publiques)

L'Etat et les bailleurs de fonds (en l'occurrence, la Commission européenne) ont contribué de façon récurrente à éponger les déficits de la filière depuis 2002:

[26] Mais il est impossible d'analyser cette différence, faute de connaître le détail du poste; sans doute les prélèvements officiels (4,71 FCFA/kg de coton-graine au profit de ARECA, ACE et Intercoton), et officieux (jusqu'à 5 FCFA/kg de coton-graine prélevés par les barrages routiers au Nord et au Sud du pays) sont-ils inclus dans les frais généraux, dans la mesure où on ne les retrouve pas dans les autres postes

[27] Comparative Analysis of Organization and Performance of African Cotton Sectors: Learning From Reform Experience; Banque Mondiale (2008)

- La Commission européenne a pris en charge le paiement des arriérés dus aux producteurs par LCCI (6,2 milliards FCFA)
- L'Etat a remboursé à URECOS-CI la mise en place des intrants de la campagne 2002/03 (15 milliards FCFA)
- L'Etat va supporter la perte sur le prêt BID qu'il garantit (environ 1,6 milliard en 2007/08)
- L'Etat a subventionné le prix au producteur entre 2001/02 et 2004/05 (afin d'éviter la fuite du coton vers les pays limitrophes), pour un coût qu'on peut estimer à 10 milliards FCFA[28]
- L'Etat doit verser en 2008/09 environ 10 milliards au titre de la subvention sur les intrants coton
- L'Etat a du en outre soutenir la CIDT, en déficit récurrent depuis 2000/01 (42 milliards de déficit cumulé entre 2001 et 2005, et sans doute des sommes encore supérieures postérieurement à 2005).

Au total, les sommes ainsi utilisées pour renflouer la filière s'élèvent vraisemblablement autour de 100 milliards FCFA sur les huit dernières années, soit plus de 10 milliards par an. Une partie de ces sommes (notamment le remboursement à URECOS-CI) doit cependant être considérée comme un appui aux paysans du Nord affectés par la crise, plutôt que comme un soutien à la filière coton.

## 4.7. Revenu des producteurs et rémunération de la journée de travail

### *4.7.1. Consommation et prix des intrants*

Le paquet technique fourni à crédit par les sociétés cotonnières ou les faîtières, basé sur les recommandations de la recherche, comprend les doses standard suivantes, identiques à celles en vigueur dans les autres pays de la sous-région:

- Engrais complexe: 200 kg
- Urée: 50 kg
- Insecticides: 8 litres

L'herbicide, utilisé par certains producteurs, ne fait pas toujours partie des intrants livrés à crédit (mais Ivoire Coton l'inclut). Les semences sont fournies gratuitement.

Dans la pratique, tous les interlocuteurs rencontrés s'accordent à dire qu'une partie des engrais est soit revendue au comptant par les producteurs, soit utilisée sur les cultures vivrières. Le phénomène n'est pas nouveau, mais tend à s'amplifier depuis quelques années en raison du désintérêt croissant pour la culture du coton aux prix actuels, de la meilleure réponse des céréales aux engrais, et des problèmes de sécurité alimentaire et de trésorerie qui sévissent dans la zone cotonnière depuis la

[28] Sans tenir compte de la dernière année, qui n'a pas été payée malgré les promesses de l'Etat

scission de fait du pays. On estime couramment qu'au moins 50% de l'engrais acheté est ainsi utilisé à d'autres fins que la culture du coton.

Le prix de vente des intrants aux paysans est décidé par les opérateurs. En général, ceux-ci s'alignent sur le prix décidé par Ivoire Coton. Le prix du paquet technique a connu une évolution à la hausse entre 2000 et 2008 (voir tableau ci-dessous). Pour la campagne 2008/09, face à la flambée des prix des engrais sur le marché mondial, l'Etat a décidé une subvention de 50%.

**Tableau 14: Evolution du coût des intrants**

| Intrant | Dose/ ha | Unité | Campagne 2001/02 | | Campagne 2002/03 | | Campagne 2003/04 | | Campagne 2004/05 | | Campagne 2005/06 | | Campagne 2006/07 | | Campagne 2008/09 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Prix | Valeur | Prix | Valeur | Prix | Valeur | Prix | Valeur | Prix | Valeur | Prix | Valeur | Prix[29] | Valeur |
| NPK | 200 | Kg | 190 | 38 000 | 180 | 36 000 | 220 | 44 000 | 220 | 44 000 | 240 | 48 000 | 250 | 48 000 | 183 | 36500 |
| Urée | 50 | Kg | 180 | 9 000 | 165 | 8 250 | 190 | 9 500 | 220 | 11 000 | 260 | 13 000 | 260 | 13 000 | 169 | 8 425 |
| Insecticides | 8 | Litre | 4 180 | 33 440 | 3 980 | 31 840 | 4 265 | 34 120 | 3 895 | 31 160 | 3 770 | 30 160 | 3 770 | 30 160 | 2095 | 16 756 |
| Total | | | | 80 440 | | 76 090 | | 87 620 | | 86 160 | | 91 160 | | 91 160 | | 61 681 |

### *4.7.2. Marge après paiement des intrants*

La combinaison de la hausse du prix des intrants, de la baisse du prix du coton et de la baisse des rendements a pour conséquence que le remboursement du crédit pour les intrants ( livrés à la dose recommandée) représente une part croissante du revenu brut des producteurs. En 2006/07, cette part a dépassé 80%, ce qui endette lourdement le producteur et fait courir un risque insupportable de non remboursement au fournisseur. Le revenu net du producteur après remboursement des intrants s'est réduit considérablement, pour les mêmes raisons, ainsi que le montre les données collectées chez Ivoire Coton (voir tableau ci-dessous). La faiblesse du revenu net ( 22 000 FCFA/ha en 2006/07 et 63 000 FCFA/producteur) explique largement le désintérêt croissant des producteurs pour le coton, et le non respect de l'itinéraire technique, qui n'est clairement plus rentable.

**Tableau 15: Evolution de la marge après paiement des intrants chez Ivoire Coton**

| campagne | rendement | prix achat CG | revenu brut/ producteur | remboursement intrants/ producteur | intrants/ revenu brut | remboursement/ ha | revenu net /producteur | revenu net /ha |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 01/02 | 1 371 | 190 | 527 214 | 187 073 | 35% | 89 530 | 340 141 | 162 786 |
| 02/03 | 1 541 | 180 | 620 763 | 209 024 | 34% | 90 899 | 411 739 | 179 054 |
| 03/04 | 871 | 200 | 413 675 | 226 746 | 55% | 91 852 | 186 928 | 75 722 |
| 04/05 | 1 307 | 185 | 596 967 | 274 225 | 46% | 108 188 | 322 742 | 127 330 |
| 05/06 | 1 278 | 150 | 550 059 | 358 374 | 65% | 121 136 | 191 686 | 64 793 |
| 06/07 | 931 | 145 | 356 113 | 293 187 | 82% | 106 573 | 62 927 | 22 874 |

Source: Ivoire Coton

[29] Après subvention de 50%

### *4.7.3. Rémunération de la journée de travail et rentabilité du coton*

Faute de possibilité de réaliser des enquêtes de terrain, la méthodologie suivante a été adoptée pour apprécier la rémunération des producteurs et la rentabilité du coton:

- Le rendement retenu est le rendement moyen en zone Ivoire Coton entre 2000/2001 et 2006/07 (1235 kg/ha en moyenne; 1290 kg en culture attelée et 1034 kg en culture manuelle); il s'agit donc du rendement dans la zone la plus favorable, qui est également la principale zone de production du coton

- Les temps de travaux sont les temps estimés par l'étude BNEDT HORUS,(2002) éventuellement corrigés par l'étude COWI (2008): les temps estimés sont de 119 hommes-jours en culture manuelle et 93 hommes-jours en culture attelée (sans utilisation d'herbicide); ces chiffres sont similaires à ceux calculés par l'auteur de ce rapport au cours d'enquêtes de terrain au Burkina Faso (92 hommes-jour en culture attelée) et supérieurs à ceux calculés au Mali (76 hommes-jours en culture attelée, pour des rendements, il est vrai, sensiblement inférieurs)

- Le coût de l'outillage, d'amortissement de l'équipement et de l'entretien des bœufs et du matériel de culture attelée sont ceux relevés par l'étude ITALTREND en 2006; pour les coûts relatifs à la culture attelée, il y a lieu de faire l'hypothèse, non prise en compte par ITALTREND, que l'équipement est utilisé à 50% sur le coton et 50% sur d'autres cultures

- Pour le prix du coton, on a retenu le prix de 145 FCFA/kg, prix correspondant à la campagne 2006/07

- Pour le coût des intrants, on a retenu le coût calculé par Ivoire Coton en 2006/07, sur la base des intrants distribués; il est cependant connu que les doses d'engrais réellement appliquées sur le coton sont très inférieures aux doses recommandées; on a donc retenu une variante plus réaliste ne prenant en compte que 50% du coût des engrais achetés

Les temps de travaux sont estimés comme suit:

**Tableau 16: Estimations des temps de travaux**

| temps de travaux | culture manuelle | culture attelée |
|---|---|---|
| préparation du sol | 30 | 7 |
| Semis | 12 | 4 |
| Sarclage | 32 | 25 |
| Epandage | 6 | 8 |
| Traitements | 2 | 2 |
| Récolte | 37 | 47 |
| Total | 119 | 93 |

Les comptes des producteurs sont estimés comme suit, sur la base des prix et coûts de 2006/07 et des rendements moyens au cours de la période:

**Tableau 17: Compte des producteurs sur base des prix et coûts 2006/07**

| | culture attelée; 100% engrais | culture attelée; 50% engrais | culture manuelle 100% engrais | culture manuelle; 50% engrais |
|---|---|---|---|---|
| Rendement | 1 290 | 1 290 | 1 034 | 1 034 |
| revenu brut (145 FCFA/kg en 2006/07) | 187 010 | 187 010 | 149 896 | 149 896 |
| Intrants | 91 160 | 60660 | 91 160 | 60660 |
| amortissement matériel | 11500 | 11500 | 500 | 500 |
| entretien matériel | 21600 | 21600 | 8100 | 8100 |
| transport coton-graine | 12000 | 12000 | 10000 | 10000 |
| revenu net | 50 750 | 81 250 | 40 136 | 70 636 |
| jours de travail | 93 | 93 | 119 | 119 |
| rémunération/jour | 546 | 874 | 337 | 594 |
| valorisation main d'œuvre (base 700 FCFA/jour) | 65100 | 65100 | 83300 | 83300 |
| coût de production/ha | 201 360 | 170 860 | 193 060 | 162 560 |
| coût de production/kg | 156 | 132 | 187 | 157 |

Si l'on suppose que tout l'engrais est appliqué sur le coton, la rémunération de la journée de travail est sensiblement inférieure au prix de la main d'œuvre agricole (environ 700 FCFA/jour actuellement) pour les producteurs en culture attelée, et très inférieure pour les producteurs en culture manuelle. Si l'on fait l'hypothèse vraisemblable que les doses d'engrais effectivement appliquées ne sont que de 50% de l'engrais reçu, la rémunération de la journée de travail reste acceptable pour les producteurs en culture attelée (874 FCFA/kg), mais non pour les producteurs en culture manuelle (594 FCFA/kg), ce qui expliquerait le désintérêt croissant de ces derniers pour le coton.

Si l'on compare les performances ivoiriennes en matière de rémunération de la journée de travail avec d'autres pays africains producteurs de coton[30], on voit que, malgré ses bonnes performances de rendement, le producteur ivoirien est moins bien rémunéré que celui des autres pays de la sous-région, la performance se situant au niveau moyen des performances d'Afrique de l'Est et du Sud. Si l'on tient compte du fait que l'engrais est en partie utilisé sur d'autres cultures, la rémunération du producteur ivoirien ($1,56/jour) est parmi les plus élevées (proche du Burkina et du Mali)[31].

[30] sur la base de l'étude comparative de la Banque mondiale réalisée en 2008

[31] la comparaison est toutefois, dans ce cas, tronquée, car les consommations d'intrants au Mali et surtout au Burkina sont également surestimées

**Graphique 14: Comparaison de la rémunération des producteurs en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays africains (base 2006/07 pour la Côte d'Ivoire; base 2005/06 pour les autres pays)**

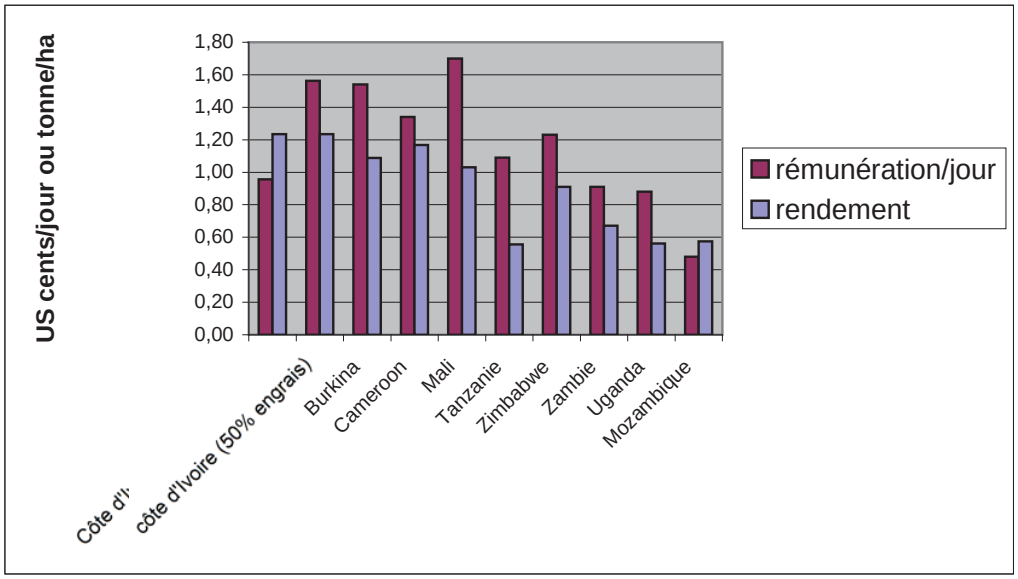


## 4.8. Impact du coton sur la pauvreté et impact de la crise cotonnière

L'impact positif du coton sur la pauvreté rurale a été mis en évidence au début de la décennie, notamment par un certain nombre d'enquêtes[32] (menées en 2002) qui montrent :

- que le nombre d'habitants vivant au-dessus du seuil de pauvreté est beaucoup plus élevé dans les villages cultivant du coton (95%) que dans ceux le cultivant peu ou pas (76%)
- que l'habitat rural y est de meilleure qualité, les maisons en terre ou à toiture de paille ayant tendance à y disparaître, alors qu'elles représentent encore 38% de l'habitat dans les systèmes à base céréalière et 80% dans les systèmes à base d'igname
- que le nombre d'engins à deux roues est beaucoup plus important dans les villages produisant le coton, facilitant ainsi la mobilité rurale
- que le coton a eu un impact positif sur l'alphabétisation, grâce à l'accroissement du nombre d'écoles et sur la santé, grâce à la construction de centres de santé
- qu'il a eu également un impact positif sur la création d'emplois, directs et indirects
- qu'il a eu également un impact positif sur le genre, par la réduction de la pénibilité du travail des femmes et l'accroissement de leurs revenus, grâce au développement de la culture attelée et au gain de temps qu'elle permet.

[32] Projet ivoiro-belge "dynamiques agraires et sécurité alimentaire dans les zones cotonnières de la Côte d'Ivoire"; 2001-2005

Il est toutefois vraisemblable, bien qu'aucune étude récente ne soit disponible sur ce thème, que cet impact positif a fortement diminué, voire disparu avec la baisse des revenus tirés du coton depuis le milieu de la décennie.

L'impact de la baisse de la production de coton sur les revenus des agriculteurs n'a pas fait l'objet d'étude, étant donné son caractère récent. Les entretiens qui ont été menés avec des responsables paysans confirment que la baisse des superficies cotonnières a été compensée par une augmentation d'autres spéculations (maïs, riz pluvial, arachide igname, légumes…) ainsi que l'indiquent les statistiques de suivi des superficies de la CIDT (voir paragraphe 3.23). La hausse rapide et continue de la population urbaine devrait à l'avenir ouvrir des débouchés commerciaux plus réguliers pour ces spéculations, qui souffrent pour l'instant d'une volatilité importante de leurs prix, d'où une sécurité inférieure pour le producteur à celle que procure le coton.

Mais il faut surtout signaler l'essor considérable de l'anacarde dans une partie de la zone cotonnière, les paysans ayant, depuis la décennie précédente, investi massivement les revenus du coton dans la plantation d'anacardiers. La production atteint actuellement 300 000 tonnes. Comparée au coton (production de 150 000 tonnes avec un revenu net de l'ordre de 60 000 FCFA/tonne), **le revenu net provenant de l'anacarde est de l'ordre de 30 milliards de FCFA/an, soit trois fois supérieur.**

Il apparaît donc que le coton n'est plus la culture dominante dans la zone Nord du pays, et qu'une diversification des systèmes de production est actuellement à l'œuvre.

# 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

## 5.1. Bilan de l'évolution de la filière et causes des dysfonctionnements

L'analyse montre une très forte dégradation à la fois des conditions de fonctionnement et des performances de la filière cotonnière ivoirienne, celles étant désormais globalement inférieures à celles des autres filières de la sous-région:

- Dans un contexte de cours mondiaux peu favorables, qui a affecté toutes les filières de la zone franc, la chute de la production a été plus précoce et plus profonde en Côte d'Ivoire que dans les autres pays de la sous-région
- Les rendements ont tendanciellement baissé dans des proportions particulièrement alarmantes, du fait de l'affaiblissement du conseil agricole dans une partie de la zone cotonnière, de la mauvaise qualité des semences et du désintérêt croissant des paysans pour le coton, qui les pousse à utiliser les engrais sur d'autres cultures
- Les organisations professionnelles se sont délitées
- Les prix au producteurs sont, depuis 2003, inférieurs à ceux des autres pays de la sous-région, en dépit des subventions accordées par l'Etat et d'une situation géographique qui devrait favoriser la Côte d'Ivoire par rapport à ses voisins sahéliens en terme de coûts de transport de la fibre; le producteur

ivoirien n'a ainsi pas pu bénéficier des avantages qu'on pouvait attendre de l'introduction de la concurrence entre opérateurs dans le cadre de la réforme entreprise

- Les paysans ne sont plus payés régulièrement pour le coton vendu
- Les sociétés cotonnières sont particulièrement peu efficientes, leur coût d'intervention étant largement supérieur aux filières est-africaines ouvertes à la concurrence mais aussi aux filières monopolistiques d'Afrique de l'Ouest; l'ouverture à la concurrence de la filière n'a donc pas eu l'effet bénéfique qu'on pouvait en attendre sur l'amélioration de l'efficience des sociétés cotonnières; la sous-utilisation des capacités suite à la baisse de la production, les prélèvements excessifs (légaux et informels) sur la filière et la nécessité d'un suivi personnalisé des producteurs, faute d'organisations professionnelles fiables sont en partie responsables de cette contre-performance
- La qualité de la fibre produite, naguère reconnue par le marché, a sensiblement baissé, privant la Côte d'Ivoire de la prime de qualité qu'elle obtenait dans les années 90
- Les revenus des producteurs ont fortement baissé et la culture du coton n'est désormais plus rentable pour les producteurs les moins performants, en raison de la baisse des rendements conjuguée à des prix peu rémunérateurs
- Les interventions de l'Etat et des bailleurs pour renflouer la filière ont été particulièrement onéreuses, atteignant au total au moins 100 milliards FCFA sur la période 2000-2008.
- Les principales causes de ce bilan sont à rechercher dans la crise socio-politique qu'a traversée le pays:
- Les tensions socio-politiques ont entraîné dès le début de la décennie, une politisation des organisations de producteurs, largement responsable de leur éclatement
- La guerre de 2002 a entraîné la destruction de la station de recherche, privant les services de recherche de capacité opérationnelle, ainsi que celle de la salle de classement commune, sans laquelle l'homogénéité de la qualité du coton ivoirien ne peut être assurée. Elle a également entraîné des pertes importantes au niveau des égreneurs, dont certains ne se sont pas relevés
- La situation de partition de fait qui prévaut depuis 2002 a empêché le Gouvernement d'exercer le contrôle qui lui incombait, notamment sur les organisations professionnelles et les sociétés cotonnières; elle a entraîné un blocage politique qui empêche en particulier l'ARECA de faire passer les textes réglementaires qui s'imposent. Elle a enfin engendré des prélèvements informels sur les filières qui grèvent la compétitivité du coton.
- Il est d'autre part indéniable que certaines décisions (ou absence de décisions) ont contribué à aggraver la situation:

- Le choix de LCCI dans le cadre de la privations partielle de la CIDT s'est avéré très malencontreux, et l'absence de réaction des Autorités lors des premières défaillances de la société, dès 2001, a fortement contribué à l'aggravation de la situation de la filière; cette absence de réaction s'explique notamment par l'absence d'un mécanisme de suivi des performances des sociétés attributaires de l'appel d'offres de privatisation, mécanisme qui aurait du être prévu dans l'appel d'offres et mis en place avant la libéralisation effective de la filière

- La tentative de prise de contrôle de la filière par l'URECOS-CI, même si elle correspondant à une stratégie parfaitement légitime pour une organisation paysanne, s'est avérée particulièrement malheureuse, dans la mesure où la faîtière n'avait ni le réseau d'encadrement, ni la capacité de gestion, ni la crédibilité financière vis-à-vis des banques pour prendre en charge l'approvisionnement en intrants, et dans la mesure où elle a été minée par des dissensions internes et des interférences politiques

- L'absence de règle du jeu précises permettant de garantir, dans un cadre concurrentiel, le respect des liens contractuels entre les producteurs et leurs organisations et les sociétés cotonnières qui les financent et les encadrent peut également être identifiée comme une cause majeure des dysfonctionnements constatés en ce qui concerne le remboursement du crédit intrants; ces règles du jeu auraient du être établies avant l'appel d'offres ou au moins avant la fin de la période de transition; les dispositions contenues dans le document d'appel d'offres sont cependant restées vagues et parfois contradictoires.

Cette lacune a été aggravée, par la suite, par le caractère inopérant des dispositifs de régulation de la filière mis en place par le Gouvernement: celui-ci n'a pas su choisir entre une régulation de type interprofessionnel et une régulation par une agence étatique disposant de pouvoirs délégués à cet effet. Il a en fait suscité la création concomitante d'Intercoton et de l'ARECA, sans départager clairement les rôles de chacune de ces instances, sans permettre à Intercoton d'avoir les moyens de coordination des acteurs, et sans donner à l'ARECA le pouvoir politique qui lui aurait permis de jouer son rôle de régulateur de la filière. De fait, aucune de ces deux structures n'a pu jouer le rôle de régulation nécessaire et pallier les imprécisions initiales du cadre institutionnel de la privatisation (comment s'assurer du respect de la règle selon laquelle le coton devait être acheté en priorité par ceux qui financent les intrants).

## *5.2.* Options possibles pour la réorganisation de la filière: *Vers une stratégie de sortie de crise*

**Les options possibles pour assurer la sécurisation du crédit intrants**

La recomposition actuellement en cours autour d'un noyau dur de quelques sociétés cotonnières disposant d'un réseau de producteurs, permet d'entrevoir des voies de sortie de crise, sous condition, bien sûr, d'un retour à la normale de la situation

politique dans le Nord du pays. L'évolution constatée vers la reconstitution de sociétés cotonnières verticalement intégrées, assurant l'approvisionnement en intrants des producteurs qu'elles encadrent apparaît positive, mais implique que soit résolu le problème de la sécurisation du crédit intrants. Deux options sont a priori envisageable:

1- L'adoption d'un système de zones d'exclusivité pour les sociétés cotonnières: cette solution a la faveur de certaines sociétés cotonnières, mais présente des inconvénients majeurs:

   - la localisation des usines des sociétés cotonnières rend pratiquement impossible le zonage (notamment pour Yébé Wognon, qui mord sur différentes zones, son réseau n'étant pas géographiquement concentré, ainsi que pour DOPA); cette solution ne peut pas être imposée à des opérateurs qui ont lourdement investi dans la filière;
   - cette solution mettrait les producteurs sous la coupe des sociétés cotonnières, alors qu'aucune d'entre elles ne paie dans les délais normaux les producteurs (ce qui est inacceptable pour ces derniers), et alors que leurs intérêts ne sont plus défendus par des organisations professionnelles puissantes;
   - elle supprime toute concurrence entre sociétés cotonnières, ce qui se ferait nécessairement au détriment des producteurs.

2- Le maintien d'un système libéralisé et concurrentiel, mais avec un dispositif de régulation pour éliminer les détournements de coton-graine vers des opérateurs n'ayant pas financé les intrants; dans ce système, il y aurait une contractualisation systématique entre la société cotonnière apportant les intrants et les groupements villageois ou coopératives de base. L'existence d'un tel contrat pourrait ne pas rendre impossible la vente du coton à un autre opérateur que celui qui a financé la campagne, mais la conditionner au remboursement intégral préalable du crédit intrants, sous le contrôle, par exemple, de l'encadrement de la société cotonnière ayant fourni les intrants.

3- Une solution alternative (ou qui pourrait être complémentaire à la solution précédente), fait l'objet d'une étude financée par la Commission européenne [33]: il s'agit du passage du système actuel de fourniture à crédit des intrants à un système de préfinancement par les producteurs eux-mêmes (système de l'épargne intrants): selon le système envisagé, une retenue (dans un premier temps obligatoire) serait effectuée lors du paiement au producteur du coton-graine, afin de financer les intrants de la campagne suivante. D'après les premières conclusions de cette étude (non achevée à l'époque de la rédaction de ce rapport), un tel système permettrait: (a) de résoudre le problème de la sécurisation du crédit intrants dans un environnement libéralisé, puisque le problème ne se poserait dès lors plus; (b) de réduire sensiblement le coût du

[33] Faisabilité d'une nouvelle organisation du financement de l'approvisionnement en intrants de la filière coton en Côte d'Ivoire; Joël Le Turioner (mars 2009)

financement des intrants en évitant le recours aux banques; (c) de mieux adapter les types et quantités d'intrants livrés aux besoins réels des producteurs; (d) de réduire la dépendance des producteurs vis-à-vis des sociétés cotonnières, les producteurs pouvant librement vendre leur coton au plus offrant; (e) d'éviter les retards dans la livraison des intrants, le financement étant disponible dès la fin de la campagne. Cette formule constitue donc une voie de sortie potentielle au problème de l'endettement chronique de la filière et mérite d'être largement débattue par les parties prenantes. Sa mise en œuvre exige notamment . la prise en charge par l'Etat ou un bailleur d'une campagne d'intrants, (soit un coût initial à fonds perdu d'environ 15 milliards FCFA), dans la mesure où il n'est pas possible de cumuler au cours d'une même campagne le remboursement du crédit intrants (de la campagne écoulée) et l'épargne intrants (pour la campagne à venir).

Il convient de noter que cette formule est inspirée du "passbook system" mis en place en Tanzanie en 2003. Selon ce système, chaque vente de coton graine par un producteur est inscrite sur son passbook personnel (inscription matérialisée par un timbre), et donne droit au cours de la campagne suivante à la fourniture de semences et de pesticides. Le système, qui consiste à faire préfinancer une partie des intrants par les producteurs (puisque le coût de ces intrants est en réalité déduit du prix de vente payé par l'égréneur) ne permet de financer que les semences et les pesticides pour un ou deux traitements. Le système envisagé en Côte d'Ivoire est d'une toute autre ampleur, puisque qu'il doit permettre de couvrir l'intégralité des besoins en intrants de l'exploitant.

Pour la gestion d'un tel système d'épargne crédit, l'étude envisage deux options: soit la gestion de l'épargne intrants par une banque, ce qui exige l'intervention du réseau coopératif (actuellement mal en point) pour grouper les livraisons; soit la gestion par les sociétés cotonnières, plus facile à mettre en œuvre

**Régulations nécessaires au bon fonctionnement du cadre concurrentiel**

L'option d'un retour aux zones d'exclusivité n'étant ni souhaitable ni praticable, les deux options possibles sont la nouvelle formule proposée de l'épargne intrants, ou la formule d'un cadre libéralisé et concurrentiel assorti d'une régulation appropriée (telle que présentée au point 2 ci-dessus). Cette dernière formule implique la mise en place d'un cadre de régulation adéquat, comprenant:

a. L'élaboration de contrats-type entre sociétés cotonnière et groupements de producteurs

b. La mise en place d'un mécanisme de concertation obligatoire entre sociétés cotonnières (qui devrait avoir lieu préalablement à la mise en place des intrants, sous le contrôle, par exemple, de l'interprofession), de sorte que les plans de campagne et les liens contractuels entre groupements villageois et sociétés cotonnières soient publics

c. L'établissement d'un code de bonne conduite pour les sociétés cotonnières, interdisant l'achat de coton-graine aux groupements ou producteurs individuels avec lesquelles elles ne sont pas liées contractuellement, sauf si ces groupements ou producteurs se sont intégralement libérés de leur crédit intrants; ce code devrait être assorti de sanctions légales automatiques (décidées, par exemple, par une instance interprofessionnelle, qui aurait été habilitée à cet effet, et non par le système judiciaire, trop lourd à mettre en oeuvre)

d. La mise en place d'une traçabilité minimale permettant d'identifier l'origine du coton-graine réceptionné dans les usines

e. L'interdiction des pisteurs.

Une telle évolution appelle une clarification des rôles respectifs de l'interprofession (Intercoton), dont la mission pourrait, entre autre, consister à vérifier le respect des règles, et de l'autorité de régulation de la filière (ARECA), dont la mission devrait plutôt être d'établir les règles.

**Autres conditions pour restaurer la compétitivité de la filière**

L'Etat et les bailleurs de fonds sont intervenus massivement au cours des années passées pour régler les arriérés de paiement dus aux producteurs, et pour combler le non remboursement du crédit intrant et les déficits de la CIDT. Ces interventions a posteriori, pour onéreuses qu'elles soient, ne contribuent pas à l'amélioration de la compétitivité de la filière, mais ont plutôt pour effet de retarder les remises en ordre inéluctables.

Parallèlement, la compétitivité de la filière est gravement obérée par l'importance des prélèvements qu'elle doit supporter (dont certains correspondent à des fonctions régaliennes, notamment ceux en faveur de l'ARECA, l'ACE et du FIRCA), ainsi que par l'interruption des fonctions critiques (pistes, recherche, encadrement). Ce double constat conduit à recommander un partage plus efficace des responsabilités financières entre l'Etat et la filière: Plutôt que de consacrer des sommes importantes au renflouement a posteriori des opérateurs de la filière, l'Etat devrait prendre en charge l'ensemble des fonctions régaliennes critiques au bon fonctionnement de la filière, fonctions que celle-ci ne peut clairement pas assumer, étant données les perspectives actuelles de cours du coton. L'Etat devra également apporter une solution aux déficits chroniques de la CIDT Nouvelle, dont la privatisation, prévue lors de l'élaboration des réformes a été sans cesse repoussée depuis lors dans l'attente des élections, lesquelles sont elles-mêmes reportées. Ce dossier de privatisation sera un des dossiers prioritaires à régler une fois la situation politique du pays normalisée.

ANNEXE

## BIBIOGRAPHIE


- COWI: Etude sur le diagnostic des prélèvements obligatoires et la révision du mécanisme de fixation du prix du coton-graine (UE; mai 2008)
- Italtrend: Elaboration d'une stratégie sectorielle coton (août 2006)
- Ministère de l'Agriculture: Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de relance de la filière coton (octobre 2007)
- ARECA: Filière coton: textes applicables (date inconnue)
- Déclaration de stratégie de relance du secteur coton (Gouvernement de Côte d'Ivoire; octobre 2007)
- Egis-BDPA; Approfondissement du diagnostic des organisations professionnelles de coton (septembre 2008)
- URECOSI: Procès-verbaux des assemblées générales (2007)
- Intercoton/ACE/ARECA: Rapport de mission conjointe dans la zone de production cotonnière (septembre 2008)
- Italtrend (Joël Le Turioner): Faisabilité d'une nouvelle organisation du financement de l'approvisionnement en intrants de la filière coton en Côte d'Ivoire (version provisoire; février 2009)
- ACE: Rapports annuels d'activité de la filière coton (2004 à 2007)
- Recensement général de l'agriculture (Ministère de l'Agriculture; 2001)
- CIDT rapports annuels d'activité

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| ARWPS 1 | Progress in Public Expenditure Management in Africa: Evidence from World Bank Surveys | January 1999 | C. Kostopoulos |
| ARWPS 2 | Toward Inclusive and Sustainable Development in the Democratic Republic of the Congo | March 1999 | Markus Kostner |
| ARWPS 3 | Business Taxation in a Low-Revenue Economy: A Study on Uganda in Comparison with Neighboring Countries | June 1999 | Ritva Reinikka<br>Duanjie Chen |
| ARWPS 4 | Pensions and Social Security in Sub-Saharan Africa: Issues and Options | October 1999 | Luca Barbone<br>Luis-A. Sanchez B. |
| ARWPS 5 | Forest Taxes, Government Revenues and the Sustainable Exploitation of Tropical Forests | January 2000 | Luca Barbone<br>Juan Zalduendo |
| ARWPS 6 | The Cost of Doing Business: Firms' Experience with Corruption in Uganda | June 2000 | Jacob Svensson |
| ARWPS 7 | On the Recent Trade Performance of Sub-Saharan African Countries: Cause for Hope or More of the Same | August 2000 | Francis Ng and Alexander J. Yeats |
| ARWPS 8 | Foreign Direct Investment in Africa: Old Tales and New Evidence | November 2000 | Miria Pigato |
| ARWPS 9 | The Macro Implications of HIV/AIDS in South Africa: A Preliminary Assessment | November 2000 | Channing Arndt<br>Jeffrey D. Lewis |
| ARWPS 10 | Revisiting Growth and Convergence: Is Africa Catching Up? | December 2000 | C. G. Tsangarides |
| ARWPS 11 | Spending on Safety Nets for the Poor: How Much, for How Many? The Case of Malawi | January 2001 | William J. Smith |
| ARWPS 12 | Tourism in Africa | February 2001 | Iain T. Christie<br>D. E. Crompton |
| ARWPS 13 | Conflict Diamonds | February 2001 | Louis Goreux |
| ARWPS 14 | Reform and Opportunity: The Changing Role and Patterns of Trade in South Africa and SADC | March 2001 | Jeffrey D. Lewis |
| ARWPS 15 | The Foreign Direct Investment Environment in Africa | March 2001 | Miria Pigato |
| ARWPS 16 | Choice of Exchange Rate Regimes for Developing Countries | April 2001 | Fahrettin Yagci |
| ARWPS 18 | Rural Infrastructure in Africa: Policy Directions | June 2001 | Robert Fishbein |

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| ARWPS 19 | Changes in Poverty in Madagascar: 1993-1999 | July 2001 | S. Paternostro<br>J. Razafindravonona<br>David Stifel |
| ARWPS 20 | Information and Communication Technology, Poverty, and Development in sub-Sahara Africa and South Asia | August 2001 | Miria Pigato |
| ARWPS 21 | Handling Hierarchy in Decentralized Settings: Governance Underpinnings of School Performance in Tikur Inchini, West Shewa Zone, Oromia Region | September 2001 | Navin Girishankar<br>A. Alemayehu<br>Yusuf Ahmad |
| ARWPS 22 | Child Malnutrition in Ethiopia: Can Maternal Knowledge Augment The Role of Income? | October 2001 | Luc Christiaensen<br>Harold Alderman |
| ARWPS 23 | Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating | November 2001 | Beth Verhey |
| ARWPS 24 | The Budget and Medium-Term Expenditure Framework in Uganda | December 2001 | David L. Bevan |
| ARWPS 25 | Design and Implementation of Financial Management Systems: An African Perspective | January 2002 | Guenter Heidenhof<br>H. Grandvoinnet<br>Daryoush Kianpour<br>B. Rezaian |
| ARWPS 26 | What Can Africa Expect From Its Traditional Exports? | February 2002 | Francis Ng<br>Alexander Yeats |
| ARWPS 27 | Free Trade Agreements and the SADC Economies | February 2002 | Jeffrey D. Lewis<br>Sherman Robinson<br>Karen Thierfelder |
| ARWPS 28 | Medium Term Expenditure Frameworks: From Concept to Practice. Preliminary Lessons from Africa | February 2002 | P. Le Houerou<br>Robert Taliercio |
| ARWPS 29 | The Changing Distribution of Public Education Expenditure in Malawi | February 2002 | Samer Al-Samarrai<br>Hassan Zaman |
| ARWPS 30 | Post-Conflict Recovery in Africa: An Agenda for the Africa Region | April 2002 | Serge Michailof<br>Markus Kostner<br>Xavier Devictor |
| ARWPS 31 | Efficiency of Public Expenditure Distribution and Beyond: A report on Ghana's 2000 Public Expenditure Tracking Survey in the Sectors of Primary Health and Education | May 2002 | Xiao Ye<br>S. Canagaraja |

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| ARWPS 34 | Putting Welfare on the Map in Madagascar | August 2002 | Johan A. Mistiaen<br>Berk Soler<br>T. Razafimanantena<br>J. Razafindravonona |
| ARWPS 35 | A Review of the Rural Firewood Market Strategy in West Africa | August 2002 | Gerald Foley<br>P. Kerkhof, D. Madougou |
| ARWPS 36 | Patterns of Governance in Africa | September 2002 | Brian D. Levy |
| ARWPS 37 | Obstacles and Opportunities for Senegal's International Competitiveness: Case Studies of the Peanut Oil, Fishing and Textile Industries | September 2002 | Stephen Golub<br>Ahmadou Aly Mbaye |
| ARWPS 38 | A Macroeconomic Framework for Poverty Reduction Strategy Papers : With an Application to Zambia | October 2002 | S. Devarajan<br>Delfin S. Go |
| ARWPS 39 | The Impact of Cash Budgets on Poverty Reduction in Zambia: A Case Study of the Conflict between Well Intentioned Macroeconomic Policy and Service Delivery to the Poor | November 2002 | Hinh T. Dinh<br>Abebe Adugna<br>Bernard Myers |
| ARWPS 40 | Decentralization in Africa: A Stocktaking Survey | November 2002 | Stephen N. Ndegwa |
| ARWPS 41 | An Industry Level Analysis of Manufacturing Productivity in Senegal | December 2002 | Professor A. Mbaye |
| ARWPS 42 | Tanzania's Cotton Sector: Constraints and Challenges in a Global Environment | December 2002 | John Baffes |
| ARWPS 43 | Analyzing Financial and Private Sector Linkages in Africa | January 2003 | Abayomi Alawode |
| ARWPS 44 | Modernizing Africa's Agro-Food System: Analytical Framework and Implications for Operations | February 2003 | Steven Jaffee<br>Ron Kopicki<br>Patrick Labaste<br>Iain Christie |
| ARWPS 45 | Public Expenditure Performance in Rwanda | March 2003 | Hippolyte Fofack<br>C. Obidegwu<br>Robert Ngong |
| ARWPS 46 | Senegal Tourism Sector Study | March 2003 | Elizabeth Crompton<br>Iain T. Christie |
| ARWPS 47 | Reforming the Cotton Sector in SSA | March 2003 | Louis Goreux<br>John Macrae |

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| ARWPS 48 | HIV/AIDS, Human Capital, and Economic Growth Prospects for Mozambique | April 2003 | Channing Arndt |
| ARWPS 49 | Rural and Micro Finance Regulation in Ghana: Implications for Development and Performance of the Industry | June 2003 | William F. Steel<br>David O. Andah |
| ARWPS 50 | Microfinance Regulation in Benin: Implications of the PARMEC LAW for Development and Performance of the Industry | June 2003 | K. Ouattara |
| ARWPS 51 | Microfinance Regulation in Tanzania: Implications for Development and Performance of the Industry | June 2003 | Bikki Randhawa<br>Joselito Gallardo |
| ARWPS 52 | Regional Integration in Central Africa: Key Issues | June 2003 | Ali Zafar<br>Keiko Kubota |
| ARWPS 53 | Evaluating Banking Supervision in Africa | June 2003 | Abayomi Alawode |
| ARWPS 54 | Microfinance Institutions' Response in Conflict Environments: Eritrea- Savings and Micro Credit Program; West Bank and Gaza – Palestine for Credit and Development; Haiti – Micro Credit National, S.A. | June 2003 | Marilyn S. Manalo |
| AWPS 55 | Malawi's Tobacco Sector: Standing on One Strong leg is Better than on None | June 2003 | Steven Jaffee |
| AWPS 56 | Tanzania's Coffee Sector: Constraints and Challenges in a Global Environment | June 2003 | John Baffes |
| AWPS 57 | The New Southern AfricanCustoms Union Agreement | June 2003 | Robert Kirk<br>Matthew Stern |
| AWPS 58a | How Far Did Africa's First Generation Trade Reforms Go? An Intermediate Methodology for Comparative Analysis of Trade Policies | June 2003 | Lawrence Hinkle<br>A. Herrou-Aragon<br>Keiko Kubota |
| AWPS 58b | How Far Did Africa's First Generation Trade Reforms Go? An Intermediate Methodology for Comparative Analysis of Trade Policies | June 2003 | Lawrence Hinkle<br>A. Herrou-Aragon<br>Keiko Kubota |
| AWPS 59 | Rwanda: The Search for Post-Conflict Socio-Economic Change, 1995-2001 | October 2003 | C. Obidegwu |
| AWPS 60 | Linking Farmers to Markets: Exporting Malian Mangoes to Europe | October 2003 | Morgane Danielou<br>Patrick Labaste<br>J-M. Voisard |

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| AWPS 61 | Evolution of Poverty and Welfare in Ghana in the 1990s: Achievements and Challenges | October 2003 | S. Canagarajah<br>Claus C. Pörtner |
| AWPS 62 | Reforming The Cotton Sector in Sub-Saharan Africa: SECOND EDITION | November 2003 | Louis Goreux |
| AWPS 63 (E) | Republic of Madagascar: Tourism Sector Study | November 2003 | Iain T. Christie<br>D. E. Crompton |
| AWPS 63 (F) | République de Madagascar: Etude du Secteur Tourisme | November 2003 | Iain T. Christie<br>D. E. Crompton |
| AWPS 64 | Migrant Labor Remittances in Africa: Reducing Obstacles to Development Contributions | Novembre 2003 | Cerstin Sander<br>Samuel M. Maimbo |
| AWPS 65 | Government Revenues and Expenditures in Guinea-Bissau: Casualty and Cointegration | January 2004 | Francisco G. Carneiro<br>Joao R. Faria<br>Boubacar S. Barry |
| AWPS 66 | How will we know Development Results when we see them? Building a Results-Based Monitoring and Evaluation System to Give us the Answer | June 2004 | Jody Zall Kusek<br>Ray C. Rist<br>Elizabeth M. White |
| AWPS 67 | An Analysis of the Trade Regime in Senegal (2001) and UEMOA's Common External Trade Policies | June 2004 | Alberto Herrou-Arago<br>Keiko Kubota |
| AWPS 68 | Bottom-Up Administrative Reform: Designing Indicators for a Local Governance Scorecard in Nigeria | June 2004 | Talib Esmail<br>Nick Manning<br>Jana Orac<br>Galia Schechter |
| AWPS 69 | Tanzania's Tea Sector: Constraints and Challenges | June 2004 | John Baffes |
| AWPS 70 | Tanzania's Cashew Sector: Constraints and Challenges in a Global Environment | June 2004 | Donald Mitchell |
| AWPS 71 | An Analysis of Chile's Trade Regime in 1998 and 2001: A Good Practice Trade Policy Benchmark | July 2004 | Francesca Castellani<br>A. Herrou-Arago<br>Lawrence E. Hinkle |
| AWPS 72 | Regional Trade Integration inEast Africa: Trade and Revenue Impacts of the Planned East African Community Customs Union | August 2004 | Lucio Castro<br>Christiane Kraus<br>Manuel de la Rocha |

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| AWPS 73 | Post-Conflict Peace Building in Africa: The Challenges of Socio-Economic Recovery and Development | August 2004 | Chukwuma Obidegwu |
| AWPS 74 | An Analysis of the Trade Regime in Bolivia in2001: A Trade Policy Benchmark for low Income Countries | August 2004 | Francesca Castellani<br>Alberto Herrou-Aragon<br>Lawrence E. Hinkle |
| AWPS 75 | Remittances to Comoros- Volumes, Trends, Impact and Implications | October 2004 | Vincent da Cruz<br>Wolfgang Fendler<br>Adam Schwartzman |
| AWPS 76 | Salient Features of Trade Performance in Eastern and Southern Africa | October 2004 | Fahrettin Yagci<br>Enrique Aldaz-Carroll |
| AWPS 77 | Implementing Performance-Based Aid in Africa | November 2004 | Alan Gelb<br>Brian Ngo<br>Xiao Ye |
| AWPS 78 | Poverty Reduction Strategy Papers: Do they matter for children and Young people made vulnerable by HIV/AIDS? | December 2004 | Rene Bonnel<br>Miriam Temin<br>Faith Tempest |
| AWPS 79 | Experience in Scaling up Support to Local Response in Multi-Country Aids Programs (map) in Africa | December 2004 | Jean Delion<br>Pia Peeters<br>Ann Klofkorn Bloome |
| AWPS 80 | What makes FDI work? A Panel Analysis of the Growth Effect of FDI in Africa | February 2005 | Kevin N. Lumbila |
| AWPS 81 | Earnings Differences between Men and Women in Rwanda | February 2005 | Kene Ezemenari<br>Rui Wu |
| AWPS 82 | The Medium-Term Expenditure Framework: The Challenge of Budget Integration in SSA countries | April 2005 | Chukwuma Obidegwu |
| AWPS 83 | Rules of Origin and SADC: The Case for change in the Mid Term Review of the Trade Protocol | June 2005 | Paul Brenton<br>Frank Flatters<br>Paul Kalenga |
| AWPS 84 | Sexual Minorities, Violence and AIDS in Africa | July 2005 | Chukwuemeka Anyamele<br>Ronald Lwabaayi<br>Tuu-Van Nguyen, and Hans Binswanger |
| AWPS 85 | Poverty Reducing Potential of Smallholder Agriculture in Zambia: Opportunities and Constraints | July 2005 | Paul B. Siegel<br>Jeffrey Alwang |

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| AWPS 86 | Infrastructure, Productivity and Urban Dynamics in Côte d'Ivoire An empirical analysis and policy implications | July 2005 | Zeljko Bogetic<br>Issa Sanogo |
| AWPS 87 | Poverty in Mozambique: Unraveling Changes and Determinants | August 2005 | Louise Fox<br>Elena Bardasi,<br>Katleen V. Broeck |
| AWPS 88 | Operational Challenges: Community Home Based Care (CHBC) forPLWHA in Multi-Country HIV/AIDS Programs (MAP) forSub-Saharan Africa | August 2005 | N. Mohammad<br>Juliet Gikonyo |
| AWPS 90 | Kenya: Exports Prospects and Problems | September 2005 | Francis Ng<br>Alexander Yeats |
| AWPS 91 | Uganda: How Good a Trade Policy Benchmark for Sub-Saharan-Africa | September 2005 | Lawrence E. Hinkle<br>Albero H. Aragon<br>Ranga Krishnamani<br>Elke Kreuzwieser |
| AWPS 92 | Community Driven Development in South Africa, 1990-2004 | October 2005 | David Everatt Lulu Gwagwa |
| AWPS 93 | The Rise of Ghana''s Pineapple Industry from Successful take off to Sustainable Expansion | November 2005 | Morgane Danielou<br>Christophe Ravry |
| AWPS 94 | South Africa: Sources and Constraints of Long-Term Growth, 1970-2000 | December 2005 | Johannes Fedderke |
| AWPS 95 | South Africa''s Export Performance: Determinants of Export supply | December 2005 | Lawrence Edwards<br>Phil Alves |
| AWPS 96 | Industry Concentration in South African Manufacturing: Trends and Consequences, 1972-96 | December 2005 | Gábor Szalontai<br>Johannes Fedderke |
| AWPS 97 | The Urban Transition in Sub-Saharan Africa: Implications for Economic Growth and Poverty Reduction | December 2005 | Christine Kessides |
| AWPS 98 | Measuring Intergovernmental Fiscal Performance in South Africa<br>Issues in Municipal Grant Monitoring | May 2006 | Navin Girishankar<br>David DeGroot<br>T.V. Pillay |
| AWPS 99 | Nutrition and Its determinants in Southern Ethiopia - Findings from the Child Growth Promotion Baseline Survey | July 2006 | Jesper Kuhl<br>Luc Christiaensen |
| AWPS 100 | The Impact of Morbidity and Mortality on Municipal Human Resources and Service Delivery | September 2006 | Zara Sarzin |

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| AWPS 101 | Rice Markets in Madagascar in Disarray: Policy Options for Increased Efficiency and Price Stabilization | September 2006 | Bart Minten<br>Paul Dorosh<br>Marie-Hélène Dabat, Olivier Jenn-Treyer, John Magnay and Ziva Razafintsalama |
| AWPS 102 | Riz et Pauvrete a Madagascar | Septembre 2006 | Bart Minten |
| AWPS 103 | ECOWAS- Fiscal Revenue Implications of the Prospective Economic Partnership Agreement with the EU | April 2007 | Simplice G. Zouhon-Bi<br>Lynge Nielsen |
| AWPS 104(a) | Development of the Cities of Mali Challenges and Priorities | June 2007 | Catherine Farvacque-V. Alicia Casalis<br>Mahine Diop<br>Christian Eghoff |
| AWPS 104(b) | Developpement des villes Maliennes Enjeux et Priorites | June 2007 | Catherine Farvacque-V. Alicia Casalis<br>Mahine Diop<br>Christian Eghoff |
| AWPS 105 | Assessing Labor Market Conditions In Madagascar, 2001-2005 | June 2007 | David Stifel<br>Faly H. Rakotomanana<br>Elena Celada |
| AWPS 106 | An Evaluation of the Welfare Impact of Higher Energy Prices in Madagascar | June 2007 | Noro Andriamihaja<br>Giovanni Vecchi |
| AWPS 107 | The Impact of The Real Exchange Rate on Manufacturing Exports in Benin | November 2007 | Mireille Linjouom |
| AWPS 108 | Building Sector concerns into Macroeconomic Financial Programming: Lessons from Senegal and Uganda | December 2007 | Antonio Estache<br>Rafael Munoz |
| AWPS 109 | An Accelerating Sustainable, Efficient and Equitable Land Reform: Case Study of the Qedusizi/Besters Cluster Project | December 2007 | Hans P. Binswanger<br>Roland Henderson<br>Zweli Mbhele<br>Kay Muir-Leresche |

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| AWPS 110 | Development of the Cites of Ghana – Challenges, Priorities and Tools | January 2008 | Catherine Farvacque-Vitkovic Madhu Raghunath Christian Eghoff Charles Boakye |
| AWPS 111 | Growth, Inequality and Poverty in Madagascar, 2001-2005 | April 2008 | Nicolas Amendola Giovanni Vecchi |
| AWPS 112 | Labor Markets, the Non-Farm Economy and Household Livelihood Strategies in Rural Madagascar | April 2008 | David Stifel |
| AWPS 113 | Profile of Zambia's Smallholders: Where and Who are the Potential Beneficiaries of Agricultural Commercialization? | June 2008 | Paul B. Siegel |
| AWPS 114 | Promoting Sustainable Pro-Poor Growth in Rwandan Agriculture: What are the Policy Options? | June 2008 | Michael Morris Liz Drake Kene Ezemenary Xinshen Diao |
| AWPS 115 | The Rwanda Industrial and Mining Survey (RIMS), 2005 Survey Report and Major Findings | June 2008 | Tilahun Temesgen Kene Ezemenari Louis Munyakazi Emmanuel Gatera |
| AWPS 116 | Taking Stock of Community Initiatives in the Fight against HIV/AIDS in Africa: Experience, Issues, and Challenges | June 2008 | Jean Delion Elizabeth Ninan |
| AWPS 117 | Travaux publics à Haute Intensité de Main d' Oeuvre (HIMO) pour la Protection Sociale à Madagascar : Problèmes et Options de Politique | August 2008 | Nirina H. Andrianjaka Annamaria Milazzo |
| AWPS 118 | Madagascar : De Jure labor Regulations and Actual Investment Climate Constraints | August 2008 | Gaelle Pierre |
| AWPS 119 | Tax Compliance Costs for Businesses in South Africa, Provincial Analysis | August 2008 | Jacqueline Coolidge Domagoj Ilic Gregory Kisunko |
| AWPS 120 | Umbrella Restructuring of a Multicountry Program (Horizontal APL) Restructuring the Multicountry HIV>AIDS Program (MAP) in Africa | October 2008 | Nadeem Mohammad Norbert Mugwagwa |
| AWPS 121 | Comparative Analysis of Organization and Performance of African Cotton Sectors | October 2008 | Gérald Estur |
| AWPS 122 | The Cotton Sector of Zimbabwe | February 2009 | Colin Poulton Benjamine Hanyani-Mlambo |

| Africa Region Working Paper Series | | | |
|---|---|---|---|
| **Series #** | **Title** | **Date** | **Author** |
| AWPS 123 | The Cotton Sector of Uganda | March 2009 | John Baffes |
| AWPS 124 | The Cotton Sector of Zambia | March 2009 | David Tschirley/ Stephen Kabwe |
| AWPS 125 | The Cotton Sector of Benin | March 2009 | Nicolas Gergely |
| AWPS 126 | The Cotton Sector of Cameroon | March 2009 | Nicolas Gergely |
| AWPS 127 | The Cotton Sector of Tanzania | March 2009 | Colin Poulton Wilbald Maro |
| AWPS 128 | Local Government Discretion and Accountability in Angola | October 2009 | Mariana Felicio Serdar Yilmaz |
| AWPS 129 (a) | Comparative Analysis of Organization and Performance of African Cotton Sectors | June 2010 | Gérald Estur Nicolas Gergely |
| AWPS 129 (b) | La Filière Coton de Côte d'Ivoire | June 2010 | Gérald Estur Nicolas Gergely |